

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Domaine : Finances

N° 04 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal

Budget Principal de la Ville :

N° 05 - Reprise anticipée des résultats

N° 06 - Budget Primitif 2023

N° 07 - Taux de fiscalité 2023

N° 08 - Provisions pour risques, charges et dépréciation

N° 09 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57

N° 10 - Subventions aux associations - Année 2023

N° 11 - Autorisations de programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Révisions

- AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues

- AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal

- AP/CP n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2

- AP/CP n° 2101 - Conservatoire de Musique et de Danse

- AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval

- AP/CP n° 2103 - Rue des Jardiniers Partie 2

- AP/CP n° 2104 - Poches de stationnement

- AP/CP n° 2201 - ÉcoQuartier

Budget annexe de l'Eau potable :

N° 12 - Compte de Gestion 2022

N° 13 - Compte Administratif 2022

N° 14 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

N° 15 - Budget Primitif 2023

N° 16 - Surtaxe Eau

Budget annexe de l'Assainissement :

N° 17 - Compte de Gestion 2022

N° 18 - Compte Administratif 2022

N° 19 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

N° 20 - Budget Primitif 2023

N° 21 - Surtaxe Assainissement

N° 22 - Autorisations de programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Révisions

- AP/CP n° ASS2001 - Diagnostic réseau assainissement

- AP/CP n° ASS2002 - Schéma de gestion des eaux pluviales

N° 23 - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la Gare :

N° 24 - Compte de Gestion 2022

N° 25 - Compte Administratif 2022

N° 26 - Dissolution du budget

Domaine : Culture

N° 27 - Convention utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame

N° 28 - Création de tarifs pour le Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville

Domaine : Divers

N° 29 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 7 - Votants : 28 - Absents : 5

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - Mme AUNOS - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents :** M. MARLOT - M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR - Mme PRUVOST-BITAR - Mme REYNAL - M. BOULANGER à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre présent du Conseil Municipal qui procédera ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a désigné Madame Ghislaine VALLER, secrétaire de séance.



Mairie de Senlis
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 8 - Votants : 32 - Absent : 1

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absent :** M. MARLOT **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-23, L. 2121-26,

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 février 2023, qui a été transmis dans le cadre de cette réunion.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR et Mme MIFSUD et Mme PRUVOST-BITAR, absentes lors de la séance) ;**

- a adopté ce procès-verbal.



Mairie de Senlis
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023 - 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 27 janvier 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 2 février 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 6 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - M. LECOMTE - Mme BALOSSIÉ - M. CURTIL - Mme GORSE - CAILLOU (pour les délibération n°4 à 7) - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme GLASTRA - M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - M. BARON - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** Mme MIFSUD à Mme BALOSSIÉ - M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme PIERA à M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. CHAPUIS à M. REIGNAULT - Mme PRUVOST-BITAR à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Domaine : Finances

N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire 2023

N° 05 - Convention de vente d'eau par la Ville de Senlis à la Commune de Mont-l'Évêque.

N° 06 - Marché public de maîtrise d'œuvre attribution pour la création d'un conservatoire de musique et de danse

Domaine : Divers

N° 07 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre présent du Conseil Municipal qui procédera ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a désigné Monsieur Rémi GEOFFROY secrétaire de séance.

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-23, L. 2121-26,

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la réunion du mardi 13 décembre 2022, qui a été transmis dans le cadre de cette réunion.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté ce procès-verbal.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

Décisions 2022

389 du 29 novembre - Avenant au contrat de maintenance gestion des Ressources Humaines permettant l'accès au nouveau module MAINT SEDIT GRH - Accidents du travail auprès de la société BERGER-LEVRAULT (31 Labège) à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2022 et se terminera le 31 décembre 2023. Ledit avenant porte uniquement sur l'ajout de ce nouveau module - Montant forfaitaire du module supplémentaire : 201,79 € HT pour l'année 2022.

390 du 29 novembre - Avenant au contrat de maintenance gestion des Ressources Humaines permettant l'accès au nouveau module ORACLE STD EDT 2-ESL-PROCESSEUR-SEMIT auprès de la société BERGER-LEVRAULT (31 Labège) à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2022 et se terminera le 31 décembre 2023. Ledit avenant porte uniquement sur l'ajout de ce nouveau module - Montant forfaitaire du module supplémentaire : 450 € HT pour l'année 2022.

391 du 29 novembre - Contrat avec la société Schneider Electric SAS (38 Saint Ismier), pour la maintenance de l'onduleur de la Police Municipale, d'une durée d'un an à compter rétroactivement du 13 septembre 2021 jusqu'au 12 septembre 2022, renouvelable tacitement par périodes annuelles - Coût : 1 494,99 € HT pour l'année 2021/2022.

392 du 29 novembre - Désignation du cabinet d'avocats CENTAURE et ASSOCIES (Paris 17^{ème}) dans le cadre d'une procédure judiciaire engagée par la SCI GEP SENLIS LOGISTICS à l'encontre de la Ville, demandant l'annulation et le remboursement d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif. Il sera procédé au paiement des honoraires du cabinet tout au long de la procédure.

393 du 30 novembre - Convention avec Madame Delphine ZECH (60 Rully) pour animer des ateliers de sophrologie, une fois par semaine, le mercredi de 16h à 17h, dans la limite de 47 séances, à destination des résidents de la résidence autonomie Thomas Couture, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 70 € TTC par séance d'une heure.

394 du 30 novembre - Convention avec Madame Sophie PERIER (60 Glaignes) pour animer minimum 5 ateliers nutrition/équilibre alimentaire d'une durée d'une heure trente à deux heures, à destination des résidents de la résidence autonomie Thomas Couture, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 200 € TTC par atelier.

395 du 1^{er} décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Messieurs Fabien BEURAIN et Yohan LEGRAND (Belleville 60), commerçants ambulants, pour l'installation d'un camion-burger, tous les jeudis sur le parking de l'hôpital, sis avenue Paul Rougé de 16h30 à 21h, du 19 novembre 2022 au 19 mai 2023, soit une demi-journée par semaine pendant 6 mois - Recette : 230 €.

396 du 1^{er} décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à la boutique « de la Vigne à la table », pour l'installation d'une tente, devant sa boutique, 45 place de la Halle, le jeudi 17 novembre 2022, de 9h30 à 23h - Recette : 12,60 € pour une journée d'occupation.

397 du 1^{er} décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à la boutique « aux Antipodes », pour l'installation d'une tente, devant sa boutique, 42 place de la Halle, le vendredi 23 décembre 2022, de 15h à 20h et les samedis 24 et 31 décembre 2022, de 8h à 20h - Recette : 18,90 € pour 3 jours d'occupation.

398 du 1^{er} décembre - Convention avec l'association « Comité de jumelage de Senlis » (60 Senlis), pour préparer et mettre en œuvre un stand de vin chaud et de chocolat chaud sur la Place Notre-Dame, dans le cadre du concert inaugural des grandes orgues de la cathédrale de Senlis, le 10 décembre 2022 de 21h30 à 23h - Coût : 350 € TTC.

399 du 2 décembre - Convention de partenariat avec le Comité territorial UNICEF Hauts-de-France, dans le cadre de Senlis en fête, relative à la mise à disposition gracieuse d'un chalet lors du marché de Noël, le vendredi 2 et le samedi 3 décembre 2022, au sein de l'ancienne église Saint-Pierre - Convention conclue à titre gracieux.

400 du 5 décembre - Renouvellement de la convention avec Madame Laura WAXIN, neuropsychologue, (60 Saint Leu d'Essserent) pour l'animation d'ateliers mémoire, une fois par semaine, de 14h à 15h30, à destination des résidents de la résidence autonomie Thomas Couture, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 70 € TTC/séance d'une 1h30.

401 du 6 décembre - Convention avec Madame Tiffany SIMON (60 Senlis) pour l'animation de 4 ateliers « Bébé signe », de novembre 2022 à mai 2023, à la Médiathèque Municipale de Senlis - Coût : 400 € TTC.

402 du 7 décembre - Convention d'utilisation de la piscine Yves Carlier avec le collège Albéric Magnard pour l'année scolaire 2022/2023 - Coût : 34,70 € par séance.

403 du 8 décembre - Avenant n° 6 au marché public relatif aux travaux de relevage de l'orgue de la Cathédrale Notre-Dame de Senlis, conclu avec la société ORGUES GIROUD SUCESSEURS (38 Bernin) portant sur le réaménagement de la chamade constituant l'orgue - Montant total de la modification : 7 340 € HT soit 8 808 € TTC - Nouveau montant du marché public : 703 590 € HT soit 844 308 € TTC.

404 du 8 décembre - Convention avec un orchestre de variétés représenté par Monsieur Roberto MILESI (Soisy Sous-Montmorency 95), pour assurer la partie musicale du bal du repas des aînés, organisé le 14 janvier 2023 de 12h à 18h au manège du quartier Ordener. Coût du concert pour les 6 artistes musiciens : 1 550 € TTC.

405 du 9 décembre - Convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Laurent COUVREUR (60 Senlis), pour l'implantation d'un stand de friandises, Place Henri IV, du 10 au 31 décembre 2022, dans le cadre de « Senlis en fête 2022 » - Recette : 79,20 €.

406 du 12 décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Monsieur Nebi ESDEVLET, commerçant ambulant, pour l'installation d'un camion-pizza, tous les mercredis sur le parking sis rue de la champignonnière, de 16h30 à 21h, du 6 novembre 2022 au 6 février 2023, soit une demi-journée par semaine pendant 3 mois - Recette : 138 €.

407 du 13 décembre - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société PIVETTA BTP (60 Thourotte) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle de Beauval. Lot n° 11 : VRD - Clôtures espaces verts - Montant total de la modification : 5 238,25 € HT soit 6 285,90 € TTC - Nouveau montant du marché public : 51 846,80 € HT soit 62 216,16 € TTC.

408 du 13 décembre - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société BELVALETTE (60 Rieux) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle de Beauval. Lot n° 5 : Cloisons - Doublages - Isolation - Faux plafonds - Montant total de la modification : 7 866 € HT soit 9 439,20 € TTC - Nouveau montant du marché public : 40 078,74 € HT soit 48 094,49 € TTC.

409 du 13 décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à la boutique « L'hippocampe de Senlis », pour l'installation d'une tente, devant sa boutique, 45 place de la Halle, le lundi 19 décembre de 6h à 20h, du mardi 20 décembre 2022 à 15h au jeudi 22 décembre 2022 à 20h, du vendredi 23 décembre 2022 à 15h au lundi 26 décembre 2022 à 20h, du mardi 27 décembre 2022 à 15h au jeudi 29 décembre 2022 à 20h et du vendredi 30 décembre à 15h au dimanche 1^{er} janvier 2023 à 20h - Recette : 367,50 € pour 14 jours d'occupation.

410 du 13 décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à la boutique « L'hippocampe de Senlis », pour l'installation de son camion, sis 3 rue Odent, le lundi 19 décembre de 6h à 20h, du mardi 20 décembre 2022 à 15h au jeudi 22 décembre 2022 à 20h, du vendredi 23 décembre 2022 à 15h au lundi 26 décembre 2022 à 20h, du mardi 27 décembre 2022 à 15h au jeudi 29 décembre 2022 à 20h et du vendredi 30 décembre à 15h au dimanche 1^{er} janvier 2023 à 20h - Recette : 122,50 € pour 14 jours d'occupation.

411 du 14 décembre - Contrat avec Monsieur Laurent CONTAMIN (60 Senlis), pour l'animation de deux stages, de trois ateliers d'écriture et d'une restitution respectivement les 18 mars, 10 juin, 7 janvier, 4 mars, 13 mai et 24 juin 2023, à la Médiathèque Municipale de Senlis - Coût : 1 560 € TTC.

412 du 14 décembre - Convention d'utilisation de la piscine Yves Carlier avec le collège Anne-Marie Javouhey pour l'année scolaire 2022/2023 - Coût : 34,70 € par séance.

413 du 15 décembre - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Monsieur Matisse COTE (78 Crespieres) dans le cadre d'un tournage pour le Nikon Film Festival, Rue et Place Saint-Pierre et Rue Bellon, le dimanche 18 décembre 2022 - Recette : 158 €.

414 du 16 décembre - Révision des tarifs de tournage de film et de locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2023.

415 du 19 décembre - Convention de tournage avec Kabo Production (93 Saint-Denis), pour le tournage d'un épisode unique de la série « Scènes de ménages », le mardi 20 décembre 2022, au Gymnase Beauval - Recette : 953 €.

416 du 20 décembre - Avenant n° 1 au marché public n° 21/38 conclu avec la société EUROVIA PICARDIE (60 Rieux) pour la réalisation du parking Saint-Lazare du quartier Ordener. Lot n° 2 : Terrassement-VRD - Montant total de la modification : 127 800,26 € HT soit 153 360,31 € TTC - Nouveau montant du marché public : 842 800,26 € HT soit 1 011 360,31 € TTC.

417 du 30 décembre - Convention de tournage avec Kabo Production (93 Saint-Denis), pour la mise à disposition d'un agent d'entretien pour 3h de ménage au sein du gymnase Beauval, suite au tournage du mardi 20 décembre 2022 d'un épisode unique de la série « Scènes de ménages » - Coût : 78 €.

418 du 30 décembre - Donation de Madame Geneviève PREVOST (60 Senlis), de 4 œuvres de son frère Monsieur Olivier PREVOST : Puyméras (1981), La frégate Jean-Bart au bassin (1990), Arsenal de Lorient (2014), La passerelle du Bâtiment du débarquement de chars Bidaossa (2004). Ces 4 œuvres rejoindront les collections de la Ville de Senlis - Ce don n'est grevé ni de charge ni de conditions.

419 du 30 décembre - Révision des tarifs des repas de la résidence autonomie (14,50 €) et des repas du restaurant seniors (5,50 €) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Décisions 2023

01 du 05 janvier - Décision de ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :	au titre du D.P.U. extra-muros :	
<ul style="list-style-type: none">- 42 rue Bellon et 32 rue Saint Yves à l'Argent- Place Saint Maurice- 7 rue de la Tonnellerie- 12-14-16 place de la Halle- 50 rue Vieille de Paris- 35 rempart Bellevue- 6 rue de Villevert- 2 bis rue des Vétérans- 25 rue du Châtel- 24 rue du Lion- 50 rue Vieille de Paris- 22 rue de Villevert- 26 place de la Halle- Rue du Heaume- 11 rue de la Treille- 28 rue de Villevert et 5-9 rue du Moulin du Cimetière Saint Rieul	<ul style="list-style-type: none">- 5 et 7 rue de la Chapelle- 78 rue des Jardiniers- 1 square de la Haute Pommeraie- 21 chaussée Pontpoint- 40 rue du Moulin du Gué de Pont- 24 rue du Tombray- 5 et 7 rue de la Chapelle- avenue de Mont-l'Evêque- avenue Georges Clémenceau- 17 rue Saint Lazare et impasse Maginot- 26 avenue du Maréchal Joffre- 16 chemin de Thiers- 8 rue de la Fontaine des Arènes- 4 rue du Vaussier- 4 rue du Moulin Saint Tron- 4 rue des Jardiniers	<ul style="list-style-type: none">- 16 E rue de la Fontaine des Arènes- 6 rue Monet- La Fontaine des Malades- 12 place des Arènes- 11-13 et 15 avenue Albert 1^{er}

Madame le Maire : « Avez-vous des questions ? »

Madame BENOIST : « Oui. Alors c'était une question par rapport à la décision n° 392. La désignation du cabinet d'avocats et associés. Par rapport à une demande d'annulation et de remboursement d'un titre de recette émis au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif. J'aurais souhaité savoir le montant et quel assainissement collectif cela concerne. »

Madame le Maire : « Oui, c'est Patrick GAUDUBOIS qui va vous répondre. On s'attendait à avoir la question. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Il s'agit effectivement d'une requête émanant de la société Goodman, qui est le bailleur d'Amazon et qui demande l'annulation d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif dont le montant est de 457 410 €. Ce qu'il en est, c'est que cette PFAC a été calculée selon nos modalités classiques sur la superficie totale du bâtiment, en l'occurrence d'Amazon.

La société Goodman conteste ces modalités en demandant que ne soit pris en compte que la partie bureau et non pas la partie entrepôt.

C'est certes, un contentieux qui est en cours, qui a fait l'objet d'une tentative de conciliation, qui n'a pas fait l'objet d'un accord amiable. Et donc, cette fois, ce contentieux est en cours. »

Monsieur GEOFFROY : « Au sujet de trois décisions qui ont à peu près toutes la même consistance. Donc la décision 407, 408 et 416, ce sont trois avenants à trois marchés de travaux pour des lieux différents dont les montants sont à chaque fois réévalués à la hausse pour des pourcentages qui sont plus ou moins importants selon les marchés de travaux.

Si je prends par exemple la 416, le surcoût est de 250 000 € toutes taxes. J'aurais aimé avoir sur ces trois décisions-là, s'il vous plaît, l'explication de la hausse ainsi que de savoir si c'est une hausse uniquement liée au contexte actuel ou si des travaux supplémentaires ont dû être envisagés. Ce qui expliquerait donc les trois montants de travaux revus. Merci. »

Monsieur GUEDRAS : « Ces augmentations portent essentiellement sur deux chantiers. Le chantier de l'école maternelle de Beauval et le chantier du parking Saint-Lazare au quartier Ordener. C'est simplement des choses qui n'ont pas été vues ou prévues au départ ou découvertes après coup, notamment dans le cas de Beauval, où il s'est trouvé que les raccordements des eaux usées n'étaient pas ceux qu'on s'attendait à trouver et qu'il a fallu dévier car ils ne sont pas tout seuls.

Il a donc fallu déployer des nouveaux réseaux là-dessus, ce qui a apporté bien entendu un supplément. De la même façon, on s'est aperçu que là, au niveau de la cuisine de Beauval qui a été faite, ça, c'est la 408, il a fallu refabriquer des gaines coupe-feu pour la ventilation qui n'avaient pas été envisagées au départ.

Donc ce sont des choses qu'on découvre au fur et à mesure du chantier, comme dans tous les chantiers. Concernant celui du quartier Ordener, alors là, il y en a beaucoup et aussi beaucoup plus grand, beaucoup plus vaste. Nous sommes sur quelque chose qu'on a découvert parce qu'il n'y avait pas de plan. Donc on a trouvé un certain nombre de choses qui nous ont obligé à refaire des travaux sur les bordures, sur la canalisation des eaux usées où la pente était suffisante, mais quand on a remis le parking par-dessus, cela renvoyait toutes les eaux au mauvais endroit. Donc il a fallu refaire les canalisations. On a trouvé aussi, qui étaient enterrés, des îlots en béton qu'il a fallu casser.

Et enfin, ça a été rajouté après, ce n'était pas prévu au départ. La pose de portails. Donc ce sont des travaux qui n'étaient pas prévus au départ et qu'on ne pouvait pas connaître. »

Monsieur GEOFFROY : « Merci. »

Madame le Maire : « Pas d'autres questions. Alors nous passons au point numéro quatre, à savoir le rapport d'orientation budgétaire, qui, comme vous le savez, va donner lieu à un débat comme chaque année et débat qui précédera le vote du budget qui aura lieu au mois de mars. Je vais laisser Patrick GAUDUBOIS commencer et puis je prendrai la suite d'une présentation qui se veut synthétique. »

N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2023

Madame le Maire et Monsieur GAUDUBOIS exposent :

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juillet 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif prévu le 22 mars prochain doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »

Ce document, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre d'une part, de positionner la commune dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle. Et il doit d'autre part, exposer la situation financière de la ville, expliquer les orientations et choix qui seront portés par la Ville et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

La séquence budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui doit être guidée par des principes intangibles :

- L'annualité : le vote du budget autorisera l'exécutif à réaliser dépenses et recettes dans le cadre fixé par l'assemblée délibérante. Le Maire rendra compte, à l'occasion du vote du compte administratif, de ces réalisations budgétaires devant le conseil municipal.
- L'unité : la comptabilité du budget devra être retracée dans un document unique communicable à tous.
- La spécialité : le montant et la nature des opérations autorisées par le budget devront être conformes aux règles comptables.
- L'universalité : les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses sans possibilité de compensation entre les deux afin de garantir une parfaite lisibilité entre dépenses et recettes ; le produit des impôts et les recettes des usagers doivent servir à financer toute dépense d'intérêt général et ne peuvent être affecté à une dépense déterminée.
- La sincérité : à la différence des autres principes juridiques consacrés ci-avant, ce principe ne souffre d'aucune exception, il implique pour chaque acte budgétaire et comptable l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières communiquées.

Le budget primitif 2023 s'inscrita évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes, il sera par ailleurs guidé par les orientations développées dans le rapport tel que joint.

Monsieur GAUDUBOIS présente l'environnement et le contexte des finances publiques, puis les orientations budgétaires de la commune, soit les parties 1 et 2 telles que détaillées dans le rapport joint.

Madame le Maire présente les principaux axes de politiques publiques, puis les budgets annexes, soit la partie 3 et 4 telle que détaillée dans le rapport joint.

Puis, Madame le Maire a donné la parole au Conseil Municipal et un débat s'en est suivi au cours duquel se sont exprimés : Mme REYNAL, Mme LOISELEUR, M. DIEDRICH, M. GAUDUBOIS, M. GUÉDRAS, Mme VALLER, Mme GORSE-CAILLOU, M. REIGNAULT, Mme SIBILLE, Mme ROBERT puis Mme BENOIST.

Madame REYNAL : « Alors en réalité, ce qui nous semble manquer aujourd'hui le plus, c'est une vision et une méthode. La vision est à courte vue juxtaposition de projets, de besoins ou d'incidents. La méthode est une décision prise rapidement, sans mesure des conséquences techniques ou financières. D'où des réalisations chaotiques et donc onéreuses. Sans vision, il est difficile de faire adhérer des partenaires, des publics, des citoyens, des contribuables à ce que la Ville propose sans méthode les projets prennent trop de temps et les opportunités filent par la lourdeur des contraintes. Une vision de territoire doit être portée par une intercommunalité forte qui, aujourd'hui ne sert qu'à collecter les ordures ménagères. Et une méthode de co-construction très moderne qui associe en amont toutes les parties prenantes, éviterait bien des erreurs, bien des impôts. Cas d'école ; des classes ferment à la rentrée, c'est une façon de générer des économies. Ce texte, en fait, je ne l'ai pas écrit pour ce conseil. C'est un texte qui date de début 2016, qui commentait le DOB et en fait, on peut le reprendre à la virgule près puisque alors cette fois ci, ce n'est pas l'école Beauval qui ferme, c'est celle de Saint-Péravi. Mais on a toujours dans la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Alors avant, c'était le débat. Mais on a toujours une litanie de projets. Et ce que vous dites, Madame le Maire, quand vous avez commencé votre exposé, c'est n'entrons pas dans les détails, vous avez dû lire le rapport avant de venir ? Oui, sauf que, en fait, ce qu'on fait ici, c'est qu'on présente aux Senlisiens les orientations budgétaires pour les années qui viennent. Et en fait, les Senlisiens, ils n'ont pas lu les pages, personne ne leur a donné. Il y en a 37 pages qui sont intéressantes, dans lesquelles il y a vraiment des informations intéressantes et qui méritent d'être portées à la connaissance des Senlisiens. Donc, le travail qu'a fait l'équipe, l'équipe d'opposition, c'est de relever douze points, que je vais lister, dans lesquels effectivement, il y a des choses qui sont vraiment très intéressantes dans ce débat dont vous n'avez pas parlé dans votre exposé, qui vont intéresser les Senlisiens. Je ferai aussi deux remarques et j'aurai à la fin une question fondamentale sur les orientations qui vraiment méritera d'être débattues. Alors je ne sais pas si vous voulez que je vous liste les points avant que vous y répondez ? »

Madame le Maire : « Mais vous voulez je lise le DOB ? Parce que je peux le lire. En fait, c'est ce qu'on faisait avant, mais cela empoisonnait tout le monde, tout le monde s'endormait. Les Senlisiens d'abord, je pense qu'on leur a donné quand même pas mal d'éléments. Maintenant, ils auront aussi bien entendu, accès à ce document dont ils pourront prendre connaissance de manière plus approfondie s'ils le souhaitent. Je pense qu'on a fait volontairement preuve d'esprit de synthèse pour

pouvoir accorder du temps aux échanges. Je pense que c'est aussi un exercice démocratique que de ne pas barber tout le monde pendant 1h30 à travers une lecture fastidieuse, y compris les Senlisiens qui nous écoutent ou qui nous écouteront. J'ai vraiment une haute opinion des Senlisiens. Ils sont tout à fait capables de lire ce document. Là, vous attaquez frontalement. Vous me reprochez presque de ne pas avoir lu le document. Maintenant, si le conseil municipal souhaite cette lecture, alors là, vraiment, ce serait un vrai plaisir de le faire. Qui souhaite que je lise le débat d'orientations budgétaires puisqu'apparemment, les Senlisiens n'ont pas assez d'éléments de compréhension ? »

Monsieur DIEDRICH : « Alors moi, je comprends tout à fait la remarque de nos amis de l'opposition. Mais clairement, je ne vois pas du tout l'intérêt effectivement d'entrer dans une lecture aux mots et à la virgule près, c'est comme lire une délibération à la lettre près, ça n'a aucun intérêt et ce qui compte, c'est d'être capable d'expliquer des choses et de montrer ce qu'on a envie de faire. Or, ce que vous propose Madame le Maire, c'est de faire un débat. C'est ça qui compte aujourd'hui. On ne va pas s'amuser à lire 37 pages qui sont certes techniquement très intéressantes et très bien écrits par les équipes de la commune. Mais où est l'intérêt ? Donc je pense que notre temps, il faut l'utiliser autrement. Donc proposez nous vos douze points ? Nous sommes à l'écoute, mais ne perdons pas notre temps bêtement juste pour se casser mutuellement les pieds. Si je puis me permettre. »

Madame REYNAL : « Ça fait quand même 1 h qu'on écoute la présentation du document. Donc effectivement... »

Madame le Maire : « non, non. Ça ne fait pas 1h. Et en plus, on avait dit qu'on essaierait de le faire en une demi-heure. On l'a fait en 40 minutes. C'est mieux que l'année dernière alors. Moi, je suis à l'écoute. Je voudrais quand même dire aussi quelque chose avant d'écouter vos douze points. Parce que je n'aime pas qu'on véhicule des informations qui sont fausses. Je n'aime pas la mauvaise foi, cela m'irrite. On ne ferme pas de classe en 2023, il n'y aura pas de fermeture de classe en 2023... »

Madame REYNAL : « c'est une école qui ferme. »

Madame le Maire : « Il y a un regroupement de deux maternelles qu'on a expliqué. Je ne vais pas revenir dessus sauf si vous le souhaitez, c'est pareil. Mais ne véhiculez pas des mensonges. Il n'y aura pas de fermeture de classe à Senlis en 2023. »

Madame REYNAL : « D'accord. Ok. Et c'est un de mes points. Donc on verra. Allons-y pour les douze points puisque tout le monde a l'air là, bien remonté. Donc allons y pour les douze points. »

Madame le Maire : « C'est vous qui êtes remontée Madame REYNAL, ce n'est pas nous. »

Madame REYNAL : « Ah non, je suis moi je suis très calme, j'ai juste commencé à lire mon texte, demander s'il fallait que je pose mes questions une par une ou ensemble et je me fais taxer de mauvaise foi. On m'explique la façon dont il faut que l'opposition gère les questions. Donc non, non, moi je suis tout à fait détendue. Je voudrais poser mes douze points pour qu'on puisse effectivement en débattre. »

Le premier point, à la lecture de ce débat, de ce rapport d'orientation budgétaire, porte sur les dépenses donc là c'est page 9 dans le débat et il porte sur les recettes municipales. Alors, il n'y a pas lieu de se réjouir sur l'augmentation de ces recettes, sur l'augmentation de ces produits pour les services, puisqu'en fait, ce sont les prix des tarifs municipaux. Et je vais le lire page 9, donc ce qui est dans ce débat, on va s'attarder sur un détail. Donc l'évolution moyenne des tarifs municipaux en 2022, c'était plus 5 %. Et pour 2023, il est proposé d'appliquer également plus 5 % à la rentrée. Donc ce que ça veut dire, c'est que les crèches, les tarifs du périscolaire, les tarifs enfin les tarifs municipaux vont augmenter cette année de 5 % et vont encore augmenter de 5 %. Alors en fait, quand on regarde les recettes, c'est bien. Mais ce qu'on regarde surtout nous aussi, c'est les dépenses. Et ce que vous avez dit, Monsieur GAUDUBOIS. Mais je voudrais le rappeler, c'est que les dépenses, elles augmentent plus vite que les recettes dans le budget 2022. On y reviendra largement à l'examen du compte administratif quand on aura, quand on aura tous les détails. Mais je note simplement que les dépenses à caractère général, hors énergie, puisqu'il y a quand même effectivement le point énergie qui était un peu spécifique cette année, augmentent de 10,9 % en 2022. Donc là pour nous, ça ne dénote pas une maîtrise des charges à caractère général significative puisque même si on prend en compte l'inflation, dont on a vu qu'elle était, vous nous citez 7,1 % en 2022, on voit qu'on a des dépenses qui continuent à augmenter. Moi ma question c'est simplement qu'est-ce que vous allez faire pour diminuer, pour diminuer ces dépenses à caractère général, donc hors énergie ?

Le point suivant c'était sur le plan de sobriété. Alors on a parlé du plan de sobriété, il est page 15, il a été présenté à la population. Mais est ce qu'on peut quantifier ce plan parce que ce plan de sobriété jusqu'à présent, on n'a pas eu de chiffres concernant les économies qui vont être faites et donc toutes les mesures qui ont été mises en place, l'économie qui en est attendue. Alors je signale page 15 qu'il est noté que l'augmentation des dépenses énergétiques qui était de 2 350 €, en fait c'est plutôt de 2 000 350 €. Mais on n'a pas de quantification du plan de sobriété. Donc j'aurais voulu savoir si ça arrivera peut-être dans le budget, mais en tout cas un ménage qui en ce moment a à faire face aux dépenses, à l'augmentation des prix de l'énergie. Normalement, c'est ce que sont ces factures et c'est quel est le plan de sobriété qui va appliquer. C'est quelle énergie ? Quelle économie ça doit générer normalement ?

Le point suivant c'est sur le point Action Cœur de Ville. Alors on note ces pages, c'est dans le DOB. On note qu'il va être inclus dans le dispositif Action Cœur de Ville, la piscine et donc je pense que les commerçants qui regardent avec intérêt le dispositif Action Cœur de Ville. Je rappelle qu'il est censé dynamiser le centre-ville, donc c'est page 28, merci Magali. Ils vont se demander en quoi le financement par Action Cœur de Ville de la piscine va dynamiser le commerce de centre-ville. C'est vrai que ça ne paraît pas tout à fait tout à fait immédiat. Donc j'imagine que vous nous expliquerez.

Page 29, on parle des constructions, alors c'est intéressant, donc je vais lire ce qui est marqué sur la page 29, on parle des constructions qui sont prévues. Alors ce qu'on dit c'est qu'en 2023, on verra le démarrage de l'opération par Vinci Routes de créer de 92 logements sur l'ancien garage Peugeot en entrée de ville. Donc, ce sont bien 92 logements qui vont être construits sur l'ancien garage Peugeot et des fonciers disponibles appartenant à la Ville sont en cours de renouvellement et verront le dépôt d'un permis de construire en 2023. Il s'agit du terrain de l'ancienne piscine d'été, rue Saint Etienne, donc là, à nouveau, on comprend qu'il y a un projet de permis de construire et un permis de construire qui sera déposé pour 30 logements. Ainsi que le terrain de la ferme de l'ancienne ferme Audibert, rue du Vieux, chemin de Pont à Villevert, pour potentiellement 30 logements supplémentaires. La question, là, c'est simplement en plus de ces logements dans 92, plus 30, plus 30 plus la deuxième partie de l'Écoquartier qui est en cours. Est ce qu'il y a d'autres programmes dont vous avez connaissance et qui viendraient encore augmenter le nombre de logements construits à Senlis ? C'était une question.

Alors le point sur le Conservatoire, il est noté page 31 que le coût du conservatoire sera de 4 440 000 € hors taxe valeur 2022. Et on est début 2023, ce qu'on aimerait savoir et ce que possiblement les Senlisiens aimeraient savoir ces valeurs 2023 et valeur au moment où ça va être construit ? Quel va être le coût de ce conservatoire pour nous ? Est-ce que ça va être ces 4 440 000 € que vous continuez à utiliser comme le montant, le montant de l'investissement ou est-ce que ça va être différent ? Et quand est ce qu'on aura ces montants si ce ne sont pas les bons ?

Sur les points suivants. On apprend alors dans le rapport d'orientation budgétaire que des travaux de toiture vont commencer à l'école Argilière. Alors, mes amis qui siègent à la commission éducative me disent que ce ne sont pas des travaux qui étaient prévus et que donc ça, ce ne sont pas des travaux dont on avait connaissance. On aimerait savoir combien de temps ces travaux vont durer. Et puis surtout, est ce qu'il n'y avait pas moyen de faire des travaux sur une école ailleurs que dans les périodes scolaires, pendant les vacances ? Ou alors quand on ne connaît pas l'ampleur des travaux de toiture, on ne peut pas savoir combien de temps ils vont durer. Mais donc c'est les questions, combien de temps ils vont durer et est ce qu'il n'y avait pas moyen de les faire par exemple, pendant les grandes vacances ?

Il y a un point qu'on aimerait que vous nous explicitiez. Page 7, vous indiquez que l'intercommunalité financera la gestion des déchets sauvages. Alors on voulait savoir si ça veut dire qu'enfin la voie verte sera nettoyée et qu'il y aura des financements de l'intercommunalité pour nettoyer les abords de la voie verte qui sont quand même parfois jonchés d'immondices ?

Le point suivant, c'est sur les bâtiments communaux qui vont être vendus. Vous nous annoncez la vente de Saint Péravi et de la Corne de Cerf. Donc Saint Péravi l'école, on en a parlé. La Corne de cerf pour ceux qui ne le savent pas, c'est l'endroit où se réunissait jusqu'à présent le « Bel Age » le club du troisième âge. Moi, ce que je voudrais savoir, c'est quid des autres ventes qui sont soit déjà signées, pour lequel le conseil municipal a déjà donné une autorisation ou qui sont qui ont été mentionnées par le passé ? Donc est ce que en 2023, on vend le Vermandois ou est-ce que non ? Est-ce qu'il y a des projets aussi pour l'impasse Baumé, pour les terrains de rugby, pour les anciens abattoirs et les services techniques, rue Vieille de Paris ? Est-ce que ça, c'est des projets ? Parce qu'ils ne sont pas mentionnés dans le débat ? Est-ce que ça veut dire qu'ils sont décalés plus loin ? Ou est-ce que ça veut dire simplement qu'ils sont abandonnés ?

Ensuite, dans ce débat d'orientation budgétaire, il y a une mention du PLU. Alors on a été ravis d'être invités à la réunion publique dont nous, les élus, n'avions pas connaissance. On l'a appris comme la population, sur les panneaux d'affichage. Donc c'était hier soir et dans ce PLU et dans les éléments que vous mentionnez ici, dans le débat d'orientation budgétaire page 30, il y a trois points qui nous posent question. Hier, je l'ai dit en réunion publique, c'est sur la circulation. Est ce qu'il y a une vision sur l'amélioration de la circulation à Senlis, et notamment aux heures de pointe ? Est ce qu'il y a des projets ? Est ce qu'il y a des choses qui vont être faites pour améliorer la situation actuelle ? Et puis, celle qui ne manquera pas de découler de l'arrivée des 30 + 30 + 92 + plusieurs centaines de logements de l'Écoquartier. Le deuxième point sur le PLU : vous parlez dans le PLU et c'est quelque chose que vous avez mentionné ici et hier qu'il y avait une vision très environnementale du Plan Local d'Urbanisme avec un objectif de zéro artificialisation nette à terme. Ce qu'il faut dire quand même, c'est qu'avec Amazon, 57 000 mètres carrés et avec la prochaine extension logistique dont on nous dit qu'elle sera de l'ordre de 40 000 mètres carrés aussi sur la zone des rouliers. Effectivement on a bouffé toutes les poches de développement qu'on pouvait avoir. Maintenant effectivement, il va falloir se concentrer sur les dents creuses et les choses comme ça puisque c'est vrai que là on aura. On a vraiment utilisé tout notre potentiel de développement foncier juste pour des entrepôts logistiques.

Et le dernier point c'était le parking de la gendarmerie, j'aimerais que nous confirmiez que ce parking de la gendarmerie sera payant. Parce que la dernière fois qu'on a posé la question, vous nous aviez dit tous les parkings vont être refaits et ils deviendront payants, y compris celui de la gendarmerie. Nous voulons savoir si ça a changé ou si effectivement le parking de la gendarmerie, l'ancienne gendarmerie, quand il sera refait, sera payant.

J'ai presque fini il reste deux points. Dans le budget annexe de l'eau, page 35, on mentionne toujours des études préliminaires pour trouver un nouveau forage pour essayer d'avoir un nouveau, une nouvelle source d'eau potable. J'aurais voulu savoir si, au-delà des études préliminaires, les recherches avaient commencé. Quelle a été l'horizon justement, de l'opérationnalité de ce forage ? Est-ce qu'en 2023, on commencera à chercher où est ce qu'on en sera encore aux études ?

Et puis le dernier point. Alors vous avez répondu à ma question tout à l'heure quand vous m'avez interrompue dans ma présentation, vous avez dit il n'y aura pas de fermeture de classe cette année à Senlis. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est avec tous ces logements qui sont créés, ceux qui sont déjà créés et ceux qui vont être créés. Est ce qu'il n'y aura pas des ouvertures de classes à Senlis ? Est-ce que les nouveaux, vous vous félicitez de l'augmentation de la population. D'augmentation de la population puisqu'effectivement on est revenu au-dessus de 15 000 habitants ? Est-ce que ça veut dire

qu'on va retrouver des classes et que des effectifs dans les classes publiques vont pouvoir diminuer de façon à améliorer la qualité des enseignements dans nos écoles publiques ?

J'ai terminé sur ces points. Vraiment le dernier point, alors sur les réponses aux questions que je vous ai posées, comme d'habitude, vous allez nous dire bon, on n'a pas les réponses, on vous répondra plus tard et on n'aura pas les réponses.

Mais j'aimerais me concentrer sur un point quand même très très important, page 26 et vous l'avez dit plusieurs fois dans votre discours, vous dites ce qu'on veut, c'est maintenir un service public de qualité. Et page 19, je lis « les pistes de développement, le travail engagé et le travail complémentaire, c'est réinterroger les modes de gestion et le bien-fondé de certains services publics locaux afin qu'ils soient plus adaptés et moins onéreux en charges nettes pour la collectivité. » Donc, ce que ça veut dire, c'est que vous envisagez de réinterroger les modes de gestion et le bien-fondé de certains services publics locaux. Ma question, c'est quels sont les services publics locaux, dont vous vous interrogez sur le bien-fondé ? Est-ce que ce sont les ATSEM dans les écoles, la police municipale, pas le TUS, la crèche, les musées ? Je pense que les Senlisiens aimeraient bien savoir quels sont les services publics locaux sur lesquels vous interrogez sur le bien-fondé, leur mode de gestion. Merci. »

Madame le Maire : « Merci Madame Reynal. Je pense que d'habitude nous nous efforçons d'apporter des réponses. Je ne m'entends pas dire que je ne répondrai pas et je pense que, que ce soit les adjoints, les conseillers municipaux ou moi-même, nous avons l'habitude de répondre aux questions et aux commentaires. Alors, je vais vous proposer effectivement de répondre point par point puisqu'il y avait un certain nombre de questions, je ne le ferai pas toute seule. Je pense que les adjoints dans leur délégation vont pouvoir apporter aussi un certain nombre d'éléments et d'informations. Peut-être commencer sur la question des recettes et des dépenses. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Oui, je vais reprendre en partie ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous évoquez le fait que les dépenses ont augmenté de plus de 10 % et effectivement, je voulais quand même rappeler que sur ces augmentations-là, la très grosse majorité de ces évolutions sont liées à l'évolution du taux d'inflation. C'est vrai pour les dépenses, les charges générales ou les tarifs que nous avons à supporter de la part de nos fournisseurs et de nos prestataires ont augmenté. C'est vrai pour ce qui concerne la réévaluation de l'indice de rémunération des salariés. C'est vrai évidemment aussi pour ce qui concerne les dépenses, l'évolution des dépenses d'énergie.

Je précise au passage, je ne l'ai pas rappelé, mais dans le premier chapitre, on évoque les indices nationaux d'évolution de l'inflation qui est l'indice de prix de consommation pour les ménages, qui est de 4,5 %. L'indice de prix des dépenses communales, ce que nous supportons nous, c'est 7,2 %. Et j'ajoute que l'électricité et le gaz ont augmenté de 63,6 % en moyenne au niveau national. Donc, très clairement, ces évolutions à la hausse des dépenses de fonctionnement sont dues très très largement à des facteurs exogènes que l'on a subis, qui sont effectivement les augmentations tarifaires liées à l'inflation.

Il y a deux points seulement sur lesquels on a pu effectivement constater des évolutions qui sont plutôt en volume et en nature. C'est l'évolution du GVT et l'augmentation dans les charges générales de l'activité qui ont repris toutes l'ampleur qui était celle d'avant COVID. On en voit effectivement les effets aussi bien au niveau des recettes que des dépenses que pour tout le reste, ce sont essentiellement des effets de l'inflation.

J'ajoute qu'on en a déjà quand même vécu et on n'est pas encore en mesure de le prouver. Je vais répondre à cela à la deuxième question. On a déjà vécu une baisse des consommations d'électricité en 2022 puisque c'est depuis la fin du mois d'octobre, notamment que l'éclairage public a été interrompu la nuit. Les recettes, vous en parliez lors de la première partie de votre question.

Oui, effectivement, on a augmenté les tarifs à la rentrée de 2023 de 5 %. Vous constaterez que sur les deux exercices 2022 et 2023, les dépenses elles-mêmes en terme d'augmentation des prix ont largement dépassé les 10 %. Donc, il apparaît tout à fait logique qu'à la rentrée de 2023, il y ait un deuxième rattrapage de 5 % également et qui permettra de rééquilibrer d'une certaine manière les évolutions tarifaires d'un côté des recettes et de l'autre des dépenses.

Oui, effectivement, c'est écrit. On va procéder à une autre évolution de 5 % des tarifs, des services rendus aux personnes en 2023. Mais cinq et cinq, ça représentera à peu près l'équivalent, un peu moins quand même si on considère l'énergie que la part de l'énergie dans cet ensemble, ça pourra être effectivement beaucoup plus proche de l'évolution sur les deux années du taux d'inflation cumulée. »

Madame REYNAL : « Mais Monsieur GAUDUBOIS juste sur les dépenses générales hors dépenses de personnel, on a une augmentation de 10,9 %, alors l'inflation on le voit effectivement si on prend les chiffres nationaux, c'est 7,1 % mais le 3,8 % différence, quand ça porte sur des millions d'euros, ça fait des sommes énormes. Donc moi ma question c'est tous les ans, vous nous parlez d'un plan de maîtrise des dépenses et en fait elles continuent d'augmenter de 3 %, + 3 % au-delà de l'inflation, donc voilà, je m'interroge simplement sur ces 3 % d'augmentation. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Alors, j'ai répondu à la question, j'y ai répondu. J'ai expliqué aussi qu'il y avait d'autres éléments qui avaient tiré les dépenses à la hausse. Le GVT, comme tous les ans... »

Madame REYNAL : « Mais on est hors personnel ça ne peut pas être le GVT et on est hors énergie. Moi je prends la ligne dépenses général hors énergie. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je vous ai expliqué que l'activité avait repris assez fortement. C'est vrai que côté recettes comme du côté des dépenses, l'activité a repris fortement par rapport à la période, elle a retrouvé le niveau qui était le sien avant la période COVID. J'ai un point que j'ai oublié de vous signaler tout à l'heure dans ma réponse, c'est que la renégociation du marché du TUS également a été très fortement impacté par l'évolution des coûts puisque le coût du Transport Urbain Senlisien a augmenté de 20 % ça donne une explication. C'est un élément complémentaire d'explication de cette évolution qu'on vient de commenter. »

Madame REYNAL : « D'accord, mais alors la ligne que je regardais, ce sont les dépenses à caractère général hors énergie qui passent de 5,7 millions à 6,2 millions d'euros, donc il y en a qui augmentent de 11 % quasiment et c'est ça où je me dis là-dessus, il n'y avait pas des plans d'économies. Ces dépenses-là, elles continuent d'augmenter de 11 %. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je vais ai répondu deux fois déjà. Je vous ai répondu. »

Madame REYNAL : « Oui mais l'inflation est de 7 % et elles augmentent de 11 %, donc ces 4 % c'est quoi ? »

Monsieur GAUDUBOIS : « À l'inflation qui représente 7 ou 8 % là-dedans et il y a des évolutions spécifiques, en volume notamment, et liées à certaines activités qui y sont, qui expliquent la différence. La reprise d'activité suite à la période de gel à l'occasion du COVID, de l'augmentation du prix du Transport Urbain Senlisien... »

Madame REYNAL : « Mais on ne peut pas dire que c'est le COVID. Si je prends en 2019 ces dépenses, elles étaient de 5,3 millions, donc elles sont passées de 5,3 millions à 6,2 millions depuis donc elles augmentent bien. Donc je ne sais pas. C'est étrange d'expliquer par la reprise d'activité, l'augmentation des dépenses. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Et je répète une nouvelle fois, gardez bien en tête que si vous avez en tête l'indice d'augmentation des prix du ménage, que ce qui concerne les collectivités est bien supérieur. Je vous ai donné les chiffres tout à l'heure. Il est de 7,2 % d'évolution au niveau national. Et cela explique quand même une très grosse partie de l'évolution que vous avez relevée, 7,5 % ce sont presque les trois quarts de l'évolution que vous avez relevée.

Concernant la deuxième question, le plan de sobriété énergétique, nous ne sommes pas encore en mesure à ce jour de quantifier les gains réalisés. Alors, soit d'abord en termes de consommation, ça va de soi, parce que nous n'avons pas encore reçu tout simplement les factures. C'est imminent. Ça va se faire dans le courant du mois de février. Donc très rapidement, on va être en mesure de mesurer l'impact positif évidemment en termes de consommation à travers les relevés qui accompagneront ces factures, mais vous ne m'écoutez plus Madame REYNAL vous avez entendu ce que j'ai dit, très rapidement on va être en mesure de mesurer les évolutions... »

Madame VALLER : « C'est un peu dommage de poser des questions sans écouter les réponses. Et le débat, ce n'est plus un débat. On est en mode show. C'est un peu dommage. Il se répète quatre fois de suite pour la même question. »

Madame REYNAL : Alors il se répète, mais il s'est répété quatre fois parce que je pose la question de savoir quelle est l'explication de l'augmentation entre sept et dix et qu'il me répond « Je ne peux pas l'expliquer ce quart. » Donc effectivement... »

Madame VALLER : « Il l'a expliqué quatre fois. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je vous ai donné quatre fois l'explication, je n'ai pas répondu que je ne pouvais pas expliquer. »

Madame REYNAL : « Alors, quelle est l'explication : c'est l'augmentation de l'activité ? »

Madame VALLER : « Vous vous cachez toujours derrière « les Senlisiens pensant », « ils aimeraient savoir que » donc c'est vous qui voulez savoir que, c'est tout. »

Madame REYNAL : « Mais il n'y a pas eu de réponse à cette question. »

Madame VALLER : « On est dans un show politique, on n'est plus dans un débat. »

Madame REYNAL : « Il y a eu 500 000 € d'augmentation des dépenses qui peuvent pas être expliquées autrement que par la reprise de l'activité.

On est pas du tout en mode show politique. »

Madame le Maire : « S'il vous plaît, merci. »

Madame REYNAL : « Je pose des questions et comme d'habitude, la réponse, c'est : on explique les trois quarts par l'inflation, d'accord, le quart qui n'est pas expliqué. Il est expliqué par quoi ? Eh bien on n'aura pas de réponse. »

Madame VALLER : « Si vous essayez d'écouter les réponses pour la suite, ça évitera à Monsieur GAUDUBOIS de le répéter quatre fois. »

Madame le Maire : « Il est patient Patrick GAUDUBOIS »

Monsieur GAUDUBOIS : « J'ai l'impression qu'il faudrait que je le répète une cinquième fois parce que j'ai vraiment l'impression d'avoir répondu à votre question. Ceci dit, je reviens sur la deuxième parce qu'on ne va pas y passer toute la soirée. La deuxième, vous ne l'avez pas écoutée. Je vous disais qu'on allait recevoir très prochainement les premières factures d'électricité et de gaz qui vont nous permettre de mesurer les évolutions quantitatives à la baisse en matière de consommation.

Nous avons tout à fait l'intention de communiquer très largement sur ces résultats. Simplement à l'heure qu'il est aujourd'hui, nous ne les avons pas encore, on les aura très très prochainement. »

Madame REYNAL : « Est ce qu'ils seront disponibles au moment du compte administratif ? »

Madame GORSE-CAILLOU – Inaudible-

Monsieur GAUDUBOIS : « Je pense que oui. »

Madame REYNAL : « Les factures, on sait bien quand est ce qu'elles arrivent. Donc est ce qu'elles seront disponibles pour le compte administratif ? Si c'est imminent. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Oui, oui, je pense. Je pense que oui. On a déjà, on a déjà prévu de... »

Madame GORSE-CAILLOU : « Ça n'a aucun intérêt. »

Madame REYNAL : « Comment ça, ça n'a aucun intérêt ? Je demande est ce que, quand on débattera du compte administratif, on aura la réponse à cette question. »

Madame GORSE-CAILLOU : « Probablement, vous voulez une date précise ? »

Madame REYNAL : « Oui. »

Monsieur DIEDRICH : « On en reparlera le moment venu. Là, on est sur le débat d'orientation budgétaire, là on fait le DOB, on fera le compte administratif le moment venu. Alors concentrons-nous sur les sujets du jour. S'il vous plaît. »

Madame REYNAL : « D'accord, mais moi j'aimerais avoir réponse aux questions que je pose et j'aimerais qu'on ne juge pas de la pertinence des questions mais qu'on y réponde »

Monsieur DIEDRICH : « Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Madame VALLER tout à l'heure, vous avez une réponse. Elle ne vous plaît peut-être pas, en attendant, vous l'avez eue. Maintenant, on passe à la question suivant, merci. »

Madame REYNAL : « Je n'ai pas eu la réponse sur « est-ce que ce sera disponible au moment du compte administratif. »

Madame le Maire : « S'il vous plaît. Moi, je suis quand même étonnée, madame REYNAL, parce que, vous considérez que nos réponses ne sont pas précises, mais vous tenez toujours des propos à l'emporte-pièce. Alors j'ai relevé tout à l'heure le fait que vous affirmiez, avec une certaine force, qu'il y aurait des fermetures de classes et vous citiez des propos de 2016 donc c'était pour le moins ambigu et ambivalent. Et vous parlez d'un entrepôt de 40 000 mètres carrés sans avoir vérifié vos sources. Alors moi j'ai vérifié les sources parce qu'effectivement, avant d'affirmer des choses comme ça, il faudrait peut-être vous renseigner parce que, je précise que Amazon, ce n'est pas 58 000 mètres carrés, c'est 55 000m² mais ça, ce n'est pas grave, on n'est pas à 3000 mètres carrés près, mais je rappelle quand même que ce sont 2000 salariés dont bientôt 1400 salariés en contrat à durée indéterminée. Objectif 2023. Ils sont 1200 actuellement en contrat à durée indéterminée. Que c'est une entreprise qui apporte aussi des recettes fiscales, notamment à la communauté de communes. Et on va en reparler de la communauté de communes puisque vous avez évoqué ce sujet. En ce qui concerne un entrepôt de 40 000 mètres carrés, c'est effectivement une information qui a circulé dans Senlis depuis deux jours. Donc, je me suis renseigné auprès du propriétaire de la parcelle de l'extension des portes de Senlis qui déjà est une foncière qui ne vend pas les bâtiments, mais qui loue les bâtiments donc c'est MONTEA, pour ne pas les citer qui, le jour où ils accueilleront des entreprises ou y construiront des bâtiments, ne les vendront pas, les garderont.

C'est la BNP Investissement qui a effectivement, dans leur dos, publié l'information d'une commercialisation d'un entrepôt de 40 000 mètres carrés. MONTEA est remonté très haut chez BNP Investissement, qui s'est excusée et qui a retiré cette annonce, j'allais dire frauduleuse. Mais enfin, c'est en tout cas mensonger. C'est quand même absolument incroyable de vouloir commercialiser un terrain dans le dos d'un propriétaire, mais c'est bel et bien ce qui s'est passé. Voilà l'explication. Je m'attendais à ce que vous en parliez ce soir et il se trouve que j'ai eu l'explication cet après-midi. J'ai été appelée par Oise Hebdo aussi, bien évidemment, parce que c'est croustillant quand même tout ça. Vous aimez ce qui croustille. Bon, c'est bien, il n'y a pas de scandale, c'est une erreur, c'est corrigé. L'annonce a été retirée, vous pourrez le vérifier.

On a parlé tout à l'heure, vous évoquiez la communauté communes et le dispositif Action Cœur de Ville. C'était votre troisième point. Le dispositif Action Cœur de Ville, je vous rappelle qu'il été signé avec la communauté de communes comme partenaire et que le périmètre d'Action Cœur de Ville va bien au-delà du centre-ville ancien de Senlis, et heureusement,

puisque pourquoi est-ce que la communauté de communes est signataire ? C'est parce qu'on sait très bien que tout ce qui va concerner le développement de la ville centre, l'attractivité du centre de la ville centre, va avoir des conséquences positives sur le rayonnement de notre territoire. Et effectivement, dans l'avenant à la convention Action Cœur de Ville, Véronique PRUVOST-BITAR était présente au dernier comité de projets, il y en aura bientôt un autre. Le périmètre a été élargi pour pouvoir inclure le futur centre aquatique intercommunal. C'est l'explication et tant mieux. Tout à l'heure, vous étiez très négative au sujet de la communauté de communes. Je voudrais quand même rappeler qu'elle a versé pour le quartier Ordener, je ne suis pas rentré dans le détail, mais elle a versé un fonds de concours de 392 000 €, puisque le quartier Ordener est un quartier mixte, à la fois économique de logements, culturel et de services. Elle a versé un premier fonds de concours en 2022 de 392 000 € pour participer à la réalisation du parking et des accès au parking, puisque ce parking, je le disais tout à l'heure, va servir à la fois aux salariés, mais aussi aux habitants, aux usagers du site et aux habitants du quartier. »

Madame REYNAL : « Et pour finir, sur Action Cœur de Ville, le fait que la piscine a été rajoutée comme une feuille à la convention, il y avait aussi, par exemple, l'îlot Anne de Kiev qui était déjà et là-dessus, il n'y a pas de projet, donc je trouve juste curieux d'annexer à un nouveau quartier, alors que ceux qui sont déjà annexés pour bénéficier de l'action Cœur de ville... »

Madame le Maire : « C'est parce que ça doit bénéficier à toute la communauté de communes donc c'est normal qu'un projet à échelle intercommunale puisse être pris en compte par Action Cœur de Ville, qui ne se réduit pas à la ville elle-même. C'est tout le sens d'Action Cœur de Ville. Et là, on parle d'un équipement intercommunal dans la ville centre, c'est tout à fait cohérent. En ce qui concerne le logement, la démographie, le nombre de logements, et cetera, je suis quand même assez étonnée parce qu'il y a quelque temps vous n'aviez à la bouche que le déclin de Senlis, la perte de population, le déclassement de Senlis et puis maintenant on a l'impression que vous êtes en train de nous reprocher ce renouvellement, cette augmentation de population que tout le monde appelait de ses vœux quand même, et vous dites en même temps ça serait bien de pouvoir rouvrir des classes et en ça, vous avez raison, nous aussi on n'en ferme pas et on aimerait bien rouvrir de nouvelles dans le futur. Sachez quand même que les écoles ont tout à fait la capacité d'accueillir ces classes dans le futur. Il n'y a pas de souci de ce côté-là, mais vous ne pouvez pas nous dire « Senlis en déclin » et d'un autre côté, nous reprocher de gagner des habitants, de mener des projets, de construire des logements. Alors le logement, c'est le chiffon rouge que vous agitez tout le temps dans vos propos. Je ne sais pas pourquoi. Effectivement, vous avez raison, il y a des projets Vinci, Pichet, Avenue de Creil, qui ont démarré sur des parcelles privées et tant mieux si aujourd'hui les opérateurs ont confiance en cette ville parce que sinon, ils ne viendraient pas à Senlis. C'est quand même plutôt une bonne nouvelle. Il y a des territoires où aucun promoteur, surtout en ce moment, aucun opérateur dans le domaine du logement ne se rend. Nous, on est attractif, tant mieux, il faut arrêter d'agiter le chiffon rouge aussi par rapport à la population parce que on voit bien que la courbe démographique, met beaucoup de temps à remonter. Il y a une certaine inertie et en 1968, on avait quatre habitants par logement. En 2023 chiffres millésime 2020, il y a 1,88 habitants par logement. Donc faites le calcul, ça veut dire que si on ne construit pas de logements, on va continuer à perdre des habitants. Vous avez raison de vous soucier des questions de circulation, de stationnement, j'étais un peu étonnée qu'à la réunion publique du PLU, finalement tout a tourné une fois de plus autour du stationnement donc je m'en étonne un peu, surtout quand on sait qu'on a quand même construit beaucoup de parkings. Et je disais à la réunion publique du PLU que j'espère que nous allons faire autre chose quand même que de construire des parkings parce qu'on n'est pas là que pour ça.

Donc sur cette question de circulation, de bouchons, et cetera, je me porte en faux quand on me dit en réunion publique du PLU, ce n'était pas vous. Qu'il y a des bouchons à cause de la première tranche de l'ÉcoQuartier, mais c'est complètement faux. Alors qu'on dise qu'il y a des bouchons parce qu'il y a beaucoup d'emplois à Senlis, qu'il y a plus de personnes qui viennent travailler à Senlis que de personnes qui sortent de Senlis. Beaucoup de personnes, beaucoup de voitures, c'est vrai, traversent Senlis, mais ce n'est pas à cause de l'ÉcoQuartier, c'est pas à cause du logement.

On a beaucoup d'écoles. Pourquoi est-ce que ça bouchonne ? Il y a beaucoup d'écoles à Senlis. Il y a combien d'élèves à Senlis déjà ? En tout, il y a 4000 élèves à Senlis. »

Madame SIBILLE : « Plus que ça. »

Madame le Maire : « 5000 ? Combien ? »

Madame SIBILLE : « Plus que ça avec les lycées. »

Madame le Maire : « Quand on compte Proméo et cetera, je pense qu'on n'est pas loin de 7000 ou 8000 élèves en tout. A vérifier, pour ne pas dire de bêtises. En tout cas, c'est vraiment un pôle d'éducation très important dans le territoire. C'est un pôle d'emplois, un bassin d'emplois très important dans le territoire. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, je dis que c'est quand même aussi un sujet dont il faut se préoccuper, certes, mais c'est quand même aussi la marque du dynamisme de notre Ville.

6800, on n'était pas loin, sans Proméo, on est dans la vérité, donc c'est énorme. On ne va pas se plaindre d'avoir de l'activité dans cette ville et on va arrêter de dire un coup, c'est le déclin et puis un autre coup... »

Madame REYNAL : « Madame LOISELEUR, je n'ai pas parlé du déclin depuis plusieurs années, c'est vous qui en parlez. »

Madame le Maire : « Tant mieux, mais vous en avez parlé pendant tellement longtemps que, excusez-moi, il y a un contraste. Je voulais quand même le rappeler ce soir parce qu'on assiste à un revirement de discours assez spectaculaire. C'est très encourageant je trouve, parce que finalement, ça montre qu'on a plutôt bien réussi. »

On va faire un dossier spécial dans le prochain Senlis Ensemble, parce qu'on entend dire tellement d'inexactitudes que je pense qu'il est temps de vraiment traiter la question sous tous les angles. Je ne vais pas davantage développer le propos ce soir au sujet du logement, mais je vous en supplie, arrêtez de tout le temps agiter le chiffon rouge parce que ce n'est pas ce n'est pas correct, ce n'est pas constructif. »

Madame REYNAL : « Je n'ai pas agité de chiffon rouge, Madame le Maire, c'est vous qui utilisez cette expression et qui dites que je l'ai fait. »

Madame le Maire : « Pour le conservatoire, il y a peut-être une coquille, je n'ai pas revérifié, mais en tout cas on a regardé. Ce sont les montants qui ont été révisés fin 2022. Pour l'instant, on ne peut pas avoir mieux que des montants révisés en fin 2022. »

Madame REYNAL : « C'est page 31. »

Madame le Maire : « Il y a peut-être une coquille, C'est possible. »

Madame REYNAL : « Valeurs Janvier 2022. »

Madame le Maire : « Oui, donc il y a une petite coquille. »

Madame REYNAL : « 4440 valeurs janvier 2022. C'est au dernier paragraphe de la page 31. »

Madame ROBERT : « Alors il y a eu une réévaluation en novembre 2022 et cette réévaluation est de 4 652 973 000 € hors taxe. »

Madame le Maire : « Merci Marie-Christine. »

En ce qui concerne la toiture de l'école l'Argillère, je vais laisser Elisabeth Sibille vous répondre. »

Madame SIBILLE : « Je voulais quand même revenir sur ce que vous avez dit au début en parlant des fermetures de classes. Madame le Maire, vous avez bien précisé qu'il n'y aurait pas de retrait de poste sur Senlis à la rentrée et vous nous reprochez encore la fusion entre l'école Saint-Péravi et Séraphine Louis. Je veux simplement rappeler ici, parce qu'il y a des gens qui ne sont peut-être pas informés, mais qu'à l'époque où on a fait le regroupement de L'Argillère et Beauval, c'est vous qui aviez suggéré de faire le regroupement de Saint-Péravi avec Séraphine Louis. »

Madame REYNAL : « Oh, c'est magnifique »

Madame SIBILLE : « Alors, pour répondre sur les questions des tarifs, ils avaient été présentés en commission des affaires scolaires. Ce que je voudrais dire, c'est qu'en fait, pour donner un exemple, le tarif pour la restauration scolaire, pour le repas pour un enfant, c'est environ, je pense même à 10 € maintenant, parce que vous savez que dans le calcul du prix du repas, il y a non seulement le coût du repas mais également le coût des fluides et du personnel. Donc on sait que le coût du personnel augmente. On sait aussi que les coûts de fluides augmentent et notre nouveau marché de restauration scolaire a augmenté de 7,6 %. Donc, effectivement, de demander une augmentation à une participation supplémentaire aux familles à hauteur de 5 %, ça ne couvre pas l'augmentation du coût du repas de la prise en charge en pause méridienne, c'est une question de centimes et les Senlisiens au maximum ne paient même pas 5 € pour avoir donné les tarifs exacts, on vous les avait communiqués mais on va pouvoir vous les donner. C'était juste une précision pour dire que l'augmentation des tarifs est loin de couvrir l'augmentation du coût réel pour la collectivité. Pour les travaux de la toiture de l'Argillère, ce sont des travaux conséquents parce que la superficie de la toiture est importante et ces travaux ne pouvaient pas être réalisés en deux mois. Il faudra au moins trois mois. C'est une décision qui a été prise en concertation avec l'Education nationale, les parents d'élèves et les enseignants et la décision a été prise de démarrer les travaux au printemps, mais ils dureront plus de deux mois donc de toute façon, ça n'aurait pas pu être fait pendant une période de vacances scolaires. D'autant plus qu'il y a à l'Argillère, au mois de juillet et août, le centre de loisirs. A un moment donné, de toute manière, il y aurait eu des enfants. »

Monsieur GUÉDRAS : « Elisabeth, juste pour l'Argillère, je tiens à préciser que les travaux se dérouleront de mars à août en deux phases : phase un de mars à juin côté rue de la Chapelle et phase deux de juillet à août, côté cour de l'école. Je rappelle et je confirme qu'une réunion de préparation a été faite en novembre 2022 avec Elisabeth, Monsieur GILLARD, les enseignants et l'inspection académique et les travaux sont votés. »

Madame REYNAL : « Et on va mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école l'Argillère ou pas du tout ? »

Monsieur GUÉDRAS : « Il n'est pas prévu pour l'instant. »

Madame REYNAL : « D'accord, merci. »

Madame le Maire : « Alors vous avez parlé aussi de la gestion des déchets sauvages et d'un projet de fonds de concours qui est aujourd'hui en discussion dans le cadre du pacte fiscal et financier qui n'est pas encore complètement abouti et je vous ai parlé tout à l'heure d'un fonds de concours qui avait été versé pour la participation aux travaux d'Ordener. Il y aura probablement d'autres fonds de concours pour aider les communes dans leurs projets et notamment, il est question effectivement d'un fonds de concours pour permettre aux communes de faire face aux frais d'enlèvement des dépôts sauvages.

Quand vous parliez de la voie verte, peut être que vous évoquiez la problématique de dépôts sauvages au Clos de la santé. C'est la ville qui a pris en charge l'enlèvement de ces déchets sauvages. Si ce principe de fonds de concours sur les déchets sauvages est validé, on envisage de demander une participation à la communauté de communes parce qu'il se trouve que c'est à côté de la voie verte et surtout sur les parcelles des futurs terrains locatifs familiaux et qui sont de la compétence de la Communauté de Communes. Ça coûte très cher à la Ville, le problème des déchets sauvages, ça coûte très cher aux communes en général et il y a des petites communes qui n'arrivent plus à faire face. C'est donc assez pertinent, je pense, de prévoir ce fonds de concours à l'avenir. En ce qui concerne les cessions qu'on vous a indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire, ce sont les cessions qui sont prévues pour 2023 et il y a les anciens abattoirs. Je ne pense pas qu'on refera d'abattoir à Senlis, en ce moment, ce n'est pas trop d'actualité, mais c'est le dépôt de la voirie, c'est ça les anciens abattoirs. Il est cité dans la liste des cessions.

Pas question du Vermandois, pas du tout. Le terrain de rugby, on ne vend pas non plus. Voilà, stand-by. Pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Je reviens un peu sur la réunion publique PLU. Alors effectivement, vous n'avez pas été invités mais, les élus n'ont pas été invités. Il y a eu un oubli, ça peut arriver. Alors vous étiez là, Régine était là. Il y a des élus aussi qui se tiennent au courant à travers les informations qui sont données aux Senlisiens. Mais je prends ma part de responsabilité là-dedans. Il y a eu un oubli. On aurait dû effectivement vous inviter. Surtout que ça aurait certainement intéressé les élus du conseil municipal. »

Madame REYNAL : « Donc c'était intéressant et le fait que vous ayez dit qu'il y aurait d'autres réunions publiques, je pense que c'est vraiment intéressant pour les habitants de venir exprimer leur desiderata. Après, ce qui a été dit à cette réunion publique, si vous le permettez, c'est que la Ville met à disposition des habitants un email qui est plu@ville-senlis.fr pour pouvoir faire des remarques d'ores et déjà. »

Madame le Maire : « Absolument. »

Madame REYNAL : « Les modifications qui sont envisagées et ces modifications sont consultables au service de l'urbanisme et dans une exposition qui est à la mairie, c'est ça ? »

Madame le Maire : « Il y a une exposition dans le patio, il y a aussi un registre. Et puis il y aura également l'enquête publique et on a expliqué aux personnes qui étaient là, mais c'est vrai que c'est intéressant de le dire publiquement, que c'était bien de nous envoyer des emails ou de passer au service urbanisme, de passer remplir le registre, et que toutes les questions seraient traitées, ça ne veut pas dire qu'on dira oui à tout, mais en tout cas toutes les remarques seront traitées et ensuite il y aura la phase d'enquête publique. Et là, en effet, on incite les habitants à y participer. Alors, le parking de la gendarmerie, aujourd'hui, on ne peut pas vous affirmer qu'il sera payant parce que c'est en ce moment en réflexion. En tout cas, ce qu'on peut vous dire, c'est qu'il sera refait et les travaux vont bientôt commencer. Et puis, en ce qui concerne la recherche de forage, j'avais prévu de vous présenter rapidement les budgets annexes après cette discussion donc je vais le faire très rapidement.

Pour ce qui est du budget annexe eau, vous savez qu'il y a eu une renégociation de la délégation de service public eau potable réalisée en 2022 et que la conclusion de l'avenant est applicable à partir du 1^{er} janvier 2023, donc depuis quelques jours, et cela a donné lieu à une modification des tarifs de la part du délégataire par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2022.

Je ne vais pas y revenir, mais cet avenant finalise également la mise en œuvre de travaux à hauteur de 117 000 €, travaux de sécurisation du réservoir du Tomberay et du forage d'Aumont, mise en place de quatre débitmètres pour permettre la sectorisation de l'ensemble du réseau d'eau potable de la ville. Traitement de l'eau pour permettre le traitement des pesticides sur l'ensemble des ressources de la ville. Mise en place d'une unité de traitement pour le forage d'Aumont, c'est en cours. Je pense que ça va être finalisé, Daniel en 2023 ? »

Monsieur GUÉDRAS : « Oui. On attend les autorisations administratives, on attend la convocation au code hertz et dès que nous l'aurons, nous pouvons commencer les travaux. Le planning est là. Les travaux devraient porter sur quinze mois, mais nous ne pouvons pas démarrer. Notre dossier est prêt, je l'ai déjà dit, on pourrait démarrer demain mais j'ai besoin des autorisations administratives. Voilà, je suis dans l'attente. »

Madame le Maire : « Et puis, il y a également eu le raccordement de Bon-Secours 2 à l'unité de traitement de Bon-Secours 1 parce qu'on mélange les eaux pour une meilleure qualité, pour que toute l'eau de bon secours passe par le filtre au charbon actif qui a été installé il y a quelques années déjà. Donc finalement, l'ensemble du réseau sera filtré par deux filtres au charbon actif, opération qui devrait se terminer en 2023. Et puis en 2023, il y a des investissements prévus à hauteur d'un million d'euros, les études préalables nécessaires pour rechercher de nouvelles ressources d'eau et envisager la création d'un nouveau forage au titre des travaux éventuels d'extension, de renouvellement de réseau. La continuité du programme de changement de branchements plomb, on en fait chaque année. Des travaux sur les rues adjacentes à la rue du Châtel, impasse du Courtier et rue de la Tonnellerie. Des travaux de maillage de la conduite d'eau au niveau du rond-point entre la rue de Beauvais et l'avenue de Creil, au niveau de l'Obélisque. Des travaux connexes au grand projet de la Ville. Je l'ai un petit peu évoqué tout à l'heure mais pour l'ÉcoQuartier, quand on parle de travaux et d'espaces publics, ça concerne aussi les réseaux.

Et puis, pour le budget annexe assainissement, la délégation de service public va bientôt arriver à échéance. Le lancement de la prochaine concession est en cours. Nous avons désigné un assistant ; nous avons un assistant à maîtrise d'ouvrage qui est le cabinet Merlin, qui accompagne la ville dans cette procédure. Donc ça a un coût de 30 000 € et les orientations pour 2023 concernent les principales opérations suivantes : la continuité des opérations en APCP, donc autorisations de programme et crédits de programme du diagnostic réseau assainissement et l'optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration de la Ville pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales qui est déjà entamé et qui va se poursuivre pendant cette année. Je crois que j'ai dit l'essentiel, je pense qu'on a répondu, je ne pense pas qu'on ait oublié de remarque, Patrice ? »

Monsieur REIGNAULT : « J'aimerais ajouter un point. Vous avez parlé tout à l'heure de la redynamisation à travers Action Cœur de Ville et les commerces de Senlis. Action Cœur de Ville à travers les commerces a pour but, dans des villes où il y a de la vacance qui est importante, de réimplanter des commerces en centre-ville, ce qui n'est pas le cas de Senlis. Nous sommes actuellement avec un taux de 0 % de vacance. Vous voulez un local demain dans le centre-ville, vous n'en avez pas. Donc il y a des actions qui vont être menées à travers Action Cœur de Ville et le service urbanisme pour des accompagnements de réfection de façades, et cetera mais malheureusement, on est victime du dynamisme des commerces. »

Madame le Maire : « Victime heureuse, qu'on s'entende. Merci pour cette précision et je vais laisser la parole au premier adjoint au sujet, je crois des services. »

Madame ROBERT : « Oui, je voulais juste faire une petite remarque sur le fait que vous trouviez incohérent que d'un côté, nous souhaitions garder un service public de qualité et que d'autre part, nous souhaitions étudier les modes de gestion et éventuellement les revoir. Pour moi, ce n'est pas antinomique et ce n'est pas incohérent. On peut revoir la façon de gérer les choses. Le service peut être maintenu de qualité, mais être différent. On peut étudier le bienfondé de la gratuité pour certains services, étudier également l'occupation des locaux pour peut-être rationaliser certaines choses. C'est à l'étude en ce moment. On ne peut pas vous donner pour l'instant les mesures qui pourront être mises en place, mais en tout cas, ce n'est absolument pas antinomique. Le service public peut être conservé de la même qualité, voire même augmenté mais les modes de gestion peuvent être différents. »

Madame REYNAL : « Alors c'est peut-être juste la rédaction qui dit que ce qui est à l'étude, c'est les modes de gestion et le bien fondé de certains services publics locaux. »

Madame ROBERT : « Effectivement, c'est peut-être la rédaction. »

Madame REYNAL : « D'accord. Parce que s'il y a des services publics locaux qui sont remis en cause, c'est autre chose que d'envisager de les aménager.

Madame ROBERT : « Ou de revoir les modes de gestion. »

Monsieur GUÉDRAS : « Regardez le mode de gestion, ce n'est pas remis en cause. Peut-être se poser la question est ce qu'on le fait en interne ou est ce qu'on le fait externe ? Ça, c'est une remise en cause. »

Madame REYNAL : « Je comprends tout à fait, ce n'est pas ce qui est écrit. Donc ce que vous dites, c'est qu'il n'y a pas a priori de service public qui soit remis en cause ? »

Madame ROBERT : « Pour l'instant, il n'y a aucune prévision de suppression de service. »

Madame REYNAL : « Merci. »

Madame le Maire : « Merci beaucoup. Patrick, t'as refait des calculs, c'est ça ? Entre temps, il a fait ses calculs. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Je ne veux pas remettre cent sous, c'est le cas de le dire. Mais non, je veux simplement Madame REYNAL, j'ai recalculé derrière vous le calcul d'évolution entre 22 et 23, 21 et 22. Des charges hors fluide. On est bien d'accord, c'était bien ça et je trouve 8,7% d'augmentation. Donc déduisez de cela l'inflation imposée aux collectivités locales,

l'augmentation en volume n'est que de 1,5 et non pas de 3 et quelques comme vous le disiez. Je dis bien entre 2021 et 2022. Les 10,9, c'est le total du fonctionnement. Le total des dépenses. »

Madame REYNAL : « C'est la ligne qui est indiquée dans le tableau des dépenses. C'est la troisième ligne. Il y a les dépenses de fonctionnement, l'énergie et dessous, il y a une autre dépense, c'est hors énergie. »

Monsieur GAUDUBOIS : « Donc c'est 8,7 % d'augmentation entre 2021 et 2022 desquels vous déduisez les 7,2 d'inflation. Donc l'augmentation n'est pas de 3 %, elle est de 1,5. Et je ne les reprends pas une cinquième fois, mais je réaffirme que j'ai donné les explications de cette évolution. Voilà, c'est tout. »

Madame le Maire : « Bien, merci. Est ce qu'il y a d'autres remarques ? »

Madame BENOIST : « Oui, mais je voudrais revenir sur la fermeture des classes. Effectivement Sophie parlait de la fermeture de l'école Saint-Péravi, la fusion plutôt Saint-Péravi-Séraphine Louis. Lors de la dernière commission des affaires scolaires notamment, il avait été dit qu'on ne savait pas et qu'on saurait seulement à la rentrée s'il y aura une fermeture de classe ou pas. Je ne pense pas que vous ayez les chiffres pour l'instant, savoir si une fermeture ou un maintien de classe. »

Madame le Maire : « Si, Elisabeth, je te laisse ce plaisir. »

Madame SIBILLE : « Le nouveau directeur de l'Académie des services de l'Éducation nationale est venu à Senlis et il a annoncé à Madame le Maire que tous les postes seraient maintenus pour la rentrée scolaire 2023. Donc, il n'y pas de suppressions de postes, même sur le groupe scolaire Séraphine Louis. »

Madame BENOIST : « Je ne parle pas de la suppression de postes, je parle juste de la fermeture ou maintien de classe. »

Madame SIBILLE : « S'il y a un enseignant, il y a une classe. »

Madame BENOIST : « D'accord, et donc il y a deux directrices pour la même école maternelle ? »

Madame SIBILLE : « Alors non, il n'y a qu'une école. C'est un groupe scolaire. Il y aura une directrice pour Séraphine Louis, mais on aura onze classes à la rentrée. On garde quatre postes, on passe de deux postes en maternelle à quatre postes et ça a été annoncé par le Directeur d'Académie et Madame le Maire, la semaine dernière. »

Madame BENOIST : « Et la directrice de Saint-Péravi que devient-elle ? »

Madame SIBILLE : « Alors elle a le choix. Elle peut postuler et faire partie de ce qu'on appelle le mouvement. Si elle veut changer d'école, si elle veut venir travailler à Séraphine, elle pourra venir travailler à Séraphine Louis. Donc il y aura quatre enseignantes. Il y en a quatre postes d'enseignants en maternelle à Séraphine Louis en septembre 2023. Après les deux enseignantes de Saint-Péravi vont bénéficier de points supplémentaires. Quand elles participeront au mouvement, elles seront prioritaires. Puisqu'il y a une fusion, elles seront prioritaires par rapport à leurs collègues. Mais c'est leur choix, c'est leur décision. Ou elles décideront de postuler sur pour une autre école ou elles décideront de postuler sur les postes de Séraphine Louis. »

Madame le Maire : « Merci, d'autres remarques ? »

Je considère que ce débat est clos. Je précise que le budget primitif 2023 qui vous sera présenté le 22 mars, bien sûr, s'inscrira dans le respect de l'ensemble de ces principes et de tout ce que nous avons écrit dans ce rapport d'orientation budgétaire et qui sera guidé par ces orientations telles qu'elles vous ont été jointes. Et je rappelle aussi que les Senlisiens pourront prendre connaissance de ce rapport d'orientation budgétaire sur le site de la Ville. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base de ce rapport détaillé portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat d'orientation budgétaire a duré 57 minutes.

N° 05 - Convention tripartite de vente d'eau à la commune de Mont l'Évêque

Monsieur GUÉDRAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 59 du contrat de délégation du service public d'eau potable visé en Préfecture le 25 janvier 2012 et liant la commune de SENLIS à la Société des Eaux et d'Assainissement de l'Oise (SEAO- VEOLIA), qui dispose que cette dernière est autorisée, en tant que Délégitaire de la commune de SENLIS, à vendre de l'eau à des consommateurs situés en dehors du périmètre d'affermage ;

Vu l'instruction du ministère de la santé en date du 18 décembre 2020, complétée par un avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en date du 14 janvier 2021, modifiant la nature des contrôles sanitaires réalisés par les Agences Régionales de Santé (ARS), en incluant, l'analyse de nouveaux métabolites dont le Desphényl-chloridazone (DPC) et le Méthyl desphényl- chloridazone (MDPC) pour la région des Hauts-de-France et précisant les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans l'eau potable ;

Vu l'avis du Haut Conseil de Santé Public (HCSP) du 18 mars 2022 relatif à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de pesticides et de métabolites dans les eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant que les analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Mont l'Evêque ont établi des non-conformités pour les paramètres Desphényl-chloridazone (DPC) et le Méthyl desphényl- chloridazone (MDPC) avec des valeurs supérieures à la valeur sanitaire transitoire fixée à 3 µg/l ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant restriction d'usage de l'eau à des fins alimentaires de l'eau distribuée par les réseaux publics de la commune de Mont l'Evêque;

Considérant la modélisation hydraulique réalisée par le délégataire VEOLIA, confirmant la capacité du réseau d'eau potable de la Ville de Senlis à alimenter la commune de Mont l'Evêque sans impacter la capacité hydraulique du réseau de la Ville de Senlis ;

Vu le courrier de la commune de Mont l'Evêque en date du 22 septembre 2022, relatif à la demande de l'alimentation de la commune par le réseau d'eau potable de la commune de Senlis ;

Vu le courrier de la S.E.A.O - VEOLIA du 02 janvier 2023 signifiant son accord sur les termes du projet de convention de la vente d'eau et confirmant la capacité du réseau d'eau potable de la Ville de Senlis à alimenter la commune de Mont l'Evêque;

Vu le courrier du 18 janvier 2023 notifiant l'accord de la commune de Mont l'Evêque sur les termes du projet de convention de vente d'eau ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de vente d'eau qui précisera les modalités techniques, administratives et financières entre la Ville de Senlis, la commune de Mont l'Evêque et le délégataire VEOLIA, permettant l'alimentation de la commune de Mont l'Evêque ;

Considérant la présentation faite en Commission Finances en date du 23 janvier 2023 ;

Monsieur GUÉDRAS : « Maintenant, il faut se prononcer à moins que vous n'ayez des questions. J'ai essayé d'être clair. »

Madame le Maire : « Je pense que c'était clair. Merci Daniel. Si vous avez vu, on nous demande de vendre notre eau, tant décriée, c'est bien quand même qu'elle est bonne. Madame Lozano nous a envoyé un très gentil courrier. Je ne sais pas si vous l'avez vu dans vos annexes parce qu'il y a la convention, mais elle nous est très reconnaissante. Il faut savoir aussi que la communauté de communes a voté un fonds de concours élevé pour aider la commune de Mont l'Evêque à faire face aux travaux parce que pour la commune de Mont l'Evêque, le montant des travaux très élevé et la communauté de communes... »

Monsieur GUÉDRAS : « Je peux donner les chiffres ? »

Madame le Maire : « Oui vas-y. »

Monsieur GUÉDRAS : « Avec les travaux qui ne sont pas venus au départ et qui se rajoutent, ils vont atteindre le 1 500 000 €. »

Madame le Maire : « Et le montant du fonds de concours, c'est 150 000 €. Et ça a été voté à l'unanimité au conseil communautaire, et heureusement.

Je vous propose de voter. »

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé les termes de la convention de vente d'eau, telle que jointe, à intervenir entre la Ville de Senlis, la commune de Mont l'Evêque et le délégataire de Senlis pour l'alimentation de la commune de Mont l'Evêque par le réseau d'eau potable de la commune de Senlis,
- a autorisé Madame le Maire à signer ladite convention et à procéder à ses exécution et règlement.

N° 06 – Marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un conservatoire de musique et de danse

Madame ROBERT expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2124-1, L2124-3, L2125-1 2°, R2122-6 et R2172-2,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 14 mars 2022, approuvant le lancement du projet de conservatoire de musique et de danse et précisant les modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 4 juillet 2022 portant sélection des candidatures,

Vu les projets des trois équipes candidates retenues en vue de présenter une offre au titre du concours,

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 17 novembre portant jugement et classement des projets présentés,

Vu l'avis de la Commission d'Aménagement, Urbanisme et de Développement Durable en date du 1^{er} décembre 2022,

Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022 portant désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un conservatoire de musique et de danse dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 23 janvier 2023,

Considérant que, par délibération n°09 du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du projet de réhabilitation et d'extension du mess des officiers du Quartier Ordener (bâtiment 22) pour la réalisation d'un conservatoire de musique et de danse selon la procédure du concours de maîtrise d'œuvre,

Considérant que, par délibération n°15 du 13 décembre 2022, et suivant le classement proposé par le jury de concours, le Conseil Municipal a désigné le groupement YLE ARCHITECTES et ses cotraitants comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de conservatoire de musique et de danse, et autorisé Madame le Maire à engager les négociations avec celui-ci,

Considérant que suite aux négociations le lauréat a remis un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de conservatoire de musique et de danse, et qui comprend notamment ses éléments de rémunération,

Considérant que, pour 2023, les crédits sont inscrits au budget de la Ville de Senlis,

Madame REYNAL : « Alors par rapport à la discussion qu'on a eue tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire, là, dans la fiche, dans la note explicative de la délibération, on indique que le montant prévisionnel des travaux est de 4 100 000 € HT valeur janvier 2022. Donc on est d'accord que ce n'était pas 4 400 000 €. Mais donc vous nous avez donné le montant 4 692 000 €... »

Madame ROBERT : « 4 652 963 €. »

Madame REYNAL : « D'accord. En valeur novembre 2022. »

Madame ROBERT : « Oui. »

Madame REYNAL : « Mais du coup le montant prévisionnel de l'opération toute dépense confondue est estimé à 6 760 000 € TTC. Et quand je rajoute donc le 4 100 000 € qui pour l'instant est là, plus les honoraires du maître d'œuvre, je rajoute la TVA, j'arrive à 5 700 000 € et 6 700 000 €. Donc j'aurais voulu comprendre. Qu'est-ce qu'il y a entre le montant prévisionnel des travaux et le montant prévisionnel de l'opération ? C'est quoi, la différence ? Qu'est ce qui est compté ? »

Madame ROBERT : « Je ne vois pas où vous ? »

Madame REYNAL : « Je suis dans la note explicative de la délibération. »

Madame ROBERT : « D'accord. »

Madame le Maire : « On a une question assez technique, on va avoir besoin des services. »

Madame REYNAL : « Donc c'est tout à fait en bas de la page. Donc on rappelle le montant prévisionnel des travaux qui n'est pas celui-là et vous nous avez donné ça... »

Madame le Maire : « Oui mais ça c'est normal parce qu'en fait il s'agit de l'enveloppe qui a servi de base au concours. Donc ça, c'est tout à fait normal. »

Madame REYNAL : « Aucun problème. La phrase suivante, c'est le montant prévisionnel de l'opération toute dépense confondue est estimé à 6 760 000 € TTC. Et j'aurais voulu comprendre comment on arrive de 4 100 000 € le montant des travaux Hors Taxe à 6 000 760 € TTC. Qu'est-ce qu'il y a en plus des travaux et en plus de la maîtrise d'œuvre qui est l'objet de cette délibération ? Et pourquoi alors ? Moi je prends 20 % de TVA, alors à moins qu'il y ait de la TVA à plus peut être ? Mais je n'arrive pas à comprendre. Il manque 1 million. »

Madame ROBERT : « Alors on me dit qu'il y a 250 000 € pour différentes études, notamment des études préalables. Le différentiel est de 250 000 €. »

Madame REYNAL : « D'accord. Mais enfin, si je rajoute 250 000 € et 20 % de TVA, j'arrive à 5 700 000 € pas 6 700 000 € ou alors. »

Madame le Maire : « Oui c'est calculé à partir des 4 600 000 €. »

Madame REYNAL : « Donc je fais 4 600 000 € plus on a dit le montant des marchés, donc 663 000 €, plus on fait 250 000 € d'études. »

Madame le Maire : « En fait, dans la note de synthèse, vous avez l'explication. »

Madame REYNAL : « D'accord. »

Madame le Maire : « Donc dans la note que vous avez page 3, il y a bien le montant prévisionnel des travaux, l'estimation des travaux actualisés de 4 652 963 € et ensuite vous avez le détail de la rémunération du maître d'œuvre. En fait, il y a tout le calcul qui est présenté dans la note. »

Madame REYNAL : « D'accord, très bien. »

Madame le Maire : « Je pense que vous avez fait le calcul, vous, à partir des 4 100 000 €, alors qu'il a été réalisé à partir de la réévaluation de novembre 2022. C'est pour ça. »

Madame REYNAL : « Peut-être. »

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme PRUVOST-BITAR par le pouvoir donné à Mme REYNAL - Mme AUNOS Mme REYNAL - Mme BENOIST),

- a attribué le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un conservatoire de musique et de danse dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener au lauréat du concours YLE ARCHITECTES, 5 rue Muller - 75018 PARIS (mandataire) / Cotraitants : EVP INGENIERIE – 2IDF – B52 – NOBATEK / INEF4 SCIC-SA – ECO+CONSTRUIRE – ART ACOUSTIQUE – SAS ECOSPHERE – B.L.M. CONSEIL, dont les conditions financières sont les suivantes :

- Pour la mission de base le total global de rémunération est de 13,814 %, correspondant à un forfait provisoire de rémunération de 566 358,00 € H.T. soit 679 629,60 € T.T.C. ;
- Pour les missions complémentaires suivantes : « Diagnostic » (DIA) – « Etude de Faisabilité d'Approvisionnement en Energie » (EFAE) – « Système de Sécurité Incendie » (SSI) – « Organisation, Pilotage et Coordination » (OPC), le forfait de rémunération est de 96 740,00 € H.T. soit 116 088,00 € T.T.C.

Le montant global du marché (missions de base + missions complémentaires) au stade de l'offre est de 663 098,00 € H.T., soit 795 717,60 € T.T.C.

- Pour la mission complémentaire éventuelle « Synthèse » (SYN) le forfait de rémunération est de 52 000,00 € H.T. soit 62 400,00 € T.T.C. ;
- Pour la mission complémentaire éventuelle « Mobilier » (MOB) de 10 000,00 € H.T. soit 12 000,00 € T.T.C. ;
- Pour la mission complémentaire éventuelle « Signalétique » (SIGN) de 10 000,00 € H.T. soit 12 000,00 € T.T.C.

- a autorisé Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un conservatoire de musique et de danse dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener et toutes pièces afférentes, incluant les éventuels avenants à intervenir.

N° 7 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération n° 4 du 5 novembre 2020, qui prévoient que :

- « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal. »
- « Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. »
- « Le texte des questions est adressé au Maire par courrier postal ou par mail et fait l'objet d'un avis de réception. »
- « Le Maire se réserve la possibilité, en cas de délai court, d'apporter les éléments de réponse aux questions orales lors de la séance ultérieure la plus proche. »
- « Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. Elles ne donnent pas lieu à des débats. »
- « Le Maire peut transmettre les questions orales, pour examen préalable, aux commissions permanentes concernées. »

Le groupe « SENLIS c'est Vous » pose les questions suivantes :

Question n° 1

« Une consultation du public est en cours pour l'extension du méthaniseur DTP Métha de Mont-Lévêque-Borest qui entend doubler ses capacités. Cette consultation ne figure pas sur le site internet de la mairie de Senlis qui indique à ce jour (le 23 janvier 2023) « aucune consultation du public en cours. Pourtant, l'épandage des digestats se fera en partie sur la commune de Senlis, notamment sur des parcelles agricoles à proximité de Villemétrie et une autre juste en face de l'hôtel Escapade. Quelle est la position de l'équipe municipale sur ces épandages de digestats à proximité des habitations de Villemétrie et du pôle hôtelier 4 étoiles de Senlis ?

Allez-vous demander de retirer les parcelles agricoles en question des surfaces d'épandage pour protéger les intérêts économiques de la ville et la qualité de vie des habitants ? »

Cette consultation organisée par l'Etat conformément aux textes en vigueur régissant les établissements ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ne concerne pas un établissement de Senlis. Il s'agit du projet d'enregistrement et d'épandage en vue d'augmenter la capacité de traitement d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Mont-l'Évêque, à l'est de notre territoire. L'avis de consultation du public est affiché au sein de la mairie et a lieu du 18 janvier 2023 au 14 février 2023 inclus.

En outre, si l'unité de production de bio-méthane est à Mont-l'Évêque, le stockage du « digestat » sous forme de lagunage de matières résiduelles très normées, est situé à Mont-l'Évêque et Nanteuil le Haudouin, et non à Senlis. Pour rappel, le digestat (à ne pas confondre avec le compost) est le résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles ou de Produits résiduels organiques (l'autre produit étant le biogaz). Il permet à la fois de fertiliser les plantes et de nourrir les bactéries du sol avec la matière organique. Pour le monde agricole, le digestat est aujourd'hui considéré comme un véritable produit, aussi l'équipe municipale y est-elle favorable.

L'épandage quant à lui respecte des règles très strictes, ainsi par exemple il est interdit à moins de 50 m des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers, à moins de 50 mètres des habitations tiers, etc... Il doit en particulier respecter la réglementation en matière de protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Aucun épandage sur la commune de Senlis ne jouxte un cours d'eau ou ne figure dans une zone de captage d'eau. Les communes les plus concernées en terme de surfaces sont Mont-l'Évêque, Barbery, Chamant, et Nanteuil le Haudouin.

Sur Senlis, seul un parcellaire restreint utilisera ce fertilisant à dose agronomique : environ 10ha le long de la RD 1324 en face de la ZAE des Portes de Senlis, et environ 2 ha au nord-est de Villemétrie. Soit 12 ha sur les 977 ha épandables dans le cadre de ce dossier.

Dans ces conditions, il n'est pas question de demander le retrait des parcelles agricoles.

La Ville de Senlis a un territoire enchâssé dans une plaine agricole et la municipalité respecte l'activité agricole qui est étroitement liée à son histoire. La municipalité a d'ailleurs encouragé par le passé pour la première fois sur son territoire l'implantation d'un méthaniseur agricole. Nous sommes vigilants sur le respect des normes et des textes en vigueur qui

régissent l'activité de méthanisation agricole, et seront encore attentifs ici à leur respect et à l'absence de nuisances pour les habitants et les acteurs économiques du territoire concerné.

Question n° 2

« Cœur de ville : pourrait-on faire le point sur les dernières actions réalisées ou en cours? Quand aura lieu le prochain comité de pilotage ? »

Avec l'arrivée de notre nouveau coordinateur « Action Cœur de Ville », l'inventaire et l'état d'avancement des actions identifiées dans la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été réalisé. Il permet d'affirmer aujourd'hui que plus d'un tiers des actions ont été achevées, tout axes confondus (habitat ; commerce et économie ; mobilités ; patrimoine et espaces publics ; services et équipements). Des actions sont en cours de réalisation ou sont sur le point de démarrer :

Par exemple, le financement total de l'étude de faisabilité du conservatoire de musique et de danse, ou bien encore l'étude pré opérationnelle à une Opah (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui démarre, et l'étude de programmation scénographique du projet « Voyage au temps des premiers rois de France » qui va entrer dans une phase d'appel d'offres. Cette dernière bénéficie d'un accompagnement financier de la Banque des Territoires et de la Région. Nous pouvons aussi évoquer l'aménagement des poches de stationnement, dont les travaux devraient prochainement démarrer. La première phase de cette réalisation devrait être accompagnée par le solde de l'enveloppe régionale consacrée à ACV.

La première enveloppe ayant été allouée au pôle « Petite enfance ».

Bien que non financée par le programme ACV mais inscrite dans le périmètre de l'ORT, la seconde phase de l'EcoQuartier a démarré avec une phase de démolition, et les programmes immobiliers Demathieu Bard et Promogim vont pouvoir émerger. La fin de l'année 2022 a aussi vu s'achever certaines actions, telles que le parking mutualisé du quartier Ordener ou la restauration des grands orgues de la cathédrale.

Enfin, dans le cadre des annonces de l'Etat sur la prolongation du programme « Action Cœur de Ville » jusqu'en 2026, une évaluation est en cours pour, d'une part, faire un bilan des actions réalisées et leur impact sur l'attractivité de Senlis et, d'autre part, préparer formellement la nouvelle phase d'ACV.

Il est précisé, puisque cela est écrit dans le ROB, que cette évaluation est faite en partenariat avec l'agence d'urbanisme Oise les Vallées.

Concernant le prochain comité de projet, celui-ci est prévu pour le début mois de mars en présence de Madame la Sous-préfète et des partenaires du programme et qu'il y a toujours un membre du groupe « SENLIS c'est Vous » qui est invité.

Question n° 3

« Stationnement : le parking sous terrain de la gare n'est toujours pas ouvert au public. Quand débiteront les travaux du parking cours Thoré Montmorency/rue Thomas Couture? Combien y aura-t-il de places supplémentaires? Combien de places au total sur l'ensemble du cours? Ces places de stationnement seront-elles payantes ? »

L'ouverture est imminente, en attente des derniers paramétrages des derniers paramétrages par INDIGO. Le démarrage des travaux des poches de stationnement aura lieu au premier trimestre 2023, en commençant par le parking du Cerf (parking de l'ancienne gendarmerie). Le gain est de 31 places. Le nombre de place total est de 258 places. Un groupe de travail dédié à la politique de stationnement étudie notamment la mise en paiement éventuelle de certaines places.

Question n° 4

« Eclairage nocturne : est-il envisageable une alternative à l'extinction totale de la lumière la nuit ? Par exemple : allumer une lampe sur 2 ou des détecteurs de présence.

Par ailleurs, il pourrait être fait des économies en allumant les lampadaires plus tard le soir. Est-ce possible de moduler les horaires de début d'éclairage en fonction des saisons ? »

Des alternatives à l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit existent, mais ne permettent pas d'atteindre les objectifs poursuivis. En effet, la Ville remplace progressivement les anciens lampadaires par des LEDs, moins énergivores. Aujourd'hui, environ 10% du parc d'éclairage public est en LEDs. Ce programme nécessite des investissements importants, qui ne permettent pas de répondre à l'urgence actuelle.

L'extinction d'un lampadaire sur deux n'est techniquement pas possible sur le parc actuel.

La mise en place de détecteurs de mouvements nécessite des investissements importants, qui ne sont pas programmés. Pour mémoire, avant la mesure d'extinction, une baisse d'intensité de 50% était déjà pratiquée sur les lampadaires équipés de LEDs entre minuit et 5h. Les armoires de commande sont équipées d'horloges astronomiques, qui déclenchent l'allumage et l'extinction de l'éclairage public en fonction des heures de coucher et de lever du soleil – les horaires varient donc déjà au fil des saisons.

Question n° 5

« Patrimoine de la ville : quel est le patrimoine immobilier de la ville ? Quelle est la liste des immeubles inoccupés ? Quels sont les charges et les produits qui s'y rapportent ? »

Comme les questions sont arrivées assez tardivement, les services n'ont pas eu le temps de faire le récolement de ces différentes informations, par conséquent, les réponses à ces questions seront transmises par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Question n° 6

« Pourrait-on avoir le tableau des subventions perçues en 2022, à quels travaux se rapportent-elles ? »

Le tableau évoqué vous a été transmis par voie électronique avant le conseil municipal.

Question n° 7

« Bilan des actions en justice en 2022 et des frais d'avocat ? »

Le bilan demandé vous a été transmis par voie électronique avant le conseil municipal.

Monsieur FLEURETTE : « Vous avez l'air de dire 'vous avez eu le document que vous demandiez', mais nous, la question a été posée par écrit, on préférerait la poser oralement d'ailleurs, puisque vous nous répondez oralement. »

Madame le Maire : « C'est le règlement du conseil municipal. »

Monsieur FLEURETTE : « Sans faire de dialogue, ce que je pense, c'est ce que vous vouliez éviter, ainsi que cela perdure. On pourrait poser une question oralement et puis vous nous répondez oralement et tout le monde s'en porterait aussi bien. »

Madame le Maire : « Non, puisqu'on travaille avec les services de la Ville, que je remercie d'ailleurs puisqu'ils sont efficaces et nous avons besoin de techniciens. Parfois, c'est difficile quand on n'est pas dedans de comprendre comment fonctionne vraiment une Mairie. Mais on pourrait peut-être en reparler. »

Monsieur FLEURETTE : « Vous verrez avec Véronique peut-être, ce n'était pas ma question. »

Madame le Maire : « Si vous voulez savoir comment cela fonctionne, ce que je peux vous dire de manière synthétique, c'est que les élus travaillent avec les services donc c'est déjà compliqué puisque les questions sont posées déjà très tard. »

Monsieur FLEURETTE : « Ces questions datent du 23 janvier quand elles vous ont été transmises, et la vraie question, que je voulais poser, c'est qu'au moment du 23 janvier, nous n'avons pas encore l'ordre du jour. C'est-à-dire qu'il y a un décalage entre les questions sur lesquelles on peut se mettre d'accord entre nous et le moment où nous vous les posons, puisqu'il faut les poser par écrit et le moment où on reçoit l'ordre du jour, c'est-à-dire ce dont on va parler ce soir. »

Madame le Maire : « Ce n'est pas grave, puisque je sais bien que je n'ai pas lu le ROB, peut-être que je le lirai l'année prochaine, je ne sais pas si tout le monde sera d'accord mais en fait, dans ma présentation du ROB, j'ai tenu compte du fait que je n'allais pas aborder certains sujets parce que je savais qu'ils allaient être développés à travers vos questions.

Ce n'est pas gênant, le principal c'est de boucler la boucle. Le plus important étant que nous ayons pu répondre à vos interrogations à la fin de ce conseil municipal sachant qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont traités en commissions, qui se réunissent régulièrement, donc tous les sujets qui sont traités en conseil municipal, toutes les délibérations traitées en conseil municipal ont été vues en commissions, alors charge aussi à vous de faire circuler l'information entre vous parce qu'évidemment on ne peut pas participer à toutes les commissions, c'est évident. Le conseil municipal a l'avantage effectivement, comme le rappelait Sophie REYNAL tout à l'heure, d'être une réunion publique qui est aussi destinée à ce que tous les Senlisiens puissent être informés des travaux de la Ville, mais moi, ça ne me dérange pas que vous posiez des questions, simplement, il faut comprendre que, parfois, les services n'ont pas le temps de répondre à tout en quelques jours.

Normalement, Monsieur FLEURETTE, vous avez dû recevoir le bilan des actions en justice et des frais d'avocats, le tableau

des subventions perçues et l'objet des subventions, la seule question pour laquelle, pour l'instant, on ne vous a pas donné les éléments, c'est tout ce qui concerne le patrimoine, les immeubles inoccupés, etc. et d'ailleurs sur cette question-là, je voulais vous poser une question, parce que, quand vous dites, quelles sont les charges et les produits qui s'y rapportent, est-ce que c'est une question qui a trait à la liste des immeubles inoccupés ou bien est-ce que c'est une question qui a trait au patrimoine immobilier de la Ville, parce que telle que la question est posée, elle n'est pas très claire. »

Madame REYNAL : « C'est plutôt les deux, vous savez, c'est le tableau dont on avait parlé, qui est effectivement mis à jour par les services et l'idée c'est de regarder comment il évolue par rapport à la dernière version qu'on a eue et qui date maintenant de plusieurs années en fait. »

Madame le Maire : « Donc en fait ce qui vous intéresse, c'est de connaître les charges et les produits qui se rapportent à tous les bâtiments de la Ville. »

Madame REYNAL : « Les informations dont disposent les services, l'idée ce n'est pas de créer du travail pour les services mais effectivement... »

Madame le Maire : « Ça, c'est très réussi de ce côté-là, car parfois on a l'impression que certes, c'est très intéressant, mais c'est très chronophage, mais ce n'est pas grave. »

Madame REYNAL : « Enfin, je m'étonne que les charges et les produits qui se rapportent au patrimoine immobilier de la Ville ne soient pas un indicateur qui soit suivi régulièrement. »

Madame le Maire : « Si, si, bien sûr mais le patrimoine immobilier de la Ville est très large donc c'est pour cela que je voulais savoir ce qui vous intéressait pour qu'on vous envoie les informations pertinentes. »

Madame REYNAL : « D'accord, alors envoyez-nous ce que vous avez comme ça. »

Madame le Maire : « En fait, c'est quoi la finalité ? »

Madame REYNAL : « L'idée c'est de savoir combien ça rapporte effectivement et de pouvoir regarder par rapport au dernier tableau qu'on a, comment ça a évolué. »

Madame le Maire : « Donc en fait, ce sont les loyers versus les charges, c'est la question des loyers qui vous intéresse et la liste des immeubles inoccupés. »

Madame REYNAL : « C'est ça. »

Madame le Maire : « Très bien c'est plus clair, je vous remercie. »

Question n° 8

« Pourrait-on avoir l'organigramme de la mairie ? Et un tableau des effectifs. Quels sont les mouvements du personnel : combien de départs ? Combien d'arrivées ? Combien de détachements ? On peut lire sur le site de la ville que « Senlis recrute : un certain nombre de postes sont ciblés et également bien d'autres postes... » Lesquels ? »

L'organigramme et le tableau relatif aux mouvements du personnel vous ont déjà été transmis par mail. Le tableau des effectifs sera annexé au compte administratif et au budget.

Les postes disponibles sont tous consultables sur le site internet de la Ville.

Question n° 9

« Les habitants sont invités à une réunion publique de présentation du PLU. Est-ce normal qu'il n'y ait eu aucune discussion avec les élus en commission urbanisme ? »

La réunion publique relative au PLU du 31 janvier concernait la présentation de l'avancement de la procédure de révision du PLU à ce jour, à savoir : le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ces phases ont déjà été présentées aux élus : le diagnostic a été présenté en commission d'aménagement, urbanisme et transition écologique le 25 janvier 2022 tandis que le PADD a été présenté au sein de cette même commission le 24 juin 2022, en préparation du débat sur le PADD qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 30 juin 2022. Dans l'intervalle, le PADD a été présenté aux personnes publiques associées (les services de l'Etat, le Parc Naturel Régional, les personnes qui vont donner un avis sur notre projet de PLU avant l'enquête publique) et a donc fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des Senlisiens

le 31 janvier.

La phase actuelle de travail du bureau d'études ATOPIA concerne les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement du PLU qui seront également discutés avec les élus avant d'être présentés aux Senlisiens. Ces deux documents feront également l'objet d'un point spécifique en Commission d'Aménagement avant l'arrêt du projet de PLU.

Madame le Maire : « Ne vous inquiétez pas, ce sont toujours les élus qui sont dans la boucle puisqu'ils représentent les Senlisiens, bien sûr on associe les Senlisiens qui sont invités à participer à la concertation à travers un registre, des rendez-vous possible au service urbanisme, mais aussi un mail, redites-le puisque je l'ai déjà oublié, c'est plu@ville-senlis.fr, c'est ça ? »

Madame REYNAL : « Oui c'est bien ça. »

Madame le Maire : « Merci à tous, merci pour ces échanges riches et enrichissants et je vous souhaite une très bonne soirée, nous vous donnons rendez-vous pour le vote du budget et pour d'autres sujets, bien sûr, le 22 mars. A bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h45.

Le Secrétaire de Séance


Le Maire
Pascale LOISELEUR

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

Décisions 2023

02 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Tennis de table » pour l'utilisation de la salle de tennis de table du complexe Yves Carlier. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} septembre 2022.

03 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Senlis Futsal Club » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

04 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « Senlis Lutte Olympique » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

05 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « L'école des Serres de l'aigle » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

06 du 9 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et l'association « AUQS » pour l'utilisation du gymnase de La Fontaine des Près. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2021.

07 du 10 janvier - Contrat de location de batteries pour le véhicule Renault Zoe immatriculé EH-503-WG avec la société DIAC Location (93 Noisy-le-Grand) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 - Coût mensuel de location : 69 € TTC.

08 du 10 janvier - Contrat de location de batteries pour le véhicule Renault Kangoo ZE immatriculé FD-264-TT avec la société DIAC Location (93 Noisy-le-Grand) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 - Coût mensuel de location : 88,80 € TTC.

09 du 10 janvier - Convention tripartite entre le collège La Fontaine des Près, la Ville de Senlis et le Département de l'Oise pour l'utilisation de la piscine Y. CARLIER par le collège et la participation financière du Département, conclue le 1^{er} septembre 2021 puis reconduite chaque année par tacite reconduction sans pour autant excéder 5 ans.

10 du 11 janvier - Marché public relatif à l'achat, la livraison, la pose, la mise en service et la maintenance des défibrillateurs avec la société A CŒUR VAILLANT (33 Cardan) pour une période d'un an renouvelable 3 fois. Coût maximum annuel de commandes : 35 000 € HT.

11 du 12 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société VANDENBERGHE (60 Paillart) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°1 : démolitions - terrassements - gros œuvre - maçonnerie - ravalement. Montant de l'avenant n°1 : 7 432,20 € HT soit 8 918,64 € TTC.

12 du 12 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société MMS (93 Le Blanc Mesnil) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°4 : menuiseries extérieures. Montant de l'avenant n°1 : 12 193,68€ HT soit 14 632,42 € TTC.

13 du 12 janvier - Avenant n°2 au marché public n°21/32 conclu avec la société MMS (93-Le Blanc Mesnil) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle Beauval, lot n°4 : menuiseries extérieures. Montant de l'avenant n°2 : 1 440 € HT soit 1 728 € TTC.

14 du 13 janvier - Convention tripartite entre le collège Albéric Magnard, la Ville de Senlis et le Département de l'Oise pour l'utilisation de la piscine Y. CARLIER par le collège et la participation financière du Département, conclue le 1^{er} septembre 2021 reconduite chaque année par tacite reconduction sans pour autant excéder 5 ans.

15 du 16 janvier - Contrat de maintenance sur site des horodateurs avec la société FLOWBIRD (92 Neuilly-sur-Seine) à compter du 1^{er} février 2023 pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement sans pour autant dépasser 3 ans. Montant de la redevance annuelle de la maintenance : 859 € HT par horodateur. Montant maximum du marché public : 40 000 € HT sur l'ensemble de sa durée.

16 du 16 janvier - Contrat d'utilisation de logiciels et de services pour la gestion du stationnement avec la société FLOWBIRD (92 Neuilly-sur-Seine) à compter du 1^{er} février 2023 pour une durée initiale de 12 mois renouvelable tacitement sans pour autant dépasser 3 ans. Montant de la redevance annuelle : 240 € HT par horodateur. Montant maximum du marché public : 40 000 € HT sur l'ensemble de sa durée.

17 du 17 janvier - Convention avec l'organisme BONNE COMPAGNIE/ CMB PRODUCTIONS (75 Paris), dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 18 janvier 2023 de 14h30 à 16h. Coût de la prestation : 390 € TTC.

18 du 17 janvier - Contrat avec la Compagnie de la Fortune (60 Sery Magneval), pour la réalisation d'une pièce de théâtre immersive, en public, lors de la nuit des musées, le samedi 13 mai 2023 au musée d'Art et d'Archéologie. Coût de la prestation : 2 437,05 € TTC.

19 du 19 janvier - Avenant n°42 au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux de France (94 Nogent-sur-Marne) pour l'enseignement de la culture musicale à l'école. Coût heure /année : 2 066,56€, soit un montant estimatif de la cotisation annuelle sur la base de 25h d'ateliers artistiques en musique par semaine scolaire s'élevant à 52 180,64 €.

20 du 19 janvier - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'enveloppe dédiée « Action Cœur de Ville », au titre de l'aménagement d'infrastructures en faveur de la mobilité à hauteur de 128 000 €.

21 du 19 janvier - Contrat d'abonnement auprès de la société TECHNIVAP S.A.S (95 Frépillon), afin de procéder au nettoyage des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles des restaurants solaires, de la salle polyvalente de l'Obélisque et du Bel Age, pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable annuellement sans que la durée maximale ne dépasse 3 ans. Coût : 3 685,46€ HT soit 4 422,55€ TTC.

22 du 20 janvier - Convention avec l'organisme MC DAN'S (95 Auvers-sur-Oise), dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 8 février 2023 de 14h30 à 16h30. Coût : 260 € TTC.

23 du 20 janvier - Convention avec Madame Minako KIMURA (60 Senlis), dans le cadre d'animation d'ateliers d'origami, à la résidence autonomie Thomas Couture, 9 fois dans l'année, le lundi de 15h30 à 17h, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Coût : 85 € TTC par séance d'une heure trente.

24 du 24 janvier - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal à Madame Nathalie COLART-KRAJCI, commerçante sédentaire, pour permettre l'installation d'un manège enfantin, d'une boutique de churros et d'un jeu de

pinces, quartier Brichebay (à l'angle de la rue Paul Rougé et avenue des Chevreuils) du vendredi 3 mars 2023, 7h00 au dimanche 19 mars 2023, 23h00. Redevance de 0,60 € par m² et par jour d'occupation ainsi que 4,60 € pour 1 caravane « de 2 essieux et plus » par jour d'occupation soit 692,62 € pour 17 journées d'occupation.

25 du 25 janvier - Convention avec Mme Angélique ELEQUE (60 Senlis), dans le cadre d'animation d'ateliers de sophrologie à la Résidence Autonomie Thomas Couture, une fois par semaine (mardi) de 15h45 à 16h45, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 - Coût : 70 € TTC par séance d'une heure.

26 du 31 janvier - Avenant n°1 au marché public n°21/32 conclu avec la société GLODT MENUISERIE DE L'ARGENTINE (60 Beauvais) pour la création d'une cantine scolaire à l'école maternelle de Beauval, lot n°2 : Charpente bois, considérant que ces adaptations requièrent l'installation supplémentaire d'une grille de ventilation. Le montant de l'avenant s'élève à 5 038,00€ HT soit 6 045,60 € TTC.

27 du 1^{er} février - Avenant n°1 au contrat d'assurance « Expositions temporaires » conclu avec la société WILLIS TOWERS WATSON France (92 Puteaux), afin de régulariser les expositions temporaires au cours de l'année 2022 représentant un débit de 1077,50 € HT soit 1136,22 € TTC.

28 du 3 février - Convention d'utilisation entre la Ville de Senlis et l'association « Les Amis de la Bibliothèque » (60 Chamant), concernant la mise à disposition du local municipal situé impasse Baumé à Senlis pour une durée d'un an, renouvelable tacitement annuellement sans dépasser deux renouvellements. Convention accordée à titre gracieux.

29 du 3 février - Marché public relatif à l'organisation du Salon du Jardin de Senlis 2023 avec la société LES MARCHES DE LEON (75 Paris), du samedi 25 au dimanche 26 mars 2023 de 10h00 à 19h00, parking du cours Thoré Montmorency, dans l'Espace Saint-Pierre et sur les parkings autour de l'Espace Saint-Pierre. La société se rémunère auprès des exposants exclusivement.

30 du 3 février - Passation d'un contrat d'adhésion avec l'association « Avenio Utilisateurs » (84 Avignon) pour l'année 2023 - Coût : 60 € TTC.

31 du 3 février - Passation d'une convention avec l'Agence Régionale du Livre des Hauts-de-France, dans le cadre du programme de signalement des fonds anciens, pour la mise à disposition d'un(e) chargé(e) de signalement afin de réaliser le catalogage des documents patrimoniaux à la médiathèque de Senlis, du 1^{er} février au 31 mars et du 1^{er} avril au 18 août 2023 (avec césure en mai). Coût : participation financière à hauteur de 20% du montant total de l'action soit 4 535 € TTC.

32 du 3 février : Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Un Orchestre pour Roquesable », pour y organiser un concert le jeudi 2 février 2023, à la salle de l'Obélisque. Convention établie à titre gracieux.

33 du 6 février - Convention avec l'agence SUR MESURES SPECTACLES (91 La Ville du Bois), dans le cadre d'une représentation musicale à la Résidence Autonomie Thomas Couture, pour la journée du 12 avril 2023 de 14h30 à 16h00 - Coût : 400 € TTC.

34 du 6 février - Convention avec la Gendarmerie de Senlis (60 Senlis) pour le prêt d'un véhicule municipal du mercredi 8 février 2023 après-midi au vendredi 10 février 2023 midi, pour permettre le transport de 6 collégiens à l'occasion d'un stage de découverte au sein du Groupement de Gendarmerie de Beauvais - Convention à titre gratuit.

35 du 8 février - Contrat avec la société PORTALP (95 Domont), afin d'assurer la maintenance de la porte principale donnant accès au sous-sol du parking Brunehaut, au 15 rue Daniel Boulanger, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an. Coût annuel : 382 € HT soit 458,40 € TTC.

36 du 9 février - Contrat avec la société UNIACCESS (01 Beynost), afin d'assurer la maintenance du voile coupe-feu du parking Brunehaut, avenue de Mont l'Évêque, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an. Coût annuel : 756 € HT soit 907,20 € TTC.

37 du 9 février - Passation d'un contrat avec la société TELMEDIA (59 Avelin), concernant l'hébergement, l'assistance et la maintenance du site internet de la Ville de Senlis, du site internet du conservatoire de musique et de danse et du site internet des musées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 3 800 € HT.

38 du 9 février - Passation d'un contrat avec la société LOGITUD (68 Mulhouse), concernant la maintenance du progiciel Municipal Mobile de la Police Municipale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 - Coût : 1 987,56 € HT

39 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur EL BOUKEFAOUI (60 Senlis), commerçant sédentaire, pour permettre l'installation d'une tente devant la boutique « Maison douce », sise 6 place Henri IV, le mardi 14 février de 6h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 2,80€ pour 1 journée d'occupation.

40 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monceau Fleurs (60 Senlis), devant son établissement, le mardi 14 février 2023, de 15h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 15,40€ pour 1 journée d'occupation.

41 du 9 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur EL BOUKEFAOUI (60 Senlis), commerçant sédentaire, pour permettre l'installation d'une tente devant la boutique « Maison douce bis », sise 4 rue Odent, le mardi 14 février de 6h00 à 20h00. Redevance de 0,70€ par m² par jour d'occupation soit 2,80€ pour 1 journée d'occupation.

42 du 9 février : Contrat de gestion et d'exploitation des 15 bornes de recharges pour véhicules électriques situées dans le parking Les Jardins Brunehaut avec la société FRESHMILE SAS (67- Entzheim), pour une durée de 12 mois, et par tacite reconduction. L'accès aux bornes est un service payant à hauteur de 0.50€ à la connexion + 0.20€/kWh. Le prix des recharges est plafonné à 39€ HT. La Ville délègue à FRESHMILE la collecte des recettes auprès des utilisateurs finaux. FRESHMILE rétrocède trimestriellement les recettes collectées à la Ville en se rémunérant d'un taux de commission de 10%.

43 du 9 février : Contrat de service des terminaux de paiement et d'hébergement du serveur bancaire, auprès de la société OSP Holding France (92 – Gennevilliers), pour une durée d'un an renouvelable tacite par reconduction. Coût de la première année : 1544€ HT pour les frais de mise en service des terminaux de paiement ainsi que 690€ HT de frais d'hébergement du serveur bancaire. La facturation des années suivantes sera de 690€ HT.

44 du 9 février - Contrat de désinsectisation avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, pour la dépose, le nettoyage, la désinfection, le remplacement des tubes néons et des graines anti brise-verre stater, pour une fréquence de 3 passages par an, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 - Coût annuel : 1 765 € HT soit 2 118 € TTC.

45 du 9 février - Contrat d'abonnement de service avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour la dératisation et la désinfection de la Résidence Autonomie Thomas Couture, à compter du 23 janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Coût annuel : 2 733 € HT soit 3 006,30 € TTC.

46 du 9 février - Contrat d'abonnement de service avec la société ECOLAB PEST France (92 Bagneux), pour la dératisation des égouts et la distribution de produits VA sur l'ensemble de la Ville de Senlis, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Coût : 7 539 € HT soit 9 046,80 € TTC.

47 du 10 février - Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque » (60 Senlis), pour les journées du livre d'occasion du 7 mars 2023, 9h au 13 mars 2023, 18h. Convention établie à titre gracieux. Il sera procédé au paiement, par l'utilisateur, d'une redevance pour la vente au déballage de 40 €.

48 du 14 février - Révision des loyers et des charges des logements communaux, dans le cadre de leur revalorisation progressive pour arriver au montant devant être appliqué selon la réglementation en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2023.

49 du 15 février - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire, précaire et révocable du domaine privé communal au profit de l'association « Terre d'Ukraine » (60 Senlis) pour l'occupation d'un local sis rue aux Coquilles. Cet avenant reconduit la durée de la convention initiale du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

50 du 16 février - Convention avec Monsieur David CATHELIN (67 Strasbourg), pour deux journées de rencontres et dédicaces, dans les classes de Senlis et à la Médiathèque de Senlis, les vendredi 31 mars et samedi 1^{er} avril 2023, dans le cadre du Prix BD 2023 - Coût : 1175,66€ TTC.

51 du 16 février - Contrat avec l'association des archivistes français (75 Paris) pour en devenir adhérent, contrat passé pour l'année 2023 - Coût : 105€ TTC.

52 du 16 février - Convention de partenariat avec le centre de formation de danse de Cergy (48 Cergy), dans le cadre de la programmation « Senlis mène la danse 2022 », pour une représentation de la pièce chorégraphique « -pnée », le dimanche 27 novembre 2022 à 18h30 au sein du manège Ordener à Senlis. Partenariat consenti à titre gracieux.

53 du 20 février - Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association « Mémoire Senlisienne » (60 Senlis), à l'Espace Saint-Pierre pour l'organisation du 35^{ème} Salon Multi-collections, du 13 au 15 mai 2023. Recette : 544 €.

54 du 20 février - Convention de partenariat avec le collège La Fontaine des Près (60 Senlis), pour la réalisation de boîtes à livres, par les élèves de la 3^{ème} SEGPA, qui seront installées dans les quartiers concernés de la Ville. Convention à titre gracieux, le bois sera fourni par les services municipaux.

55 du 20 février - Marché public avec la société MG FIL CONSEIL (38 Vienne), relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des services de télécommunications de la Ville. Le contrat débute le 21 février 2023 et prendra fin au terme de la mission. Coût : 5 030 € HT soit 6 036 € TTC.

56 du 23 février - Convention avec Monsieur Rémi BENOIT (60 Senlis) pour l'animation de jeux de société et de jeux de rôle organisés dans le cadre de la nuit de la Lecture, le samedi 18 mars 2023 à la Médiathèque de Senlis. Coût de la prestation : 750 € TTC.

57 du 23 février - Convention avec Monsieur Grégoire VALLANCIEN (75 Paris 13^{ème}) pour l'animation d'ateliers de dessin et d'une séance de dédicaces organisés dans le cadre de la nuit de la Lecture, le vendredi 17 et le samedi 18 mars 2023 dans certaines écoles de la Ville et à la Médiathèque de Senlis. Coût de la prestation : 964 € TTC.

58 du 24 février - Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec l'association « Bien être aux Fours à Chaux » (60 Senlis), pour l'organisation de la bourse aux vêtements, Quartier des Fours à Chaux et une partie de la rue Saint Lazare, le dimanche 19 mars 2023. Redevance pour la vente au déballage en extérieur de 0,20 € du m² par jour d'occupation.

59 du 27 février - Convention avec l'agence N (45 Vimory) dans le cadre d'une représentation musicale à la résidence autonomie Thomas Couture pour la journée du 23 mars 2023 de 14h30 à 16h - Coût de la prestation : 284 € TTC.

60 du 27 février - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur ESDEVLET (60 Pont-Ste-Maxence), commerçant ambulant, pour le stationnement d'un camion pizza, les mercredis de 16h30 à 21h, place de la Champignonnière, du 7 février au 7 août 2023. Redevance d'occupation pour 6 mois : 230 €.

61 du 27 février : Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) (60- Senlis), pour permettre l'organisation d'un Carrefour des métiers, le mercredi 12 avril 2023, au sein du manège Ordener. Convention de partenariat consentie à titre gracieux.

62 du 28 février - Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec l'association « Habiter Senlis Centre » (60 – Senlis), pour l'organisation d'un vide-grenier, sur le parking du Heaume, le dimanche 14 mai 2023. Redevance pour la vente au déballage en extérieur de 0,20 € du m² par jour d'occupation.

63 du 1^{er} mars - Décision de ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :	au titre du D.P.U. extra-muros :
<ul style="list-style-type: none">- 15 rue Rougemaille- Place Saint Maurice- 23 et 25 rue Sainte Geneviève	<ul style="list-style-type: none">- 2 avenue Louis Escavy- 63-65 avenue Georges Clemenceau- 29 rue de la Hallebarde- 10 place des Arènes- 15 rue du Poteau- 33 rue de la Hallebarde- 31 rue Carnot- square de la Fontaine Saint Urbain, rue du Vieux Chemin de Meaux- 4 rue de la Fontaine des Arènes- 4 rue de la Double Haie- 40 rue du Moulin du Gué de Pont- 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny- 7 rue des Jardiniers

 
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme. VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 04 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal - Appel d'offres ouvert

Madame LUDMANN expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 7 du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui « autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous marchés dans la limite des seuils réglementaires et lorsque les crédits sont inscrits au budget, exception faite pour les marchés de travaux dont le montant est quant à lui plafonné à 500 000 euros H.T. et lorsque les crédits sont inscrits au budget. »,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant le besoin de recourir à des missions de maîtrises d'œuvre spécialisées pour assurer l'entretien du patrimoine communal de la Ville,

Considérant qu'en application des articles L.2124-1, L2124-2, R.2124-1 à R.2124-2-1° du Code de la commande publique, le marché public est passé en procédure d'appel d'offres ouvert pour une période d'un (1) an reconductible tacitement pour une période annuelle, dans la limite de trois (3) fois,

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires dont les prestations sont réparties en trois (3) lots et comportent les montants maximums annuels de commandes suivants :

- Lot n° 1 : Mission sur le patrimoine « Classé » : montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot n° 2 : Mission sur le patrimoine « Inscrit » : montant maximum annuel de 200 000 € HT.
- Lot n° 3 : Mission sur le patrimoine bâti (non classé / inscrit) : montant maximum annuel de 100 000 € HT.

Considérant que cet accord-cadre sera conclu avec un maximum de trois (3) opérateurs économiques par lot,

Considérant que, pour 2023, les crédits sont inscrits au budget de la ville de Senlis,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé la procédure de passation de l'accord-cadre pour des prestations de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal par là-même à l'attribution des lots aux candidats dont l'offre est économiquement avantageuse et satisfait à l'ensemble des critères d'attribution du marché comme suit :

- Lot n° 1 : Mission sur le patrimoine « Classé » - deux (2) attributaires :
 - Groupement Agence Nathalie T'KINT, 50 rue Princesse – 59000 LILLE (mandataire) / Co-traitants : Cabinet Philippe Grandfils - UBC INGENIERIE ;
 - Groupement Olivier WEETS ARCHITECTE SARL, 21 rue du Calvaire - 92210 SAINT CLOUD (mandataire) / Co-traitants : Cabinet PILTE SAS - Bureau MICHEL BANCON SAS - EDB ACOUSTIC SAS - I THERM CONSEIL SAS – BULBING SAS - EXPERTIGNIS SARL.

- Lot n° 2 : Mission sur le patrimoine « Inscrit » - deux (2) attributaires :
 - Groupement Agence Nathalie T'KINT, 50 rue Princesse – 59000 LILLE (mandataire) / Co-traitants : Cabinet Philippe Grandfils - UBC INGENIERIE ;
 - Groupement Olivier WEETS ARCHITECTE SARL, 21 rue du Calvaire - 92210 SAINT CLOUD (mandataire) / Co-traitants : Cabinet PILTE SAS - Bureau MICHEL BANCON SAS - EDB ACOUSTIC SAS - I THERM CONSEIL SAS – BULBING SAS - EXPERTIGNIS SARL.

- Lot n° 3 : Mission sur le patrimoine bâti (non classé / inscrit) - un (1) attributaire :
 - Groupement SALIN ARCHITECTURE, 12 passage du champ Marie – 75018 PARIS (mandataire) / Co-traitants : LOGABAT INGENIERIE.

- a autorisé Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché public et toutes pièces afférentes aux prestations de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal et aux lots qu'il comporte susvisés, incluant les éventuels avenants à intervenir.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme. VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 05 - Reprise anticipée des résultats au budget principal 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5 5 alinéa 4,

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que pour des raisons techniques, le compte administratif ne peut pas être produit avant le vote du budget primitif (obligatoirement avant le 15 avril et dans les deux mois suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire), et au vu du compte de gestion produit par le trésorier, dont il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse,

Considérant l'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2022 basée sur la situation du compte administratif et du compte de gestion pour lesquels la concordance est validée.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a constaté et a approuvé les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 décrits ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	26 351 480,90 €	28 443 461,74 €	+ 2 091 980,84 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)			+ 4 169 853,17 €
	Résultat à affecter			+ 6 261 834,01 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	7 679 344,15 €	8 622 189,80 €	+ 942 845,65 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)			- 2 661 224,62 €
	Solde global d'exécution			- 1 718 378,97 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Investissement	1 521 298,69 €	630 991,51 €	- 890 307,18 €
Besoin de financement de la section invest				- 2 608 686,15 €
Résultats cumulés 2022				4 543 455,04 €

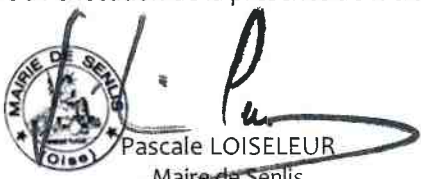
- a adopté, pour le budget 2023, la reprise anticipée des résultats comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	1 718 378,97 €
Déficit de clôture D001	
Détail des dépenses et recettes en restes à réaliser en section d'investissement soit un solde de	- 890 307,18 €
Couverture du besoin de financement 2023 de la section d'investissement et prévision d'affectation en réserve compte 1068 R. Investissement	2 608 686,15 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) R 002	+ 3 653 147,86 €

- a précisé que la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

- a précisé que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

- a autorisé Madame le Maire ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


 Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis

Conseil municipal du 22 mars 2023

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Note de Synthèse / Annexe Délibérations n°5, 6 et 7

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Note de présentation synthétique
Budget principal
Budget Primitif 2023

PREAMBULE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

PREAMBULE

Le budget 2023 est soumis au vote du Conseil Municipal le 22 mars 2023. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 2 février 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de **fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des actions municipales, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville.

La section d'**investissement** porte sur des projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Elle permet aussi de constater les subventions que la commune obtient de ses partenaires financiers (Etat, département de l'Oise, région Hauts de France, Europe...).

PREAMBULE

Pour ce budget et contrairement aux exercices précédents, le compte administratif n'est pas adopté au préalable. Il ne pourra donc pas y avoir les affectations de résultats. Il sera procédé à une budgétisation au vu des résultats estimés et en accord avec le trésorier par reprise anticipée et prévision d'une affectation.

Le contexte de ce budget 2023 :

- Un vote plus tôt que les années précédentes (deux derniers exercices en avril) afin de faciliter les engagements par les services municipaux
- Les prises en charges et les validations du compte administratif de la ville en concordance avec le compte de gestion ont été plus tardives notamment suite à la réorganisation de la trésorerie municipale.

Une reprise anticipée des résultats 2022 au BP 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses estimées réalisées	26 351 480,90 €	7 679 344,15 €
Total des recettes estimées réalisées	28 443 461,74 €	8 622 189,80 €
soit un solde de l'exercice	2 091 980,84 €	+ 942 845,65 €
reporté N-1	4 169 853,17 €	- 2 661 224,62 €
soit un solde global	6 261 834,01 €	- 1 718 378,97 €

Solde qui sera reporté au BP 2023 –
Besoin de financement investissement

Soit un résultat cumulé hors RàR de : 4 543 455,04 €

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES	1 521 298,69 €
EN RECETTES	630 991,51 €
SOLDE	- 890 307,18 €

Ainsi le besoin de couverture en investissement est de :

solde global CA	- 1 718 378,97 €
solde restes à réaliser	- 890 307,18 €

- 2 608 686,15 €

besoin d'investissement
à couvrir

Une reprise anticipée des résultats au BP 2023

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 devient :

Excédent de la section de fonctionnement prévisionnel du CA 2022

6 261 834,01 €

Besoin de couverture de la section d'investissement

2 608 686,15 €

EXCEDENT PREVISIONNEL A REPORTER EN 2023

3 653 147,86 €

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS AU BP 2023

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	1 718 378,97 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 608 686,15 €
002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		3 653 147,86 €

Budget 2023 : contexte et priorités

Malgré un contexte complexe, les objectifs de la municipalité consistent à mener à bien les grands projets structurants portés depuis le début du mandat. Les objectifs sont clairs : maintenir un service public de qualité et continuer une politique d'investissements dynamique garante de l'avenir, afin d'assurer une bonne qualité de vie pour les habitants et de développer l'attractivité de Senlis sur les plans économique, culturel et touristique.

La fiscalité : conformément aux engagements pris, les taux n'ont pas été augmentés et cette décision est maintenue pour 2023.

Face au contexte international et économique, il reste de fortes incertitudes.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Recettes

		CA2022	BUDGET PRIMITIF		% D'évolution
			BP + DM 2022	BP 2023	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	0 €	80 000 €	80 000 €	0 %
013	Atténuations des charges (rembt assurances etc...)	85 996 €	55 000 €	50 000 €	- 9,1%
70	Produits des services	1 719 676 €	1 400 000 €	1 700 000 €	21,4%
	Dont produits des usagers +4% global (1,188M€ contre un réalisé de 1,143M€) et produits des refacturations sur le site Ordener auprès de la Défense notamment suite aux travaux de séparation des réseaux ainsi que des remboursements de fluides sur des occupations du domaine privé				
73	Impôts et taxes y/c attribution de compensation versée par la CCSSO (détail ci-dessous)	20 918 559 €	20 167 000 €	21 099 505 €	4,82%
74	Dotations et subventions (DGF/DSR/Allocations compensatrices fiscalité Etat /subventions organismes CAF département CPOM)	4 138 467 €	3 919 147 €	3 900 000 €	- 0,5%
75	Autres produits (produits des immeubles, redevances)	600 005 €	530 000 €	585 000 €	- 10%
76	Produits financiers	4 €	0 €	0 €	
77	Produits exceptionnels	980 106 €	35 000 €	50 000 €	
78	Reprises provisions semi budgétaires	€	0 €	0 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		4 169 853 €	3 653 147,86 €	-12,4%
	TOTAL GENERAL	28 442 813 €	30 356 000 €	31 117 000 €	2,5%

Chap 042 travaux en régie

Chap 013 Baisse prévue par rapport au multi accueil de l'EcoQuartier (fin des remboursements pour la mise à disposition de personnel à la Délégation de Service Public)

Chap 73 : Fiscalité +7,1 %
Revalorisation forfaitaire des bases
Versement mobilité prévu pour 1,2M€ et Droits de mutation pour 850k€

+761 k€ principalement dû à l'évolution de la fiscalité suite à la revalorisation des bases de +7,1% décidée par l'Etat

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Recettes

Fiscalité directe, indirecte Dotations de l'Etat

Nature	Libellé	CA2022	BP2022	BP2023	évol bp2023/c a2022	Observations
7342	Versement mobilité	1 347 411,98	1 000 000,00	1 218 000	-9,60%	Les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) où a été institué le versement mobilité sont assujettis à cette contribution. Elle est destinée à financer les transports en commun. Prévision prudente – possibilité de redressement sur l'année (constaté en décembre 2022 ayant un effet sur 2023)
7381	Droits de mutation	972 241,92	710 000,00	850 000	-12,57%	Impôt auquel sont soumises les ventes de biens immobiliers. Recette volatile avec des pics (au vu d'un marché immobilier qui s'est maintenu en 2022 réhaussement de la prévision)
73211	AC Communauté CCSSO	5 599 511,00	5 609 000,00	5 514 000	-1,53%	Intégration de la clause de revoyure de l'Attribution de Compensation versée par la CCSSO par rapport à la fin de la contribution de la ville de Senlis pour la remise en bon état des voies de la ZAE Senlis Sud Oise.
73111	Impôts directs locaux	12 423 013,00	12 368 000,00	13 142 000	5,93%	Effets de la revalorisation forfaitaire des bases - Prévision au vu de la notification des services fiscaux
74834	ETAT COMPENSAT EXONERATION TF	1 451 926,00	1 394 000,00	1 450 000	-0,13%	Pour les bases du foncier bâti des établissements industriels, la réduction des valeurs locatives reconduite en 2023 pour les entreprises est compensée totalement par une allocation compensatrice de l'Etat – reprend les données 2022 pour plus de prudence
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 477 819,00	1 480 000,00	1 480 000	-0,15%	Il ne devrait pas y avoir d'écroulement en 2023 et la dotation devrait être stable.
74121	DOTATION SOLIDARITE RURALE	240 566,00	250 000,00	240 000	-0,24%	Loi de finances prévoit une augmentation des dotations de péréquation au sein de l'enveloppe des concours de l'Etat. - attente de notification.

La Fiscalité : Maintien des taux depuis 2011

En 2023, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité.

Pour les résidences principales la taxe d'habitation s'éteint définitivement en 2023. Pour les résidences secondaires, le taux de la taxe peut de nouveau être voté (THRS) – application et maintien du taux voté en 2019 pour 23,28%.

Notifications fiscalité	Bases notifiées 2023	taux	Produit fiscal 2023 à taux constant
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120 900	53,28%	64 415,52
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25 510 000	44,59%	11 374 909,00
Coefficient Correcteur = Produit fiscal égal suite à la suppression de la Taxe d'habitation et intégration du produit foncier des départements en 2021 (suit l'évolution des revalorisations)			1 372 000
Taxe d'habitation	1 420 807	23,28%	330 763,87
	Fiscalité directe		13 142 088,39

Une revalorisation des valeurs locatives par décision de l'Etat est prévue pour +7,1% sauf pour les locaux professionnels.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		évolution
			BP + DM 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	8 425 374,62€	9 240 000 €	9 452 000 €	2,3%
012	Charges de personnel	13 651 073,95€	13 660 000 €	14 200 000 €	4,0%
014	Atténuation de produits	909 694,28 €	916 000 €	920 000 €	0,4%
65	Subventions et participations	1 633 239,90 €	1 800 000 €	1 765 000 €	-1,9%
66	Intérêts de la dette y/c ligne de trésorerie (153 666,92 €	200 000 €	227 600 €	13,8%
67	Charges exceptionnelles	2 040,40 €	40 000 €	40 000 €	0%
68	Dotations pour provisions / délibération spécifique	0 €	0 €	12 400 €	
	Autofinancement		4 500 000 €	4 500 000 €	0%
042	(dont dotations aux amortissements	1 576 390,83 €	800 000 €	800 000 €	
023	+ virement)		3 700 000 €	3 700 000 €	
		26 351 480,90 €	30 356 000 €	31 117 000€	2,5%

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal prévu au même niveau que 2022 égal à 901 413 €

Subventions aux associations (baisse limitée)
Participation aux établissements sous contrat d'enseignement privé
Participation au SDIS pour lutte incendie
Elus

Taux d'Intérêts en évolution. Structure de la dette de la ville : 78,4% de taux fixe et 21,6% en taux variable (EURIBOR 12 Mois au 28/02/2023 de 3,73%).

Une capacité d'autofinancement permettant de mener à bien ou engager de grands projets structurants

+ 761k€ dont principalement les charges de personnel pour 540k€ et charges générales pour 212k€

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges de personnel (chap012) représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2023, la masse salariale est estimée à 14 200 000 € par rapport à 2022 soit plus 540k€ (+4%) et s'explique :

- ✓ par les effets en année pleine du dégel de l'indice (+3,5% au 01/07/2022) et de la revalorisation du SMIC (représentant 48% de l'évolution) et un coût des revalorisations automatiques du SMIC évalué par rapport à l'inflation annoncée sur 2023 de l'ordre de 4% (représentant 9 % de l'évolution),
- ✓ par un renforcement des recrutements et une volonté de remplacer les postes laissés vacants fin 2022 (représentant 21% de l'évolution),
- ✓ par l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (représentant 22% de l'évolution).

Un effort particulier de gestion sera fait sur l'exercice 2023 :

- Analyse et rationalisation du recours aux heures supplémentaires
- Diminution du recours aux personnels extérieurs mis à disposition par le Centre de Gestion. Depuis septembre 2022, les recrutements temporaires pour l'encadrement des cantines sont gérés en interne et dégagent une économie correspondant aux frais de gestion prélevés par le CDG

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Les charges à caractère général (chap011) représentent 36% des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par le contexte sur l'énergie et l'inflation (évaluée à 4,3 % sur 2023)

Exemples de hausse budgétaire

Sur les énergies, la ville devrait de nouveau subir des augmentations importantes sur l'électricité en raison de marchés renouvelés avec le SE60, hausse limitée dans le cadre du groupement de commande et des prévisions de consommations en réduction du fait des actions dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique.

En 2022, ont été renouvelés des marchés qui auront un effet en année pleine en 2023, subissant également de fortes hausses : les transports TUS, les prestations de restauration scolaire, les assurances, le marché d'exploitation du chauffage avec des prestations plus importantes pour assurer une bonne qualité d'entretien des équipements et leur performance,

En 2023, sont également impactés les prévisions d'entretien et maintenance de biens conformément aux normes, d'équipement informatiques dans un contexte de besoin de sécurité renforcé, de prestations d'entretien d'espaces publics avec des périmètres étendus (Ecoquartier, Ordener...)

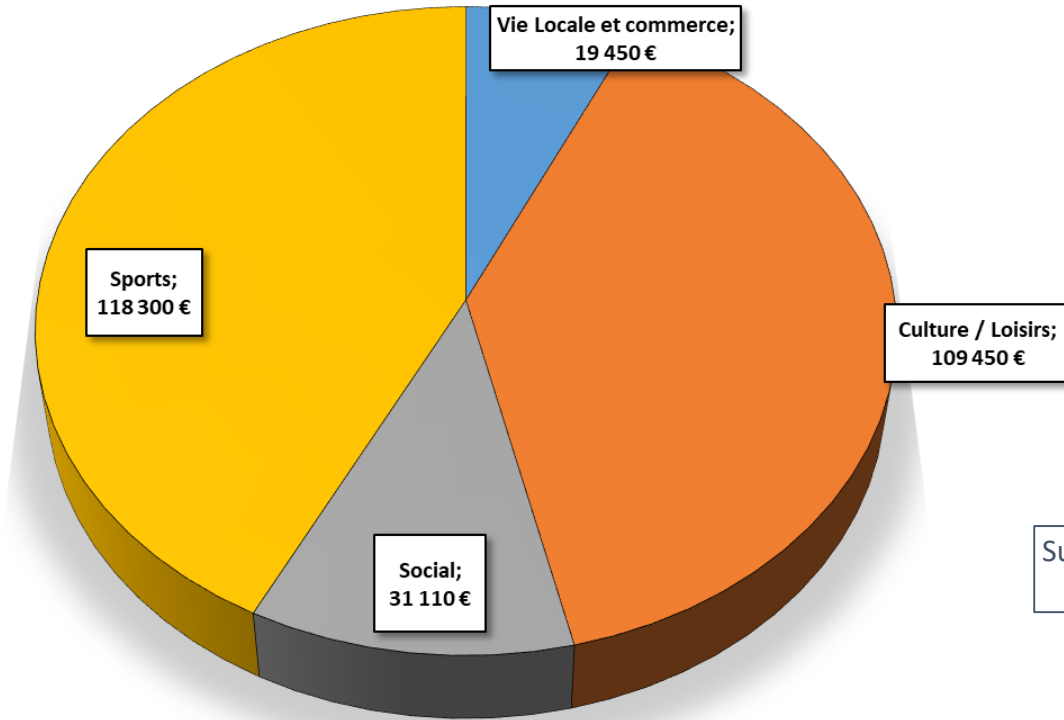
La hausse globale des charges générales est limitée à 2,3% soit plus 212k€ au vu des efforts mis en œuvre pour limiter l'évolution des dépenses.

Le BP 2023 – Le fonctionnement/Dépenses

Pour 2023 et les années suivantes, recherche plus soutenue de solutions de réduction des coûts avec pour objectif de maintenir un taux d'épargne d'au moins 10% avec un plan d'actions à moyen et long terme :

- Poursuivre la sobriété énergétique permettant de limiter les effets de la hausse des fluides, tout en accentuant la transition écologique
- Explorer des solutions susceptibles de réduire les coûts : externalisations de tâches, groupement de commandes, optimisation de l'organisation du travail et des procédures (consommation des carburants, marché de téléphonie ...)
- Réinterroger certains services publics locaux afin qu'ils soient plus adaptés et moins onéreux en charge nette pour la collectivité
- Contenir la hausse de la masse salariale,
- Accroître et diversifier les recettes de subventions et les sources de financement (fonds européens, mécénat, fonds de dotation ...)

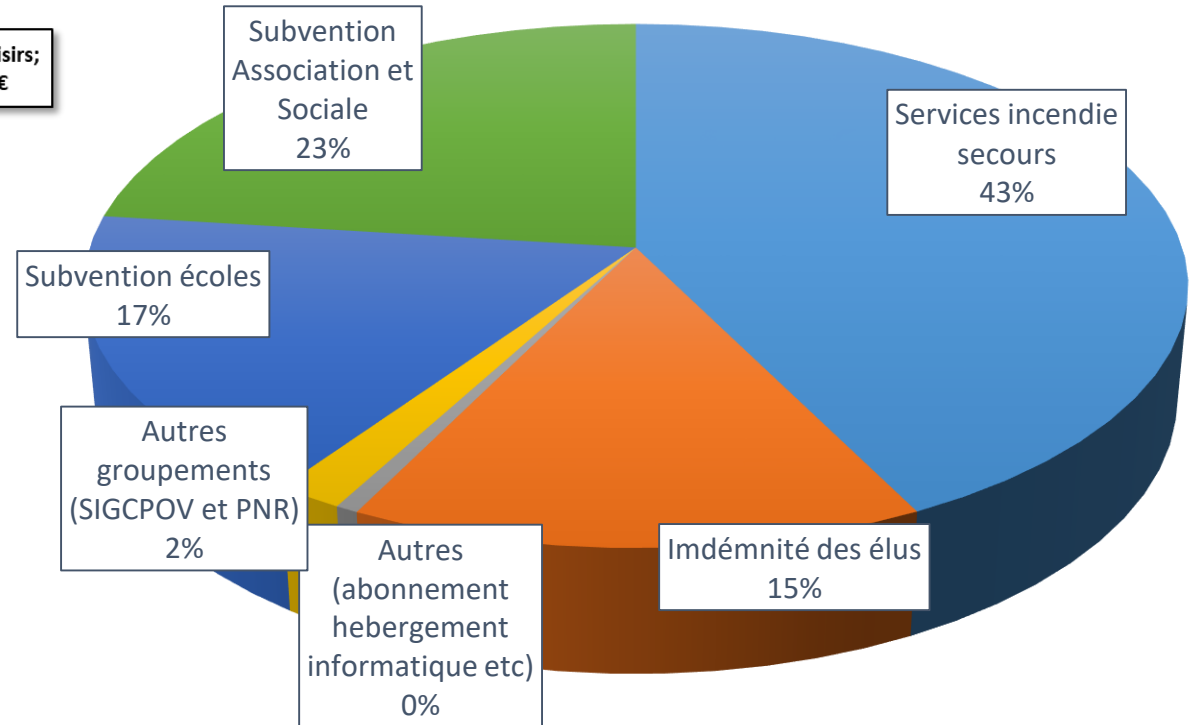
Le BP 2023 — Le fonctionnement/Dépenses



Subventions aux associations

Suite aux diverses commissions le montant total alloué au budget 2023 est de 278 310€ (317 120 € en 2022). Une diminution a été appliquée de -12%.

Autres charges de gestion courante (Chap.65)



Le BP 2023 – Les principaux investissements

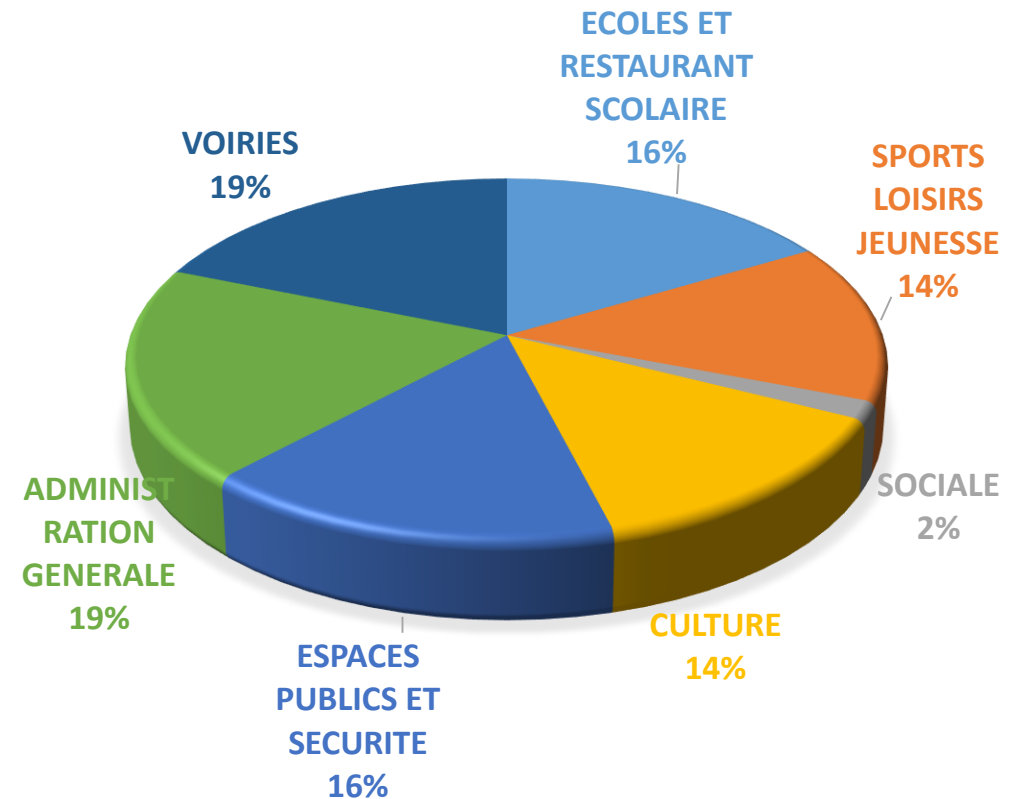
INVESTISSEMENT – propositions nouvelles d'équipement dont 4,3M€ en investissements structurants.	Dépenses	Recettes
CP 2023 Restauration des grandes orgues	80 000	414 271
CP 2023 Groupe scolaire Beauval	636 457	496 000
CP 2023 Schéma d'aménagement Ordener	662 846	1 030 000
CP 2022 Rue des Jardiniers	548 740	73 600
CP 2023 Poches de stationnement	828 000	386 400
CP 2023 Pole d'Echange Multimodal	300 000	
CP 2023 Conservatoire de Musique et de danse	350 000	
CP 2023 EcoQuartier	600 000	265 000
Projet Voyage au temps des Premiers Rois de France	300 000	
Investissements diffus (détails ci-dessous)	3 510 000	
TOTAL	7 816 043	2 665 271

Le BP 2023 – Les principaux investissements

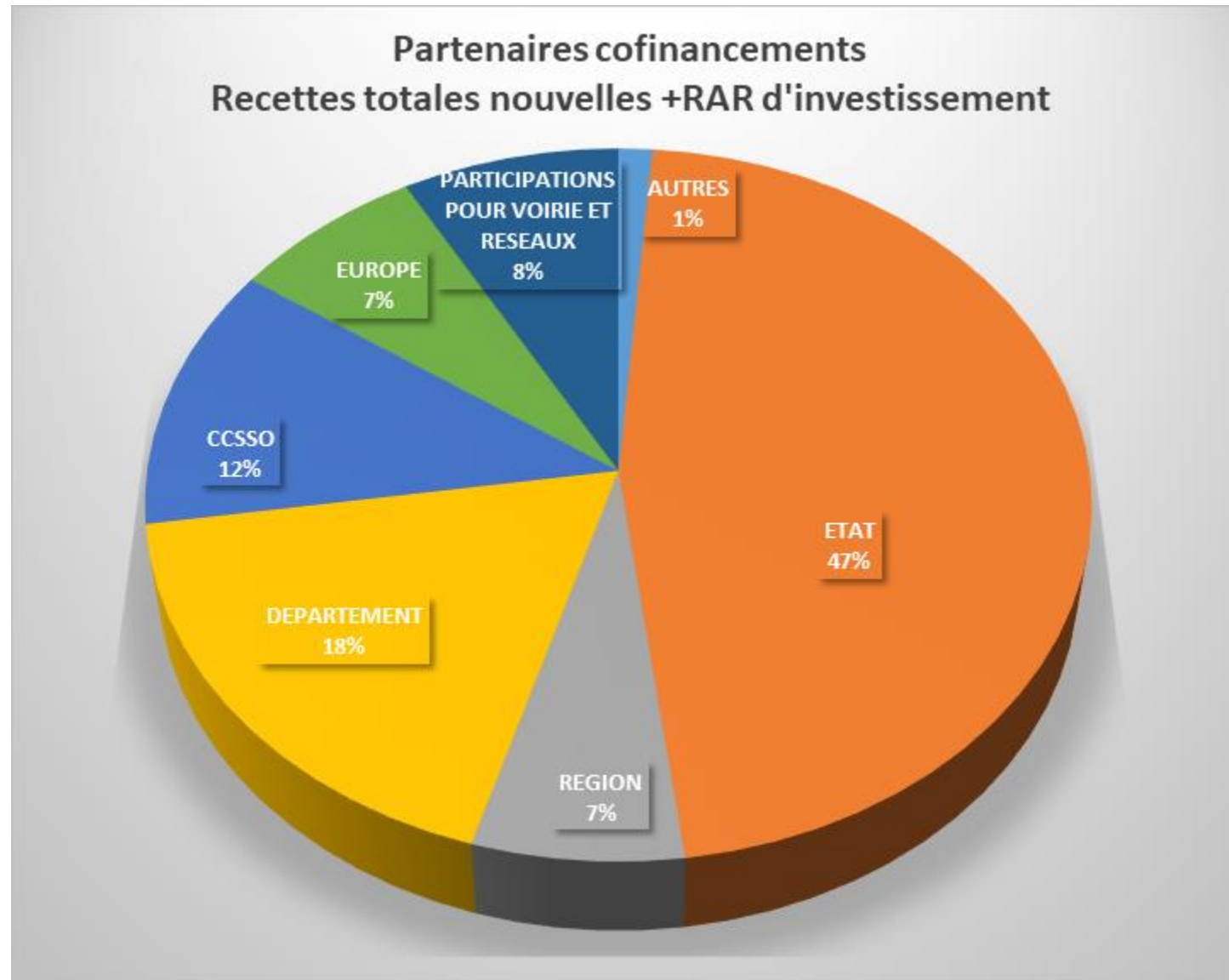
PRINCIPAUX INVESTISSEMENT DIFFUS NOUVELLES DEPENSES EQUIPEMENTS (3,6M€)

ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE	593 800 €
Groupe ADK	176 083 €
Groupe Argilière	47 000 €
Groupe Brichebay	56 400 €
Groupe Seraphine	212 033 €
Groupe Beauval	62 283 €
Groupe Orion	10 000 €
Autres equipement et travaux	30 000 €
SPORTS LOISIRS JEUNESSE	514 550 €
Gymnase Brichebay	85400
Skate Park	60000
Stade de Rugby	55000
Gymnase H. CAPET REIMS	50000
Piscine Yves Carlier	49000
Centre equestre	45000
Stade municipal de football	40000
Gymnase Yves Carlier	40000
Autres salles et gymnases	31000
Gymnase Beauval	30000
Autres	29150
ADMINISTRATION GENERALE	688 200 €
Travaux	270000
Informatiques	232200
Véhicules	70000
Materiels et équipements	50000
Anti Cabanisation	36000
Autres	30000

SOCIAL	57 500 €
Petite enfance	54500
Séniors	3000
CULTURE	487 700 €
CDR et Salles communales	200 200 €
Patrimoine architectural	178 000 €
Musée	48 000 €
Bibliothèque	31 000 €
Festivité	23 500 €
Conservatoire	7 000 €
ESPACES PUBLICS ET SECURITE	576 704 €
Mobilité et stationnement	108 000 €
Plantation et espaces verts	108 000 €
PM et Videoprotection	93 604 €
Signalisation et marquage	88 000 €
Materiel (traceur, tables, bancs, portails...)	80 100 €
Travaux	53 000 €
Eclairage public	46 000 €
VOIRIES	678 000 €
VILLEVERT	230 000 €
VAL D'AUNETTE / GATELLIERE	70 000 €
BRICHEBAY	105 000 €
BIGUE / ECO QUARTIER/ VILLEMETRIE	53 000 €
CENTRE VILLE	180 000 €
AUTRES	40 000 €



Le BP 2023 – Les principaux investissements



Le BP 2023 – L'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
001 - SOLDE INVEST REPORTE	1 718 378,97 €	-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		3 358 686,15 €
10-PASSAGE M57 (suppression compte 1069 reprise)	254 000,00 €	
Eco Quartier - Cession OPAC - Jardins de Brunehaut (024)/ Acquisition du parking OPAC (21) - Opérations de régularisation inscrites en DM2022 réinscrites	2 360 000,00 €	2 360 000,00 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	80 000,00 €	800 000,00 €
ZAC ECOQUARTIER DISSOLUTION REPRISE D'ACTIFS	91 000,00 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	50 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 902 000,00 €	2 000,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC		3 700 000 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS		2 138 000,00 €
Restes à Réaliser	1 521 298,69 €	630 991,51 €
Propositions nouvelles d'équipement Diffus	3 531 279,06 €	2 774 322,34 €
AP CP	4 306 043,28 €	
Total Investissement	15 814 000,00 €	15 814 000,00 €

Excédent fonct capitalisé 1068-Besoin de financement = 2 608 686,15 €
FCTVA 2022 = 700 k€
Taxe aménagement = 50k€
+ fonds de dotation pour les orgues (dans les subventions pour 147k€)

Op d'ordre entre section : Travaux en régie en dépense et Dotations aux amortissements en recettes

16 -Emprunt - Remboursement du capital année.
Pour 2000€ cautions sur la résidence autonomie

L'autofinancement, les produits de cessions (Samoens et retours sur Beauval) ainsi que les subventions à percevoir permettent d'envisager de ne pas recourir à l'emprunt en 2023.

9,4M€ de dépenses d'équipement et subventions (de 3,4M€)

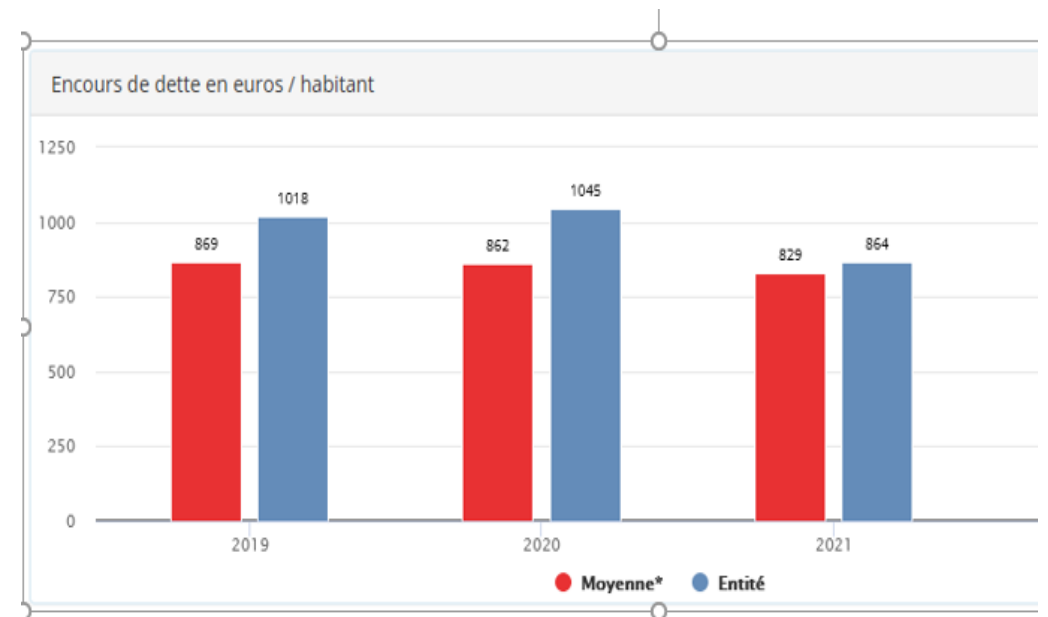
La dette

- L'équilibre de la section d'investissement **ne nécessite pas de recours à l'emprunt pour 2023.**
- L'encours de dette devrait se situer au **31/12/2023 à 11,070M€ (12,866 au 31/12/2022), soit un encours limité à 705€/hab.**

La dette

L'encours de dette par habitant a atteint le niveau le plus bas depuis 2014 et a rejoint le niveau moyen de la strate.

Année	Stock de dette au 31/12/2023 en K€	Capital remboursé en K€ durant l'exercice	Capital emprunté K€	Encours de dette en € par habitant
2014	15 329	1 834	0	928
2015	14 597	1 932	1 200	885
2016	13 464	1 873	740	828
2017	14 482	1 784	2 802	905
2018	14 484	1 998	2 000	938
2019	15 565	1 919	3 000	1 020
2020	15 541	2 025	2 000	1 045
2021	13 417	2 125	0	864
2022	12 867	1 950	1 400	819
2023	11 070	1 900	0	705



BUDGET PRINCIPAL 2023


Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- Adopter le budget primitif 2023
- La fiscalité pour 2023

RESULTATS 2022
 FICHE DE CALCUL

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	26 351 480,90 €	28 443 461,74 €	+ 2 091 980,84 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)			+ 4 169 853,17 €
	Résultat à affecter			+ 6 261 834,01 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	7 679 344,15 €	8 622 189,80 €	+ 942 845,65 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)			- 2 661 224,62 €
	Solde global d'exécution			- 1 718 378,97 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022				
Besoin de financement de la section invest	Investissement	1 521 298,69 €	630 991,51 €	- 890 307,18 €
Résultats cumulés 2022				4 543 455,04 €

Établi le 15 mars 2023
 L'ordonnateur,
 Le Maire
 Christophe LOISELEUR



Attesté le 16 MARS 2023
 Le Comptable,
 Christophe DOSIMONT



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRÉSORERIE de SENLIS
 20 à 24 chaussée Brunehaut
 CS 20110
 60309 SENLIS Cedex

**ETAT DES RESTES A REALISER 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SENLIS**

Nature	N° engagement	Libellé tiers	Libellé	Marché	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
202	UR19004101P	ATOPIA SARL	Mission globale de révision du PLU	2019/15	44 963,73	8 992,74	53 956,47
2031	AT19005402P	ANAGLYPHE	MO PORTAIL CATHE TRANCHE OPTIONNELLE	2018/16	14 200,00	2 840,00	17 040,00
2031	AT19005501P	CABINET DUBOIS	MO PORTAIL CATHEDRALE TRANCHE FERME	2018/16	5 586,20	1 117,24	6 703,44
2031	AT19005502P	CABINET DUBOIS	MO PORTAIL CATHEDRALE TRANCHE OPTIONNELLE	2018/16	14 200,00	2 840,00	17 040,00
2031	EB19008301P	GEOLOGIE ENVIRONNEMENT CONSEIL	suivi etude climatique pour ouest cath		660,00	132,00	792,00
2031	PT20004401P	SAGE SERVICES ENERGIE	Étude de faisabilité géothermie quartier Ordener		9 027,85	1 805,57	10 833,42
2031	PT22004401P	VERCOUTERE CORINNE	Mission déclaration ERP + aménagement 1er étage Hotel de Ville		11 580,00	2 316,00	13 896,00
2031	PT22004402P	VERCOUTERE CORINNE	Mission déclaration ERP + aménagement 1er étage Hotel de Ville		2 640,00	528,00	3 168,00
2031	PT22007201P	SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT	Diagnostic énergétique 12 bâtiments		20 000,00	4 000,00	24 000,00
2031	PT22013501P	LABOSPORT	DIAGNOSTIC PISTE ATHLÉTISME		5 644,72	1 128,94	6 773,66
2051	CM22006001P	OPEN AGENDA	OPENAGENDA - CREATION PAGE WEB		3 000,00	600,00	3 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20							157 802,99
2111	UR21-00047P	ETUDE VL NOTAIRES	ACQUISITION PARCELLE AO 158 LUTTE ANTICABANISATION		45 000,00	0,00	45 000,00
2111	UR22005301P	SAFER HAUTS DE FRANCE	Acquisition SAFER parcelles A 128 - A129		24 815,00	0,00	24 815,00
2128	AT21030101P	MAILLARD PAYSAGE	AMENAGEMENT JARDIN DU ROY	2021/03	19 049,50	3 809,90	22 859,40
2128	AT22021401P	RECRE ACTION	pose d'un jeu neuf + tourniquet square Ravel validé par le GT - pose prévu le 15 octobre	2019/16	25 177,59	5 035,52	30 213,11
2128	AT22021601P	RECRE ACTION	jeux neufs square des chevreuils validé GT	2019/16	38 237,44	7 647,49	45 884,93
2128	AT22024201P	MAILLARD PAYSAGE	aménagement école argilière validé élu et directrice eco label		11 269,22	2 253,84	13 523,06
2128	AT22024301P	MAILLARD PAYSAGE	pose portail jardins du montauban		5 193,20	1 038,64	6 231,84
2128	VO22010201P	RECRE ACTION	DEPOSE DES MODULES (mur d'escalade, filet d'escalade, barres parallèles, saut de puces et saut de ha	2019/16	12 250,50	2 450,10	14 700,60
21312	PT22015301P	UTB	Travaux de couverture primaire Argilière	2021/31	205 830,60	41 166,12	246 996,72
21312	PT22015801P	AGENCE COLAS SENLIS	TRANCHE POUR MODIFICATION VISIOPHONE - ECOLE BRIC HEBAY	2021/11	24 099,94	4 819,99	28 919,93
21316	PT22005301P	CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATIO	creation ouverture et reprise de mur	2019/09	8 242,13	1 648,43	9 890,56
21318	EB22004501P	CHATEAU POUR L'EMPLOI	Chantier insertion château pour l'emploi 2022		13 390,84	2 678,16	16 069,00
21318	EB22010001P	QUAICONSU LT SECURITE	coordination SPS vestiaire tennis de Table	2019/10	363,75	72,75	436,50
21318	PT22004501P	VERCOUTERE CORINNE	DP pour remplacement de la couverture Tennis de Table		3 360,00	672,00	4 032,00
21318	PT22005401P	CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATIO	reprise de mur et de végétalisation rempart	2019/09	25 449,87	5 089,97	30 539,84
21318	PT22007801P	UTB	Travaux de couverture atelier menuiserie C TM	2021/31	7 405,00	1 481,00	8 886,00
21318	PT22009601P	SOMACO	Tennis de table - Création de vestiaires Travaux de gros oeuvre	2021/31	13 055,00	2 611,00	15 666,00
21318	PT22010001P	SOMACO	Travaux de doublage pour création de vestiaires Tennis de Table	2021/31	14 681,00	2 936,20	17 617,20
21318	PT22011001P	ADI DIAG	Diagnostic techniques avant vente		291,67	58,33	350,00
21318	PT22011002P	ADI DIAG	Diagnostic techniques avant vente		783,33	156,67	940,00
21318	PT22011003P	ADI DIAG	Diagnostic techniques avant vente		500,00	100,00	600,00
21318	PT22011004P	ADI DIAG	Diagnostic techniques avant vente		291,67	58,33	350,00
21318	PT22011101P	CANEL GEOMETRE EXPERT	Diagnostic avant vente SAMOËNS		1 413,75	282,75	1 696,50
21318	PT22013801P	SOMACO	Travaux de doublage et isolation complémentaire Tennis de table	2021/31	7 500,00	1 500,00	9 000,00
21318	PT22015901P	UTB	Travaux de couverture sur rle Presbytère	2021/31	142 600,40	28 520,08	171 120,48
21318	PT22016101P	SOMACO	Travaux de revêtement encarrelage te faïence Vestiaires tennis de table	2021/31	6 550,00	1 310,00	7 860,00

1318	VO22002901P	AGENCE COLAS SENLIS	Fontis Rempart de l'Escalade - Travaux Urgents-		762,00	152,40	914,40
135	EB22008201P	OTIS	mise au normes centre appel par GSM		870,15	174,03	1 044,18
135	MU22009501P	EIFFAGE ENERGIE TERTIAIRE NORD	Luminaires du musée de la Venerie		6 893,03	1 378,61	8 271,64
135	PT22006501P	SOCOTEC CONSTRUCTION	Missions CT + Diagnostics structure	2019/10	480,00	96,00	576,00
135	PT22006504P	SOCOTEC CONSTRUCTION	Missions CT + Diagnostics structure	2019/10	720,00	144,00	864,00
135	PT22006801P	NOV ELEC INGENIERIE	Coordination SSI Bibliothèque		1 500,00	300,00	1 800,00
135	PT22009401P	GRDF CLIENTS - TERRITOIRES NORD-	Raccordement gaz - Anne de Kiev		1 258,24	251,65	1 509,89
135	PT22010301P	EIFFAGE ENERGIE TERTIAIRE NORD	Travaux de mise en conformité des réserves Maison des Loisirs	2021/31	4 222,21	844,44	5 066,65
135	PT22012601P	UTB	Réfection gouttières + dévoiement des EP Musées d'Arts	2021/31	13 917,40	2 783,48	16 700,88
135	PT22014201P	PEINTURES PARIS SUD	Travaux de réfection complète du RDC sols + murs Bibliothèque	2021/31	18 083,80	3 616,76	21 700,56
135	PT22017201P	IDEX ENERGIES	Travaux d'investissements installations thermiques Module P5	2022/08	1 383,00	276,60	1 659,60
135	PT22017301P	IDEX ENERGIES	Travaux d'investissements installations thermiques Module P5	2022/08	1 694,73	338,95	2 033,68
135	PT22017501P	IDEX ENERGIES	Travaux d'investissements installations thermiques Module P5	2022/08	5 163,29	1 032,66	6 195,95
135	PT22017801P	IDEX ENERGIES	IDEX - Travaux obligatoires module P3.6	2022/08	14 000,00	2 800,00	16 800,00
135	PT22018001P	IDEX ENERGIES	IDEX - Travaux obligatoires module P3.6	2022/08	6 496,18	1 299,24	7 795,42
135	PT22018301P	IDEX ENERGIES	Ballon ECS	2022/08	1 550,08	310,02	1 860,10
135	PT22018302P	IDEX ENERGIES	Chaudière Vestiare	2022/08	5 568,60	1 113,72	6 682,32
135	PT22018303P	IDEX ENERGIES	Rénovation chaufferie Gymnase Lycée H.Capet	2022/08	41 249,46	8 249,89	49 499,35
135	PT22018304P	IDEX ENERGIES	Module régulation télégestion	2022/08	8 029,50	1 605,90	9 635,40
135	RB22020201P	VAN ELSUWE	CHANGEMENT VOLET ROULANT LOGEMENT PLACE AUX GÂTEAUX		2 830,33	566,07	3 396,40
135	SP22006101P	SAVE WATER TECHNOLOGY	MISE EN PLACE STATION CHLORE LIQUIDE selon devis D V0000908		3 202,48	640,50	3 842,98
151	TU22004401P	AGENCE COLAS SENLIS	Mise aux normes accessibilité quai de bus rue Saint-Lazare - arrêt Fours à Chaux	2021/11	13 901,94	2 780,39	16 682,33
151	VO22006901P	AGENCE COLAS SENLIS	Travaux de mise en sécurité des voiries	2021/11	25 540,80	5 108,16	30 648,96
152	AT21021701P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	aménagement carrefour de feux Anne Marie Javouhey.	2018/18	47 540,95	9 508,19	57 049,14
152	PT21008001P	AGENCE COLAS SENLIS	Tranchée et génie civil pour bornes Avenue Daniel Boulanger	2021/11	4 391,93	878,39	5 270,32
152	VO21016901P	AGILIS	Marquages Boulevard des Otages	2019/19	9 959,00	1 991,80	11 950,80
1532	PT22009101P	UTB	Mise en conformité réseaux assainissement GS Séraphine Louis	2021/31	5 079,00	1 015,80	6 094,80
1534	VO22005801P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Place de la Gatelière	2018/18	6 871,00	1 374,20	8 245,20
1534	VO22005901P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Rue du Pont de Pierre	2018/18	6 691,20	1 338,24	8 029,44
1534	VO22006001P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Rue de la Fontaine des Malades	2018/18	3 345,60	669,12	4 014,72
1534	VO22006101P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Avenue des Closeaux	2018/18	4 182,00	836,40	5 018,40
1534	VO22006201P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Rue du Moulin ST Tron	2018/18	8 364,00	1 672,80	10 036,80
1534	VO22006301P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Avenue de St Léonard	2018/18	6 691,20	1 338,24	8 029,44
1534	VO22007301P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation du cheminement piéton terrain d'honneur	2018/18	4 246,40	849,28	5 095,68
15341	VO22005701P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Rénovation EP Rue du Moulin St Rieul	2018/18	15 055,20	3 011,04	18 066,24
15341	VO22007401P	ENGIE INEO HAUTS DE FRANCE	Remplacement d'un câble en défaut terrain d'honneur	2018/18	11 124,20	2 224,84	13 349,04
1568	EB22008101P	FLAMEO SECURITE	fourniture extincteur	2019/06	5 284,50	1 056,90	6 341,40
1568	IT22018201P	BERNARD DACHE	NVR 64 VOIES 20TO CATALOGUE +MO	2022/03	5 795,00	1 159,00	6 954,00
1568	IT22018202P	BERNARD DACHE	21 CAMERAS FOURNITURE + POSE BPU	2022/03	63 875,00	12 775,00	76 650,00
158	RB22025701P	VAN ELSUWE	CHANGEMENT VOLETS ECOLE BRICHEBAY		804,69	160,94	965,63
158	RB22027301P	VAN ELSUWE	changement volets roulants logt av des chevreuils		994,82	198,96	1 193,78
158	VO22013301P	SIGNAUX GIROD NORD DE FRANCE	Panneaux et éléments de signalisation		4 356,42	871,28	5 227,70
168	MU21012301P	ARCHEART	Constat d'état du socle de Claude		540,00	108,00	648,00
168	MU22001401P	ARCHEART	Conservation restauration		565,96	113,19	679,15
168	MU22004501P	ATELIER SERAPHIN SEVERINE FRANCO	Restauration peinture Musée de la Venerie 2		1 835,00	367,00	2 202,00
168	MU22004601P	ATELIER SERAPHIN SEVERINE FRANCO	Restauration peinture Musée d'Art et d'Archéologie		3 850,00	770,00	4 620,00

2168	MU22004701P	ADAM FLORENCE	Restauration Musée de la Vènerie		550,00	110,00	660,00	
2168	MU22004801P	ADAM FLORENCE	Restauration Musée d'Art et d'Archéologie		550,00	110,00	660,00	
2168	MU22004901P	ATELIER JOYEROT	Restauration support peinture Musée d'Art et d'Archéologie		1 540,00	308,00	1 848,00	
2182	AT22022501P	PALAIS AUTOMOBILE GUEUDET	ACHAT VEHICULE DUSTER POLICE MUNICIPALE	2021/06	26 524,53	5 304,91	31 829,44	
2182	VO22014801P	BUCHER MUNICIPAL	Turbine pour Balayeuse 682 CEX 60		16 103,42	3 220,68	19 324,10	
2183	IT22017301P	IPSICOM	Remplacement extension couverture wifi		3 453,36	690,67	4 144,03	
2184	ED20009901P	UGAP NORD	CHAISES - BUREAU + CAISSON - MEUB - PRIM BRICHEBAY	9999/01	513,90	102,78	616,68	
2184	ED20013901P	UGAP NORD	CHAISES ET TABLES - PRIM SL - CLASSE MME DUBREUIL	9999/01	368,02	73,60	441,62	
2184	ED21012401P	UGAP NORD	MEBLE 9 CASES + 4 TABLEAUX CONF. - PRIM BRICHEBAY	9999/01	4,79	0,96	5,75	
2184	ED21012502P	UGAP NORD	MOBILIER DIVERS - PRIM SERAPHINE LOUIS	9999/01	77,74	15,55	93,29	
2184	ED21016001P	UGAP NORD	16 TABLES ET 32 CHAISES - MAT BEAUVAL	9999/01	774,40	154,88	929,28	
2188	ED22013402P	UGAP NORD	MEUBLE BAS + BACS - MAT BEAUVAL	9999/01	46,50	9,30	55,80	
2188	ED22013403P	UGAP NORD	MEUBLE BAS + BACS - MAT BEAUVAL	9999/01	117,90	23,58	141,48	
2188	PT22008801P	FOUSSIER QUINCAILLERIE	CYLINDRE ELEC 2 ENTREES / CYLINDRES A BOUTO		5 535,50	1 107,10	6 642,60	
2188	PT22016201P	IDEX ENERGIES	Urbanisme - Fourniture et pose de 2 radiateurs Page 14 BPU	2022/08	596,61	119,32	715,93	
2188	PT22017001P	IDEX ENERGIES	Travaux d'investissements installations thermiques Module P5	2022/08	2 571,06	514,21	3 085,27	
2188	RS22005801P	NORD COLLECTIVITE	Four pour office Séraphine Louis		5 870,00	1 174,00	7 044,00	
2188	RS22006601P	NORD COLLECTIVITE	ADOUCISSEUR LAVE-VAISSELLE	2021/18	1 136,64	227,33	1 363,97	
2188	RS22008001P	NORD COLLECTIVITE	Bon complémentaire au bon RS22005801. réactualisation du prixRemplacement four cassé à Séraphine Lou		562,50	112,50	675,00	
2188	SP22003601P	UGAP NORD	Remplacement matériel	9999/01	902,10	180,42	1 082,52	
2188	TC22006301P	DARTY ET FILS	Réfrigérateur Top		1 041,65	208,33	1 249,98	
2188	TC22006302P	DARTY ET FILS	Réchaud		524,93	104,99	629,92	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21								1 338 349,70
21568	PT22-00051P	INDIGO PARK	FOURNITURE ET ÉQUIPEMENT POUR LE STATIONNEMENT RUE DANIEL BOULANGER		18 510,00	3 702,00	22 212,00	
OPERATION HORS TVA								18 510,00
2313	PT22008501P	EURODEM DESAMIANTAGE	Désamiantage ancien conduit chaufferie Musée de la Vènerie	2021/31	5 530,00	1 106,00	6 636,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23								6 636,00
TOTAL GENERAL					1 282 469,74	242 530,95	1 525 000,69	1 521 298,69

Le 10 février 2023
Vu l'exactitude,
L'Adjoint délégué aux Finances



Patrick GAUDUBOIS





ETAT DES RESTES A REALISER 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SENLIS

Nature	N° engagement	Libellé tiers	Libellé	Marché	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1341	FI18-00048P	PREFECTURE OISE	DETR 2018 - REHAB/NORMES + THERMIQ - MATER ORION		97 261,22	0,00	97 261,22
1337	FI18-00049P	PREFECTURE DE L OISE	DSIL 2018 - EJ2102435905 - SECURISATION DES ETS SCOLAIRES		39 842,31	0,00	39 842,31
1337	FI18-00050P	PREFECTURE OISE	DSIL 2018 - EJ2102435915 - MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC		35 660,94	0,00	35 660,94
1323	FI19-00059P	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L O	SUB 2016 CDO REVISION PLU		24 000,00	0,00	24 000,00
1347	FI21-00050P	PREFECTURE DE L OISE	DSIL 2019 ECONOMIE D ENERGIE ECOLES EQUIPEMENTS RESEAUX PUBLICS		102 636,04	0,00	102 636,04
1381	FI21-00052P	DRAC DIRECTION REGIONALE DES	SUBVENTION RESTAUR PORTAIL OCCIDENTAL CATHEDRALE		27 903,00	0,00	27 903,00
1347	FI22-00098P	ETAT DDFIP DE L OISE	DSIL 2022		301 000,00	0,00	301 000,00
1318	SO22-00009P	CARSAT HAUTS DE FRANCE	CONVENTION PLAN AIDE INVESTISSEMENT RESIDENCE AUTONOMIE		2 688,00	0,00	2 688,00
			TOTAL GENERAL		630 991,51	0,00	630 991,51

Le 10 février 2023
Vu l'exactitude,
L'Adjoint délégué aux Finances

Patrick GAUDUBOIS



Résultats budgétaires de l'exercice

31700 - SENLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 483 000,00	31 142 290,00	48 625 290,00
Titres de recette émis (b)	8 622 189,80	28 470 250,71	37 092 440,51
Réductions de titres (c)		26 788,97	26 788,97
Recettes nettes (d = b - c)	8 622 189,80	28 443 461,74	37 065 651,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 483 000,00	31 142 290,00	48 625 290,00
Mandats émis (f)	7 697 386,39	27 406 808,86	35 104 195,25
Annulations de mandats (g)	18 042,24	1 055 327,96	1 073 370,20
Depenses nettes (h = f - g)	7 679 344,15	26 351 480,90	34 030 825,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	942 845,65	2 091 980,84	3 034 826,49
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31700 - SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-2 661 224,62		942 845,65		-1 718 378,97
Fonctionnement	7 376 646,17	3 206 793,00	2 091 980,84		6 261 834,01
TOTAL I	4 715 421,55	3 206 793,00	3 034 826,49		4 543 455,04
II - Budgets des services à caractère administratif 31704-ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS					
Investissement	649 466,82		-649 466,82		
Fonctionnement					
Sous-Total	649 466,82		-649 466,82		
TOTAL II	649 466,82		-649 466,82		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 31701-SERVICE ASSAINT SENLIS					
Investissement	526 963,80		-101 556,23		425 407,57

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31700 - SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	445 542,57		288 855,25		734 397,82
Sous-Total	972 506,37		187 299,02		1 159 805,39
31703-SERVICE EAU POTABLE SENLIS					
Investissement	236 856,40		-135 920,78		100 935,62
Fonctionnement	1 025 885,97		251 679,75		1 277 565,72
Sous-Total	1 262 742,37		115 758,97		1 378 501,34
TOTAL III	2 235 248,74		303 057,99		2 538 306,73
TOTAL I + II + III	7 600 137,11	3 206 793,00	2 688 417,66		7 081 761,77

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 06 - Budget principal de la Ville – Budget Primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a adopté le Budget Primitif Ville 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 31 117 000 € en section de fonctionnement,
- 15 814 000 € en section d'investissement.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
SENLIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600603100019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	95
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	96
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	97
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	98
A8 - Etat des charges transférées	99
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	100

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	101
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	103
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	104
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	105
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	106
B1.6 - Etat des engagements reçus	107
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	108
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	109
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	110
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	111

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	112
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	117
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	118
C3.2 - Liste des établissements publics créés	119
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	120
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	121

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	122
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60612	MAIRIE DE SENLIS BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS	BP 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	15709
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	194
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCSSO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
19950787	21504051	1280.54	1180.37

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1694.38	1071.00
2	Produit des impositions directes/population	837.74	596.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1743.20	1272.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	635.16	292.00
5	Encours de dette/population	819.02	862.00
6	DGF/population	110.29	173.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53.35	60.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104.14	91.10
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36.44	22.90
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	46.98	67.70

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	31 117 000,00	27 463 852,14

+

+

+

R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 653 147,86

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	31 117 000,00	31 117 000,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 574 322,34	15 183 008,49

+

+

+

R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 521 298,69	630 991,51
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 718 378,97	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 814 000,00	15 814 000,00
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	46 931 000,00	46 931 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 679 755,00	0,00	9 452 000,00	9 452 000,00	9 452 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 399 800,00	0,00	14 200 000,00	14 200 000,00	14 200 000,00
014	Atténuations de produits	916 000,00	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	0,00	1 765 000,00	1 765 000,00	1 765 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 795 555,00	0,00	26 337 000,00	26 337 000,00	26 337 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	227 600,00	227 600,00	227 600,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 035 555,00	0,00	26 617 000,00	26 617 000,00	26 617 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		800 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
TOTAL		25 835 555,00	0,00	31 117 000,00	31 117 000,00	31 117 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 117 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	55 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 400 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
73	Impôts et taxes	20 157 000,00	0,00	21 098 852,14	21 098 852,14	21 098 852,14
74	Dotations et participations	3 919 146,83	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	530 000,00	0,00	585 000,00	585 000,00	585 000,00
Total des recettes de gestion courante		26 061 146,83	0,00	27 333 852,14	27 333 852,14	27 333 852,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 096 146,83	0,00	27 383 852,14	27 383 852,14	27 383 852,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL		26 176 146,83	0,00	27 463 852,14	27 463 852,14	27 463 852,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 653 147,86
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 117 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 420 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	411 374,86	157 802,99	508 200,00	508 200,00	666 002,99
204	Subventions d'équipement versées	191 000,00	0,00	199 600,00	199 600,00	199 600,00
21	Immobilisations corporelles	3 339 420,00	1 356 859,70	5 667 079,06	5 667 079,06	7 023 938,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 843 163,78	6 636,00	3 910 443,28	3 910 443,28	3 917 079,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 784 958,64	1 521 298,69	10 285 322,34	10 285 322,34	11 806 621,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	254 000,00	254 000,00	254 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 962 000,00	0,00	1 902 000,00	1 902 000,00	1 902 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 962 000,00	0,00	2 159 000,00	2 159 000,00	2 159 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 746 958,64	1 521 298,69	12 444 322,34	12 444 322,34	13 965 621,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	10 876 958,64	1 521 298,69	12 574 322,34	12 574 322,34	14 095 621,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 718 378,97
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 814 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 304 271,48	603 088,51	2 627 322,34	2 627 322,34	3 230 410,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 704 271,48	603 088,51	2 627 322,34	2 627 322,34	3 230 410,85
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	676 687,16	0,00	897 000,00	897 000,00	897 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 206 793,00	0,00	2 608 686,15	2 608 686,15	2 608 686,15
138	Autres subvent° invest. non transf.	504 000,00	27 903,00	0,00	0,00	27 903,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 498 000,00	4 498 000,00	4 498 000,00
	Total des recettes financières	5 129 480,16	27 903,00	8 005 686,15	8 005 686,15	8 033 589,15
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	8 833 751,64	630 991,51	10 633 008,49	10 633 008,49	11 264 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 400 000,00	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 250 000,00	0,00	4 550 000,00	4 550 000,00	4 550 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		14 083 751,64	630 991,51	15 183 008,49	15 183 008,49	15 814 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 814 000,00
---	--	--	--	--	---------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		4 420 000,00
--	--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 452 000,00		9 452 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 200 000,00		14 200 000,00
014	Atténuations de produits	920 000,00		920 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 765 000,00		1 765 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	227 600,00	0,00	227 600,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	12 400,00	800 000,00	812 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 700 000,00	3 700 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		26 617 000,00	4 500 000,00	31 117 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 117 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	254 000,00	0,00	254 000,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	3 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 902 000,00	0,00	1 902 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	666 002,99	0,00	666 002,99
204	Subventions d'équipement versées	199 600,00	0,00	199 600,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 023 938,76	130 000,00	7 153 938,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 917 079,28	0,00	3 917 079,28
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 965 621,03	130 000,00	14 095 621,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 718 378,97
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 814 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 700 000,00		1 700 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	21 098 852,14		21 098 852,14
74	Dotations et participations	3 900 000,00		3 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	585 000,00	0,00	585 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		27 383 852,14	80 000,00	27 463 852,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 653 147,86
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 117 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	897 000,00	0,00	897 000,00
13	Subventions d'investissement	3 258 313,85	0,00	3 258 313,85
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		800 000,00	800 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		3 700 000,00	3 700 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 498 000,00		4 498 000,00
Recettes d'investissement – Total		8 655 313,85	4 550 000,00	13 205 313,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 608 686,15
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 814 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	8 679 755,00	9 452 000,00	9 452 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	595 050,00	600 629,00	600 629,00
60611	Eau et assainissement	141 000,00	125 000,00	125 000,00
60612	Energie - Electricité	949 000,00	1 047 500,00	1 047 500,00
60613	Chauffage urbain	995 000,00	1 487 964,00	1 487 964,00
60621	Combustibles	103 000,00	84 500,00	84 500,00
60622	Carburants	70 000,00	100 000,00	100 000,00
60623	Alimentation	29 810,00	33 050,00	33 050,00
60624	Produits de traitement	53 440,00	37 150,00	37 150,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 700,00	18 250,00	18 250,00
60631	Fournitures d'entretien	42 400,00	32 140,00	32 140,00
60632	Fournitures de petit équipement	529 400,00	450 543,96	450 543,96
60633	Fournitures de voirie	48 000,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	59 000,00	34 365,00	34 365,00
6064	Fournitures administratives	23 100,00	23 000,00	23 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	50 800,00	47 400,00	47 400,00
6067	Fournitures scolaires	46 000,00	47 500,00	47 500,00
6068	Autres matières et fournitures	84 505,00	98 905,00	98 905,00
611	Contrats de prestations de services	1 330 361,00	1 501 121,00	1 501 121,00
6132	Locations immobilières	141 820,00	150 360,00	150 360,00
6135	Locations mobilières	177 490,00	179 057,00	179 057,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	8 900,00	8 900,00
61521	Entretien terrains	9 168,68	84 500,00	84 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	125 655,00	61 803,04	61 803,04
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	9 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	390 000,00	450 000,00	450 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	82 500,00	33 365,00	33 365,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	103 500,00	95 000,00	95 000,00
6156	Maintenance	726 003,00	779 673,00	779 673,00
6161	Multirisques	127 300,00	99 800,00	99 800,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	76 221,00	76 221,00
617	Etudes et recherches	282 000,00	135 685,00	135 685,00
6182	Documentation générale et technique	12 030,00	9 810,00	9 810,00
6184	Versements à des organismes de formation	54 000,00	55 000,00	55 000,00
6188	Autres frais divers	145 600,00	220 900,00	220 900,00
6226	Honoraires	123 100,00	164 400,00	164 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	32 000,00	32 000,00
6231	Annonces et insertions	36 000,00	35 000,00	35 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	132 300,00	154 335,00	154 335,00
6233	Foires et expositions	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	55 400,00	64 100,00	64 100,00
6238	Divers	1 900,00	2 370,00	2 370,00
6241	Transports de biens	10 000,00	14 000,00	14 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 200,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	4 500,00	9 650,00	9 650,00
6261	Frais d'affranchissement	50 300,00	52 064,00	52 064,00
6262	Frais de télécommunications	119 010,00	129 610,00	129 610,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	5 700,00	5 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	29 070,00	36 050,00	36 050,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	22 000,00	25 293,00	25 293,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	297 075,00	307 046,00	307 046,00
6284	Redevances pour services rendus	52 207,32	53 290,00	53 290,00
6288	Autres services extérieurs	11 600,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	121 160,00	100 200,00	100 200,00
6358	Autres droits	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 300,00	7 800,00	7 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 399 800,00	14 200 000,00	14 200 000,00
6218	Autre personnel extérieur	396 646,00	203 000,00	203 000,00
6331	Versement mobilité	60 000,00	50 874,00	50 874,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	38 400,00	38 247,00	38 247,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	144 000,00	151 613,00	151 613,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	22 800,00	17 231,00	17 231,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 106 500,00	7 011 815,00	7 011 815,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	159 800,00	162 598,00	162 598,00
64118	Autres indemnités titulaires	865 154,00	660 934,00	660 934,00
64131	Rémunérations non tit.	1 796 300,00	1 822 041,00	1 822 041,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	274 000,00	274 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64168	Autres emplois d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	71 800,00	24 809,00	24 809,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 366 000,00	1 420 916,00	1 420 916,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 866 400,00	1 903 152,00	1 903 152,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 000,00	74 670,00	74 670,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 800,00	31 753,00	31 753,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	21 600,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	35 600,00	27 581,00	27 581,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 800,00	26 903,00	26 903,00
6488	Autres charges	307 200,00	297 863,00	297 863,00
014	Atténuations de produits	916 000,00	920 000,00	920 000,00
739221	FNGIR	10 000,00	10 000,00	10 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	906 000,00	910 000,00	910 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 765 000,00	1 765 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	28 250,00	47 150,00	47 150,00
6531	Indemnités	192 000,00	200 000,00	200 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	20 000,00	23 000,00	23 000,00
6535	Formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	717 000,00	736 500,00	736 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	1 700,00	1 700,00
65548	Autres contributions	47 000,00	42 000,00	42 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	60 000,00	30 000,00	30 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	669 250,00	639 650,00	639 650,00
65888	Autres	5 500,00	14 000,00	14 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		24 795 555,00	26 337 000,00	26 337 000,00
66	Charges financières (b)	200 000,00	227 600,00	227 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	227 600,00	227 600,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	3 500,00	3 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	36 500,00	36 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	12 400,00	12 400,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	12 400,00	12 400,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		25 035 555,00	26 617 000,00	26 617 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	3 700 000,00	3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	800 000,00	800 000,00	800 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	800 000,00	800 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		800 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 835 555,00	31 117 000,00	31 117 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 117 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	77 394,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	72 582,47

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	55 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	25 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 400 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	33 000,00	33 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	11 000,00	11 000,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	45 000,00	45 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	24 000,00	25 000,00	25 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	113 800,00	156 400,00	156 400,00
70631	Redevances services à caractère sportif	56 500,00	52 000,00	52 000,00
7066	Redevances services à caractère social	183 000,00	183 900,00	183 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	681 500,00	800 000,00	800 000,00
7082	Commissions	15 000,00	18 000,00	18 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	120 000,00	125 000,00	125 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	72 000,00	72 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	156 200,00	178 700,00	178 700,00
73	Impôts et taxes	20 157 000,00	21 098 852,14	21 098 852,14
73111	Impôts directs locaux	12 368 000,00	13 160 000,00	13 160 000,00
73211	Attribution de compensation	5 609 000,00	5 514 000,00	5 514 000,00
7336	Droits de place	120 000,00	64 852,14	64 852,14
7338	Autres taxes	70 000,00	30 000,00	30 000,00
7342	Versement mobilité	1 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	280 000,00	280 000,00	280 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	710 000,00	850 000,00	850 000,00
74	Dotations et participations	3 919 146,83	3 900 000,00	3 900 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	250 000,00	240 000,00	240 000,00
744	FCTVA	9 146,83	20 000,00	20 000,00
745	Dotation spéciale instituteurs	2 800,00	2 800,00	2 800,00
74718	Autres participations Etat	35 000,00	20 000,00	20 000,00
7472	Participat° Régions	30 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	57 000,00	47 000,00	47 000,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	1 700,00	1 700,00
7478	Participat° Autres organismes	653 200,00	622 500,00	622 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 394 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 000,00	2 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	530 000,00	585 000,00	585 000,00
752	Revenus des immeubles	525 000,00	580 000,00	580 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		26 061 146,83	27 333 852,14	27 333 852,14
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	35 000,00	50 000,00	50 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	5 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	30 000,00	30 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		26 096 146,83	27 383 852,14	27 383 852,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	80 000,00	80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 176 146,83	27 463 852,14	27 463 852,14

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 653 147,86
--	---------------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				31 117 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	411 374,86	508 200,00	508 200,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	20 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	306 000,00	238 000,00	238 000,00
2051	Concessions, droits similaires	85 374,86	270 200,00	270 200,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	191 000,00	199 600,00	199 600,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	186 000,00	185 600,00	185 600,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	14 000,00	14 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 339 420,00	5 667 079,06	5 667 079,06
2111	Terrains nus	25 000,00	36 000,00	36 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	35 000,00	73 000,00	73 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	198 000,00	181 000,00	181 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	15 500,00	15 500,00
21312	Bâtiments scolaires	358 200,00	105 000,00	105 000,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	498 500,00	737 900,00	737 900,00
2135	Installations générales, agencements	583 000,00	737 429,06	737 429,06
2138	Autres constructions	0,00	2 420 000,00	2 420 000,00
2151	Réseaux de voirie	425 000,00	788 000,00	788 000,00
2152	Installations de voirie	160 000,00	68 000,00	68 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 100,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	247 000,00	46 000,00	46 000,00
21538	Autres réseaux	5 000,00	43 000,00	43 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 000,00	35 000,00	35 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	57 000,00	11 600,00	11 600,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	15 000,00	15 000,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	1 500,00	1 000,00	1 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	20 000,00	18 000,00	18 000,00
2182	Matériel de transport	155 000,00	70 000,00	70 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	66 000,00	98 400,00	98 400,00
2184	Mobilier	256 500,00	91 500,00	91 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	205 620,00	70 750,00	70 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 843 163,78	3 910 443,28	3 910 443,28
2312	Agencements et aménagements de terrains	500 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 573 243,98	1 065 457,16	1 065 457,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 769 919,80	2 844 986,12	2 844 986,12
Total des dépenses d'équipement		8 784 958,64	10 285 322,34	10 285 322,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	254 000,00	254 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	254 000,00	254 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 000,00	3 000,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 962 000,00	1 902 000,00	1 902 000,00
1641	Emprunts en euros	1 960 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 962 000,00	2 159 000,00	2 159 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 746 958,64	12 444 322,34	12 444 322,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
2138	Autres constructions	80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 876 958,64	12 574 322,34	12 574 322,34

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	1 521 298,69
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 718 378,97
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 814 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 304 271,48	2 627 322,34	2 627 322,34
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	244 271,48	679 771,48	679 771,48
1322	Subv. non transf. Régions	88 000,00	216 000,00	216 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 020 000,00	564 000,00	564 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	392 000,00	392 000,00	392 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	235 000,00	235 000,00	235 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	38 767,86	38 767,86
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	60 000,00	108 383,00	108 383,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	265 000,00	265 000,00	265 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	128 400,00	128 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 704 271,48	2 627 322,34	2 627 322,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 883 480,16	3 505 686,15	3 505 686,15
10222	FCTVA	469 687,16	700 000,00	700 000,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	50 000,00	50 000,00
10251	Dons et legs en capital	147 000,00	147 000,00	147 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 206 793,00	2 608 686,15	2 608 686,15
138	Autres subvent° invest. non transf.	504 000,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	504 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	740 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	740 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 498 000,00	4 498 000,00
Total des recettes financières		5 129 480,16	8 005 686,15	8 005 686,15
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		8 833 751,64	10 633 008,49	10 633 008,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 400 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	800 000,00	800 000,00	800 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	55 000,00	55 000,00	55 000,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	1 000,00	1 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	54 000,00	55 000,00	55 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	52 000,00	53 000,00	53 000,00
28051	Concessions et droits similaires	96 000,00	78 000,00	78 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 000,00	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	10 000,00	10 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	1 000,00	1 000,00
28151	Réseaux de voirie	2 000,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	1 000,00	1 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 000,00	15 000,00	15 000,00
28182	Matériel de transport	102 000,00	134 000,00	134 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	165 000,00	120 000,00	120 000,00
28184	Mobilier	65 000,00	57 000,00	57 000,00
28188	Autres immo. corporelles	185 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 200 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 250 000,00	4 550 000,00	4 550 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 083 751,64	15 183 008,49	15 183 008,49
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	630 991,51
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 814 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	2 157 000	718 129	10 000	1 224 857	946 000	724 150	0	59 500	32 000	6 572 686	0	12 444 322
- Equipements municipaux (2)		718 129	10 000	1 224 857	946 000	724 150	0	57 500	32 000	6 373 086	0	10 085 722
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	199 600	0	199 600
- Opérations financières	2 157 000											2 157 000
Dépenses d'ordre	80 000											130 000
Total dépenses de l'exercice	2 237 000	718 129	10 000	1 274 857	946 000	724 150	0	59 500	32 000	6 572 686	0	12 574 322
RAR N-1 et reports	1 722 315	116 821	115 433	311 411	326 645	141 539	0	1 880	4 590	488 210	10 833	3 239 678
Total cumulé dépenses d'investissement	3 959 315	834 950	125 433	1 586 268	1 272 645	865 689	0	61 380	36 590	7 060 896	10 833	15 814 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	12 356 686	0	108 383	545 900	414 271	0	0	2 000	0	1 755 768	0	15 183 008
RAR N-1 et reports	0	102 636	0	438 104	27 903	0	0	2 688	0	59 661	0	630 992
Total cumulé recettes d'investissement	12 356 686	102 636	108 383	984 004	442 174	0	0	4 688	0	1 815 429	0	15 814 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	5 706 500	6 786 745	1 946 347	3 860 547	2 574 923	2 757 440	126 443	1 833 926	57 548	5 347 751	118 830	31 117 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 706 500	6 786 745	1 946 347	3 860 547	2 574 923	2 757 440	126 443	1 833 926	57 548	5 347 751	118 830	31 117 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	23 074 000	432 700	39 000	715 800	178 100	289 000	0	978 400	100 000	1 583 000	73 852	27 463 852
RAR N-1 et reports	3 653 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 653 148
Total cumulé recettes de fonctionnement	26 727 148	432 700	39 000	715 800	178 100	289 000	0	978 400	100 000	1 583 000	73 852	31 117 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		2 240 937	834 950	125 433	1 586 268	1 272 645	865 689	0	61 380	36 590	7 060 896	10 833	14 095 621
Dépenses réelles		2 160 937	834 950	125 433	1 536 268	1 272 645	865 689	0	61 380	36 590	7 060 896	10 833	13 965 621
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	254 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254 000
13	Subventions d'investissement	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	1 902 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	231 864	0	10 000	264 575	28 774	0	18 000	0	101 956	10 833	666 003
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 600	0	199 600
21	Immobilisations corporelles	3 937	603 086	125 433	889 811	572 434	836 915	0	41 380	36 590	3 914 353	0	7 023 939
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	636 457	435 636	0	0	0	0	2 844 986	0	3 917 079
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>80 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>130 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	50 000

RECETTES													
Total recettes investissement		12 356 686	102 636	108 383	984 004	442 174	0	0	4 688	0	1 815 429	0	15 814 000
Recettes réelles		7 856 686	102 636	108 383	934 004	442 174	0	0	4 688	0	1 815 429	0	11 264 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 498 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 498 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 358 686	0	0	0	147 000	0	0	0	0	0	0	3 505 686
13	Subventions d'investissement	0	102 636	108 383	934 004	295 174	0	0	2 688	0	1 815 429	0	3 258 314

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	2 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		4 500 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	4 550 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	50 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 706 500	6 786 745	1 946 347	3 860 547	2 574 923	2 757 440	126 443	1 833 926	57 548	5 347 751	118 830	31 117 000
Dépenses réelles		1 206 500	6 786 745	1 946 347	3 860 547	2 574 923	2 757 440	126 443	1 833 926	57 548	5 347 751	118 830	26 617 000
011	Charges à caractère général	10 000	1 895 432	103 505	1 496 636	606 926	1 249 050	659	700 879	57 548	3 212 535	118 830	9 452 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 561 963	1 106 342	2 079 211	1 802 797	1 352 740	125 784	1 120 447	0	2 050 716	0	14 200 000
014	Atténuations de produits	920 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	325 850	736 500	284 700	165 200	155 650	0	12 600	0	84 500	0	1 765 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	227 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227 600
67	Charges exceptionnelles	36 500	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	12 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 400
Dépenses d'ordre		4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000
023	Virement à la section d'investissement	3 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		23 074 000	432 700	39 000	715 800	178 100	289 000	0	978 400	100 000	1 583 000	73 852	27 463 852
Recettes réelles		22 994 000	432 700	39 000	715 800	178 100	289 000	0	978 400	100 000	1 583 000	73 852	27 383 852
013	Atténuations de charges	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	244 700	25 000	633 000	176 400	219 000	0	183 900	30 000	173 000	15 000	1 700 000
73	Impôts et taxes	19 804 000	6 000	0	0	0	0	0	30 000	0	1 200 000	58 852	21 098 852
74	Dotations et participations	3 190 000	2 000	14 000	82 800	1 700	35 000	0	554 500	0	20 000	0	3 900 000
75	Autres produits de gestion courante	0	80 000	0	0	0	35 000	0	210 000	70 000	190 000	0	585 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>80 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>80 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>80 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>80 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		5 706 500,00	6 786 745,00	0,00	0,00	12 493 245,00
Dépenses de l'exercice		5 706 500,00	6 786 745,00	0,00	0,00	12 493 245,00
011	Charges à caractère général	10 000,00	1 895 432,00	0,00	0,00	1 905 432,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 561 963,00	0,00	0,00	4 561 963,00
014	Atténuations de produits	920 000,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	325 850,00	0,00	0,00	325 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	227 600,00	0,00	0,00	0,00	227 600,00
67	Charges exceptionnelles	36 500,00	3 500,00	0,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		26 727 147,86	432 700,00	0,00	0,00	27 159 847,86
Recettes de l'exercice		23 074 000,00	432 700,00	0,00	0,00	23 506 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	244 700,00	0,00	0,00	244 700,00
73	Impôts et taxes	19 804 000,00	6 000,00	0,00	0,00	19 810 000,00
74	Dotations et participations	3 190 000,00	2 000,00	0,00	0,00	3 192 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		3 653 147,86	0,00	0,00	0,00	3 653 147,86
SOLDE (2)		21 020 647,86	-6 354 045,00	0,00	0,00	14 666 602,86

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 560 851,00	278 749,00	379 708,00	313 410,00	209 310,00	41 550,00	3 167,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 560 851,00	278 749,00	379 708,00	313 410,00	209 310,00	41 550,00	3 167,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 547 035,00	14 050,00	13 420,00	107 200,00	209 310,00	1 250,00	3 167,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 988 966,00	10 699,00	366 288,00	196 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 350,00	254 000,00	0,00	10 200,00	0,00	40 300,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		375 200,00	0,00	0,00	18 000,00	6 500,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		375 200,00	0,00	0,00	18 000,00	6 500,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	193 200,00	0,00	0,00	18 000,00	500,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 185 651,00	-278 749,00	-379 708,00	-295 410,00	-202 810,00	-41 550,00	29 833,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		1 946 347,00	0,00	1 946 347,00
Dépenses de l'exercice		1 946 347,00	0,00	1 946 347,00
011	Charges à caractère général	103 505,00	0,00	103 505,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 106 342,00	0,00	1 106 342,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	736 500,00	0,00	736 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		39 000,00	0,00	39 000,00
Recettes de l'exercice		39 000,00	0,00	39 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	25 000,00	0,00	25 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 000,00	0,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 907 347,00	0,00	-1 907 347,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 209 847,00	736 500,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	1 209 847,00	736 500,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	103 505,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 106 342,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	736 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-1 170 847,00	-736 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 901 303,00	1 000,00	0,00	0,00	1 958 244,00	3 860 547,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 901 303,00	1 000,00	0,00	0,00	1 958 244,00	3 860 547,00
011	Charges à caractère général	0,00	878 156,00	0,00	0,00	0,00	618 480,00	1 496 636,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	744 447,00	0,00	0,00	0,00	1 334 764,00	2 079 211,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	278 700,00	1 000,00	0,00	0,00	5 000,00	284 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	713 000,00	715 800,00
Recettes de l'exercice		0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	713 000,00	715 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	82 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 898 503,00	-1 000,00	0,00	0,00	-1 245 244,00	-3 144 747,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		1 291 958,00	609 305,00	40,00	1 279 181,00	27 000,00	0,00	400,00	651 663,00
Dépenses de l'exercice		1 291 958,00	609 305,00	40,00	1 279 181,00	27 000,00	0,00	400,00	651 663,00
011	Charges à caractère général	391 800,00	486 316,00	40,00	500 780,00	27 000,00	0,00	400,00	90 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	725 658,00	18 789,00	0,00	778 401,00	0,00	0,00	0,00	556 363,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	174 500,00	104 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	2 800,00	0,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	2 800,00	0,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 291 958,00	-606 505,00	-40,00	-901 181,00	-27 000,00	0,00	-400,00	-316 663,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	696 787,00	1 389 218,00	488 918,00	2 574 923,00
Dépenses de l'exercice		0,00	696 787,00	1 389 218,00	488 918,00	2 574 923,00
011	Charges à caractère général	0,00	19 570,00	477 426,00	109 930,00	606 926,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	677 217,00	909 592,00	215 988,00	1 802 797,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 200,00	163 000,00	165 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	112 000,00	60 600,00	5 500,00	178 100,00
Recettes de l'exercice		0,00	112 000,00	60 600,00	5 500,00	178 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	112 000,00	60 600,00	3 800,00	176 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-584 787,00	-1 328 618,00	-483 418,00	-2 396 823,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		696 787,00	0,00	0,00	0,00	692 821,00	578 792,00	2 000,00	115 605,00
Dépenses de l'exercice		696 787,00	0,00	0,00	0,00	692 821,00	578 792,00	2 000,00	115 605,00
011	Charges à caractère général	19 570,00	0,00	0,00	0,00	140 801,00	219 020,00	2 000,00	115 605,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	677 217,00	0,00	0,00	0,00	549 820,00	359 772,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		112 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	39 600,00	0,00	20 000,00
Recettes de l'exercice		112 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	39 600,00	0,00	20 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	112 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	39 600,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-584 787,00	0,00	0,00	0,00	-691 821,00	-539 192,00	-2 000,00	-95 605,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		328 646,00	1 815 906,00	612 888,00	2 757 440,00
Dépenses de l'exercice		328 646,00	1 815 906,00	612 888,00	2 757 440,00
011	Charges à caractère général	8 080,00	1 139 736,00	101 234,00	1 249 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 116,00	667 170,00	510 454,00	1 352 740,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	145 450,00	9 000,00	1 200,00	155 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 000,00	85 000,00	202 000,00	289 000,00
Recettes de l'exercice		2 000,00	85 000,00	202 000,00	289 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	50 000,00	167 000,00	219 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-326 646,00	-1 730 906,00	-410 888,00	-2 468 440,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		602 784,00	200 920,00	601 796,00	410 406,00	0,00	483 421,00	128 267,00	1 200,00
Dépenses de l'exercice		602 784,00	200 920,00	601 796,00	410 406,00	0,00	483 421,00	128 267,00	1 200,00
011	Charges à caractère général	354 644,00	171 500,00	342 272,00	271 320,00	0,00	78 234,00	23 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	248 140,00	29 420,00	250 524,00	139 086,00	0,00	405 187,00	105 267,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	50 000,00	35 000,00	0,00	200 000,00	2 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	50 000,00	35 000,00	0,00	200 000,00	2 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	165 000,00	2 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-602 784,00	-200 920,00	-551 796,00	-375 406,00	0,00	-283 421,00	-126 267,00	-1 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	126 443,00	126 443,00
Dépenses de l'exercice		0,00	126 443,00	126 443,00
011	Charges à caractère général	0,00	659,00	659,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	125 784,00	125 784,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-126 443,00	-126 443,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	126 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	126 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	659,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	125 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-126 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	522 175,00	0,00	5 000,00	1 306 751,00	1 833 926,00
Dépenses de l'exercice		0,00	522 175,00	0,00	5 000,00	1 306 751,00	1 833 926,00
011	Charges à caractère général	0,00	353 053,00	0,00	0,00	347 826,00	700 879,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	169 122,00	0,00	0,00	951 325,00	1 120 447,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 000,00	7 600,00	12 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	273 900,00	0,00	5 000,00	699 500,00	978 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	273 900,00	0,00	5 000,00	699 500,00	978 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	21 900,00	0,00	0,00	162 000,00	183 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
74	Dotations et participations	0,00	47 000,00	0,00	0,00	507 500,00	554 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	205 000,00	0,00	5 000,00	0,00	210 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-248 275,00	0,00	0,00	-607 251,00	-855 526,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	57 548,00	0,00	0,00	57 548,00
Dépenses de l'exercice		0,00	57 548,00	0,00	0,00	57 548,00
011	Charges à caractère général	0,00	57 548,00	0,00	0,00	57 548,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	42 452,00	0,00	0,00	42 452,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		2 258 920,00	3 058 831,00	30 000,00	5 347 751,00
Dépenses de l'exercice		2 258 920,00	3 058 831,00	30 000,00	5 347 751,00
011	Charges à caractère général	1 879 170,00	1 333 365,00	0,00	3 212 535,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 050,00	1 677 666,00	0,00	2 050 716,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 700,00	47 800,00	30 000,00	84 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 200 000,00	383 000,00	0,00	1 583 000,00
Recettes de l'exercice		1 200 000,00	383 000,00	0,00	1 583 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	173 000,00	0,00	173 000,00
73	Impôts et taxes	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 058 920,00	-2 675 831,00	-30 000,00	-3 764 751,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		446 420,00	0,00	0,00	0,00	352 000,00	1 201 700,00	258 800,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	446 420,00	0,00	0,00	0,00	352 000,00	1 201 700,00	258 800,00
011	Charges à caractère général	68 370,00	0,00	0,00	0,00	352 000,00	1 200 000,00	258 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-446 420,00	0,00	0,00	0,00	-352 000,00	-1 700,00	-258 800,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	37 860,00	1 081 495,00	1 466 471,00	473 005,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	37 860,00	1 081 495,00	1 466 471,00	473 005,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	32 060,00	335 000,00	535 300,00	431 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	746 495,00	931 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 800,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	45 000,00	11 000,00	20 000,00	307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	45 000,00	11 000,00	20 000,00	307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	45 000,00	11 000,00	20 000,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	7 140,00	-1 070 495,00	-1 446 471,00	-166 005,00	0,00	0,00	-30 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		79 000,00	39 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 830,00
Dépenses de l'exercice		79 000,00	39 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 830,00
011	Charges à caractère général	79 000,00	39 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 830,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	73 852,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 852,14
Recettes de l'exercice		0,00	73 852,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 852,14
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	58 852,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 852,14
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-79 000,00	34 022,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-44 977,86

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		3 959 315,47	834 949,82	0,00	0,00	4 794 265,29
Dépenses de l'exercice		2 237 000,00	718 129,06	0,00	0,00	2 955 129,06
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	254 000,00	0,00	0,00	0,00	254 000,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	187 200,00	0,00	0,00	187 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	530 929,06	0,00	0,00	530 929,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 722 315,47	116 820,76	0,00	0,00	1 839 136,23
RECETTES (2)		12 356 686,15	102 636,04	0,00	0,00	12 459 322,19
Recettes de l'exercice		12 356 686,15	0,00	0,00	0,00	12 356 686,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 498 000,00	0,00	0,00	0,00	4 498 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 358 686,15	0,00	0,00	0,00	3 358 686,15
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	102 636,04	0,00	0,00	102 636,04
SOLDE (2)		8 397 370,68	-732 313,78	0,00	0,00	7 665 056,90

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		772 959,26	0,00	0,00	32 600,00	19 500,00	0,00	9 890,56	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		669 629,06	0,00	0,00	29 000,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	167 200,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	502 429,06	0,00	0,00	9 000,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	103 330,20	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	9 890,56	0,00	0,00
	RECETTES (2)	102 636,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	102 636,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-670 323,22	0,00	0,00	-32 600,00	-19 500,00	0,00	-9 890,56	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		125 433,44	0,00	125 433,44
Dépenses de l'exercice		10 000,00	0,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		115 433,44	0,00	115 433,44
RECETTES (2)		108 383,00	0,00	108 383,00
Recettes de l'exercice		108 383,00	0,00	108 383,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	108 383,00	0,00	108 383,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-17 050,44	0,00	-17 050,44

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	125 433,44	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	115 433,44	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	108 383,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	108 383,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	108 383,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-17 050,44	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	865 632,81	0,00	0,00	0,00	720 634,93	1 586 267,74
Dépenses de l'exercice		0,00	569 400,00	0,00	0,00	0,00	705 457,16	1 274 857,16
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	509 400,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	578 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636 457,16	636 457,16
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	296 232,81	0,00	0,00	0,00	15 177,77	311 410,58
RECETTES (2)		0,00	488 103,53	0,00	0,00	0,00	495 900,00	984 003,53
Recettes de l'exercice		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	495 900,00	545 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 900,00	495 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	438 103,53	0,00	0,00	0,00	0,00	438 103,53
SOLDE (2)		0,00	-377 529,28	0,00	0,00	0,00	-224 734,93	-602 264,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		160 626,56	702 972,57	2 033,68	719 034,93	0,00	1 600,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		159 500,00	409 900,00	0,00	703 857,16	0,00	1 600,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 500,00	359 900,00	0,00	67 400,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	636 457,16	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 126,56	293 072,57	2 033,68	15 177,77	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		97 261,22	50 000,00	340 842,31	495 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	50 000,00	0,00	495 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	495 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		97 261,22	0,00	340 842,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-63 365,34	-652 972,57	338 808,63	-223 134,93	0,00	-1 600,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	357 000,00	663 645,39	252 000,00	1 272 645,39
Dépenses de l'exercice		0,00	357 000,00	337 000,00	252 000,00	946 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	40 000,00	182 000,00	223 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	217 000,00	70 000,00	294 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	349 000,00	80 000,00	0,00	429 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	326 645,39	0,00	326 645,39
RECETTES (2)		0,00	0,00	442 174,48	0,00	442 174,48
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	414 271,48	0,00	414 271,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	147 000,00	0,00	147 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	267 271,48	0,00	267 271,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	27 903,00	0,00	27 903,00
SOLDE (2)		0,00	-357 000,00	-221 470,91	-252 000,00	-830 470,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		357 000,00	0,00	0,00	0,00	53 500,56	84 289,67	1 000,00	524 855,16
Dépenses de l'exercice		357 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	48 000,00	1 000,00	258 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	48 000,00	1 000,00	138 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	349 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,56	36 289,67	0,00	266 855,16
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 174,48
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 271,48

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 271,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 903,00
SOLDE (2)		-357 000,00	0,00	0,00	0,00	-53 500,56	-84 289,67	-1 000,00	-82 680,68

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		3 550,00	855 138,86	7 000,00	865 688,86
Dépenses de l'exercice		3 550,00	713 600,00	7 000,00	724 150,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	15 000,00	7 000,00	22 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 550,00	698 600,00	0,00	702 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	141 538,86	0,00	141 538,86
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 550,00	-855 138,86	-7 000,00	-865 688,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		359 771,39	206 773,66	52 842,98	235 750,83	0,00	7 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		236 400,00	200 000,00	49 000,00	228 200,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	221 400,00	200 000,00	49 000,00	228 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		123 371,39	6 773,66	3 842,98	7 550,83	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-359 771,39	-206 773,66	-52 842,98	-235 750,83	0,00	-7 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	6 879,90	0,00	0,00	54 500,00	61 379,90
Dépenses de l'exercice		0,00	5 000,00	0,00	0,00	54 500,00	59 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00	36 500,00	39 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	1 879,90	0,00	0,00	0,00	1 879,90
RECETTES (2)		0,00	4 688,00	0,00	0,00	0,00	4 688,00
Recettes de l'exercice		0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 688,00	0,00	0,00	0,00	2 688,00
SOLDE (2)		0,00	-2 191,90	0,00	0,00	-54 500,00	-56 691,90

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	36 590,18	0,00	0,00	36 590,18
Dépenses de l'exercice		0,00	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	4 590,18	0,00	0,00	4 590,18
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-36 590,18	0,00	0,00	-36 590,18

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		221 792,23	6 839 103,55	0,00	7 060 895,78
Dépenses de l'exercice		76 000,00	6 496 686,12	0,00	6 572 686,12
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	199 600,00	0,00	199 600,00
21	Immobilisations corporelles	76 000,00	3 404 100,00	0,00	3 480 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 844 986,12	0,00	2 844 986,12
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		145 792,23	342 417,43	0,00	488 209,66
RECETTES (2)		59 660,94	1 755 767,86	0,00	1 815 428,80
Recettes de l'exercice		0,00	1 755 767,86	0,00	1 755 767,86
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 755 767,86	0,00	1 755 767,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		59 660,94	0,00	0,00	59 660,94
SOLDE (2)		-162 131,29	-5 083 335,69	0,00	-5 245 466,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		53 956,47	0,00	0,00	0,00	155 884,96	0,00	11 950,80
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	53 956,47	0,00	0,00	0,00	79 884,96	0,00	11 950,80
	RECETTES (2)	24 000,00	0,00	0,00	0,00	35 660,94	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	24 000,00	0,00	0,00	0,00	35 660,94	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-29 956,47	0,00	0,00	0,00	-120 224,02	0,00	-11 950,80

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	163 276,84	2 681 005,55	227 889,88	3 766 931,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	101 000,00	2 595 840,16	108 000,00	3 691 845,96	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	185 600,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	53 000,00	828 100,00	108 000,00	2 415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 582 140,16	0,00	1 262 845,96	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	62 276,84	85 165,39	119 889,88	75 085,32	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	460 000,00	0,00	1 295 767,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	460 000,00	0,00	1 295 767,86	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	460 000,00	0,00	1 295 767,86	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-163 276,84	-2 221 005,55	-227 889,88	-2 471 163,42	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		10 833,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 833,42
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		10 833,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 833,42
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 833,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 833,42

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					28 462 283,60									
1641 Emprunts en euros (total)					28 462 283,60									
0032724K (BP-2014-02)	CREDIT FONCIER	12/12/2014		05/04/2015	1 200 000,00	F	FIXE	2,050	2,081		T	P	O	A-1
00351013 / 87424261901 / 72209	CREDIT AGRICOLE	08/09/2011		20/06/2013	2 200 000,00	V	EURIBOR12M	1,000	1,310		A	C	O	A-1
07AL175 (BP-2007-01)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2007		25/06/2009	2 000 000,00	V	TAM	1,100	0,590		A	C	O	A-1
08AL029 (BP-2008-01)	CAISSE D'EPARGNE	18/02/2008		25/08/2009	2 000 000,00	V	TAM	2,270	0,590		A	C	O	A-1
1457734/43199 (1457734/43199)	CREDIT FONCIER	16/12/2015		04/01/2017	740 000,00	F	FIXE	1,730	1,743		A	P	O	A-1
17569 (BP-2008-02)	SOCIETE GENERALE	31/10/2008		06/11/2009	1 500 000,00	V	ESTR	2,500	1,763		A	C	O	A-1
423 (BP-2009-01)	SOCIETE GENERALE	03/07/2009		01/09/2010	2 000 000,00	F	FIXE	3,820	3,876		A	C	O	A-1
4345377 (BP-2014-01)	CAISSE D'EPARGNE	22/09/2014		25/12/2014	1 407 123,28	F	FIXE	2,580	2,628		T	P	O	A-1
72210912807 (BP-2014-03)	CREDIT AGRICOLE	10/11/2014		25/01/2015	315 160,32	F	FIXE	2,500	2,562		T	P	O	A-1
7610379 (BP-2010-01)	CAISSE D'EPARGNE	27/01/2010		15/05/2010	2 400 000,00	F	FIXE	3,970	3,975		A	P	O	A-1
86567868801 (BP-2003-01)	CREDIT AGRICOLE	15/01/2003		20/01/2004	1 500 000,00	F	FIXE	4,650	4,650		A	P	O	A-1
H0792126 (BP-2022-01)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2022		25/11/2023	1 400 000,00	F	FIXE	2,780	2,809		T	P	O	A-1
MIN511077EUR/0511666/001 (BP-2	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/10/2016		01/04/2018	2 800 000,00	F	FIXE	0,890	0,890		A	P	O	A-1
MIN529685EUR (MIN529685EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/11/2019		01/11/2020	4 000 000,00	F	FIXE	0,860	0,868		S	P	O	A-1
MON524118EUR (MON524118EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/12/2018		01/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	1,650	1,661		A	C	O	A-1
MPH520363EUR (MPH520363EUR)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2017		01/02/2019	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,230	0,275		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 462 283,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		12 866 521,39					1 796 500,99	186 817,98	0,00	68 970,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 866 521,39					1 796 500,99	186 817,98	0,00	68 970,44
0032724K (BP-2014-02)	N	0,00	A-1	625 944,50	7,01	F	FIXE	2,050	80 920,15	12 212,45	0,00	2 671,80
00351013 / 87424261901 / 72209	N	0,00	A-1	733 332,00	4,47	V	EURIBOR12M	2,058	146 666,00	15 301,58	0,00	16 296,42
07AL175 (BP-2007-01)	N	0,00	A-1	133 333,38	0,48	V	TAM	0,430	133 333,38	573,33	0,00	0,00
08AL029 (BP-2008-01)	N	0,00	A-1	133 333,38	0,65	V	TAM	0,480	133 333,38	640,00	0,00	0,00
1457734/43199 (1457734/43199)	N	0,00	A-1	466 620,79	8,01	F	FIXE	1,730	48 361,48	8 072,54	0,00	7 176,42
17569 (BP-2008-02)	N	0,00	A-1	100 000,00	0,85	V	ESTR	1,500	100 000,00	3 314,12	0,00	0,00
423 (BP-2009-01)	N	0,00	A-1	266 666,71	1,67	V	EURIBOR12M	2,758	133 333,34	7 456,82	0,00	2 285,80
4345377 (BP-2014-01)	N	0,00	A-1	587 973,56	4,98	F	FIXE	2,580	111 625,35	14 095,53	0,00	236,34
72210912807 (BP-2014-03)	N	0,00	A-1	133 424,51	4,82	F	FIXE	2,500	25 371,66	3 098,98	0,00	499,16
7610379 (BP-2010-01)	N	0,00	A-1	406 450,98	1,37	F	FIXE	3,970	199 269,97	16 136,10	0,00	5 191,23
86567868801 (BP-2003-01)	N	0,00	A-1	111 627,27	0,05	F	FIXE	4,650	111 627,27	5 190,67	0,00	0,00
H0792126 (BP-2022-01)	N	0,00	A-1	1 400 000,00	15,65	F	FIXE	2,780	18 885,31	35 676,64	0,00	3 860,37
MIN511077EUR/0511666/001 (BP-2)	N	0,00	A-1	1 907 697,60	9,25	F	FIXE	0,890	183 253,52	16 978,51	0,00	11 531,63
MIN529685EUR (MIN529685EUR)	N	0,00	A-1	3 536 729,32	17,33	F	FIXE	0,860	188 109,15	30 012,31	0,00	4 826,06
MON524118EUR (MON524118EUR)	N	0,00	A-1	850 000,00	16,17	F	FIXE	1,650	50 000,00	14 025,00	0,00	11 036,07
MPH520363EUR (MPH520363EUR)	N	0,00	A-1	1 473 387,39	10,08	V	EURIBOR12M	0,270	132 411,03	4 033,40	0,00	3 359,14
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 866 521,39					1 796 500,99	186 817,98	0,00	68 970,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 866 521,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €	1996-06-24

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	24/06/1996
L	Voitures	5	24/06/1996
L	Camions et Véhicules industriels	4	24/06/1996
L	Mobilier	10	24/06/1996
L	Matériel de Bureau électronique	5	24/06/1996
L	Matériel Informatique	2	24/06/1996
L	Matériels Classiques	6	24/06/1996
L	Installations et appareils de chauffage	10	24/06/1996
L	Appareil de Levage-Ascenseurs	20	24/06/1996
L	Equipements de garages et ateliers	10	24/06/1996
L	Equipements des cuisines	10	24/06/1996
L	Equipements sportifs	10	24/06/1996
L	Plantations	15	24/06/1996
L	Bâtiments légers, abris	10	24/06/1996
L	Etudes	5	24/06/1996
L	204 - SUB EQUIPEMENT - MOBILIER / MATERIEL / ETUDE	5	25/04/2019
L	204 - SUB EQUIPEMENT - IMMEUBLES / INSTALLATIONS	15	25/04/2019
L	204 - SUB EQUIPEMENT - INFRASTRUCTURES INTERET NAT	30	25/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	12 322,00		5 000,00	17 322,00	0,00	17 322,00
provision pour litiges Simon c/ ville	0,00	08/04/2021	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	12 322,00	22/03/2023	0,00	12 322,00	0,00	12 322,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	12 322,00		5 000,00	17 322,00	0,00	17 322,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 154 000,00	I 2 154 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 900 000,00	1 900 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 900 000,00	1 900 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		254 000,00	254 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	254 000,00	254 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 154 000,00	1 521 298,69	1 718 378,97	5 393 677,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 748 000,00	III 9 748 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		750 000,00	750 000,00
10222	FCTVA	700 000,00	700 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 998 000,00	8 998 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	55 000,00	55 000,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	1 000,00	1 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	55 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	53 000,00	53 000,00
28051	Concessions et droits similaires	78 000,00	78 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	10 000,00	10 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 000,00	1 000,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	1 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 000,00	15 000,00
28182	Matériel de transport	134 000,00	134 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	120 000,00	120 000,00
28184	Mobilier	57 000,00	57 000,00
28188	Autres immo. corporelles	200 000,00	200 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 498 000,00	4 498 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 700 000,00	3 700 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 748 000,00	630 991,51	0,00	2 608 686,15	12 987 677,66

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 393 677,66
Ressources propres disponibles	IV	12 987 677,66
Solde	V = IV - II (6)	7 594 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 350 000,00	221 263,22										5 919,03	86 627,09	
Collège Anne-Marie Javouhey	2004	P	Rénovation collège A.M. Javouhey	CAISSE D'EPARGNE	725 000,00	80 057,10	1,43	M	F	FIXE	4,541	F	FIXE	4,250	A-1	2 383,08	52 763,22	
Immobilière de la Porte Saint Rieul	2008	P	Mise aux normes Ecole Notre Dame	CAISSE D'EPARGNE	625 000,00	141 206,12	3,84	T	F	FIXE	3,432	F	FIXE	2,750	A-1	3 535,95	33 863,87	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 862 518,30	2 202 969,24										50 668,29	117 125,50	
CDC HABITAT	2018	P	Refinancement du prêt n° 0444220	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 861 624,95	1 496 766,60	15,33	A	V	LIVRETA	1,276	V	LIVRETA	2,300	A-1	34 425,63	74 605,49	
CDC HABITAT	1996	P	Construction de 31 logements	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 893,35	706 202,64	15,33	A	V	LIVRETA	3,780	V	LIVRETA	2,300	A-1	16 242,66	42 520,01	
TOTAL GENERAL					5 212 518,30	2 424 232,46										56 587,32	203 752,59	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	92 546,12
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 127 600,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	2 220 146,12
Recettes réelles de fonctionnement	II	27 383 852,14

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		59,60	1,00	60,60	51,00	4,00	55,00
Adjt adm	C	8,60	0,00	8,60	7,00	0,00	7,00
Adjt adm Pal 1CI	C	12,00	0,00	12,00	11,90	0,00	11,90
Adjt adm Pal 2CI	C	8,00	0,00	8,00	8,50	0,00	8,50
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	4,80	2,00	6,80
Attaché HCI	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Pal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur Pal 1CI	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		138,00	5,00	143,00	100,85	20,51	121,36
Adjt tech	C	52,20	4,00	56,20	26,40	16,51	42,91
Adjt tech Pal 1CI	C	20,00	0,00	20,00	19,35	0,00	19,35
Adjt tech Pal 2CI	C	32,80	0,00	32,80	32,10	0,00	32,10
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent maitrise	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Agent maitrise Pal	C	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Ingénieur	A	8,00	0,00	8,00	2,00	3,00	5,00
Ingénieur HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Pal	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		26,00	0,80	26,80	18,50	1,00	19,50
ATSEM Pal 1CI	C	13,00	0,00	13,00	8,70	0,00	8,70
ATSEM Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social Pal 1CI	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Agent social Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	4,80	6,80	3,80	0,00	3,80
Aux. puér Pal 2CI (anc)	C	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puér CI N	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	0,00	1,80	1,80	1,80	0,00	1,80

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	3,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller APS	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur APS Pal 2CI	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		19,90	15,83	35,73	17,61	11,63	29,24
Adjt ter patr Pal 1CI	C	3,50	0,00	3,50	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	4,50	0,00	4,50	3,00	0,00	3,00
Adjt ter patrimoine	C	0,00	6,00	6,00	1,50	0,50	2,00
Assist conserv	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist ens art	B	0,00	2,20	2,20	0,00	1,60	1,60
Assist ens art Pal 1CI	B	0,00	2,30	2,30	0,00	2,65	2,65
Assist ens art Pal 2CI	B	0,00	1,33	1,33	1,33	1,31	2,64
Attaché conserv patr	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Bibliothécaire	A	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Conserv patr (Conc)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur en chef		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Prof ens art CIN	A	2,90	0,00	2,90	1,78	2,57	4,35
Prof ens art HCl	A	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	24,62	40,62	23,54	14,20	37,74
Adjt ter anim Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	10,00	0,00	10,00	9,85	0,00	9,85
Adjt ter animation	C	0,00	24,62	24,62	7,69	14,20	21,89
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		20,00	0,00	20,00	14,00	0,00	14,00
Brigadier-chef Pal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Chef service PM Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	7,00	0,00	7,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		284,50	55,05	339,55	232,30	51,34	283,64

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 2CI	C	S	368	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	15414	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt tech	C	TECH	1533	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	2202	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	5138	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art	B	CULT	778	0,00	3-2	A
Assist ens art	B	CULT	895	0,00	3-3-2°	A
Assist ens art	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	446	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	1060	0,00	3-2	A
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	959	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	401	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	611	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché conserv patr	A	CULT	499	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Bibliothécaire	A	CULT	1178	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur	A	TECH	1292	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET DE LA MAIRIE DE SENLIS - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur Pal	A	TECH	791	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Prof ens art CIN	A	CULT	1350	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Prof ens art CIN	A	CULT	450	0,00	3-2	A
Prof ens art CIN	A	CULT	450	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 1CI	B	ADM	604	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				418 706,04		
Adjt adm	C	ADM		0,00	A Autre motif	A
Apprentis		OTR		0,00	A Autre motif	A
Assistante maternelle		OTR		43 673,04	3-b	A
Assistante maternelle		OTR		375 033,00	A ASM-Recrutement assist mater	A
Collaborateur de cabinet		OTR	759	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Maire		OTR		0,00	A Autre motif	A
TOTAL GENERAL				418 706,04		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
06/04/1995 -	CDC HABITAT			2 000 893,35
10/05/2003 -	Collège Anne-Marie Javouhey			725 000,00
05/08/2008 -	Immobilière de la Porte Saint Rieul			625 000,00
01/07/2018 -	CDC HABITAT			1 861 624,95
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SICGPOV		Participation	1 700,00
CCSSO		TPU + Fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			
PNR		Participation	42 000,00
SDIS		Participation	736 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT		-	21600603100191		Oui
EAU POTABLE	EAU POTABLE		-	21600603100217		Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
PARKING	PARKING AMENAGE SOUMIS A TVA		-	

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	25 510 000,00	5,54	44,59	0,00	11 374 909,00	6,30
TFPNB	120 900,00	7,66	53,28	0,00	64 416,00	7,66
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	25 630 900,00	0,00			11 439 325,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice...33
 Nombre de membres présents...25 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés...33
 VOTES : Pour...26
 Contre...0
 Abstentions...7

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Madame le Maire,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

LOISELEUR Pascale 	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Véronique 	NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFEVRE Sylvain 
GAUDION Philippe par pouvoir à M. REIGNAULT	MAUPAS Régine par pouvoir à M. GAUDUBOIS	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique par pouvoir à M. LECOMTE
DIEDRICH Wilfried par pouvoir à Mme VALLER	LEPITRE Héléne par pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard par pouvoir à Mme PRUVOST-BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien par pouvoir à Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi par pouvoir à Mme BENOIST		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023

A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

État récapitulatif annuel 2022 des indemnités de fonction des Elus - Information

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 2123-20 à L.2123-24 et l'article L.2123-24-1-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020 fixant le montant des indemnités des élus,

L'article L.2123-24-1-1 impose aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus du conseil municipal au titre de tout mandat.

Vous trouverez ci-dessous l'état nominatif concernant les membres de notre conseil municipal au titre de l'année 2022.

Etat de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2022 (Article L. 2123-24-1-1)

Elus	Ville		CCSSO
	indemnités	Rbt de frais	
Pascale LOISELEUR	33 864.78 €	89.70 €	11 744.16 €
Marie-Christine ROBERT	14 626.80 €		
Patrick GAUDUBOIS	14 626.80 €		11 744.16 €
Elisabeth SIBILLE	14 626.80 €		
Daniel GUEDRAS	14 626.80 €		
Véronique LUDMANN	14 626.80 €		11 744.16 €
Jean-Pierre NGUYEN	14 626.80 €		
Martine PALIN SAINTE AGATHE	14 626.80 €		
Patrice REIGNAULT	14 626.80 €		
Florence MIFSUD	14 626.80 €	357.86 €	
Benoît CURTIL	7 123.44 €		
Sylvain LEFEVRE	7 123.44 €		
Pascale PIERA	7 123.44 €		
Françoise BALOSSIER	5 762.15 €		
Julie BONGIOVANNI	1 283.50 €		

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIETRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 07 - Budget principal de la ville - Taux de fiscalité 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1639 A,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement, et le calcul du produit fiscal attendu de 11 770 089 € avec un maintien des taux ;

Considérant l'effet du coefficient correcteur calculé de 1,106315, soit une différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département établie pour la ville à 1 372 179 €;

Considérant que pour les résidences principales la taxe d'habitation s'éteint définitivement en 2023 mais que demeurent assujettis les détenteurs de résidences secondaires,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a reconduit les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,59 %, de la taxe d'habitation à 23,28% et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 53,28 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

- a chargé Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 17 mars 2022 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 23 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 08 - Budget principal de la ville - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2321-2 et R. 2321-2,

Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision pour tout risque.

Considérant les affaires en cours et le montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter,

Vu les crédits ouverts au Budget principal de la Ville,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a provisionné les sommes suivantes :

Provision pour dépréciation	
Création : sur proposition du comptable et sur la base d'une méthode statistique 15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	12 322,00 €

- a imputé cette provision aux comptes prévus à cet effet au budget principal de la ville, soit 6817/01 pour charges et dépréciation.



Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 09 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature M57

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 III,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite 3DS,

Vu les arrêtés du 09 décembre 2021 et du 21 décembre 2022 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget communal,

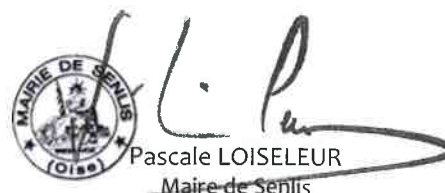
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que dans le cadre du passage à la nomenclature M57, il convient d'apurer le compte 1069 créé lors du passage en M14 et non repris,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé l'apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57,
- a autorisé l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 253 542,23 euros (opération d'ordre semi-budgétaire),
- a précisé que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Annexe à la note de synthèse Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en
nomenclature M57

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

INSTRUCTION M57

POINTS A RETENIR

Né le 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) ; il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

L'objectif est d'harmoniser le cadre règlementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales.

NOMENCLATURES APPLICABLES

	Avant loi NOTRe	Après loi NOTRe ou loi 3DS	À moyen terme
Communes	M14	M14 / M57	M57
Département	M52	M52 / M57	
Région	M71	M52 / M57	
CCAS	M14	M14 / M57	
Métropole / Ville de Paris / Collectivité unique	M57	M57	
Caisse des écoles	M14	M14 / M57	
SDIS	M61	M57	
Service médicaux sociaux	M22	M22	M22
Service public à caractère industriel et commercial	M4	M4	M4

La comptabilité pour les services à caractère industriel et commercial M4 est conservée au vu de son caractère spécifique. Ainsi les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement pour la Ville continuent d'être régis au titre de l'instruction M49.

Les principaux points à retenir en matière budgétaire

Concernant le vote du budget, le référentiel M57 reprend les principes communs aux trois référentiels M14, M52 et M71. Le budget peut toujours être voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle et, s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. Le budget est également voté par chapitre ou par article, avec ou sans article spécialisé.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les principales innovations en matière comptable

Depuis le 1er janvier 2018, le référentiel M57 intègre progressivement les principes du **Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales** élaboré par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). Cet organisme consultatif est le cadre le plus adapté pour que les comptes et états financiers des collectivités répondent aux exigences de qualité comptable que suppose le dispositif de certification des comptes.

La M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment :

- le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement avec la mise en place de la règle du prorata temporis. La nomenclature M57 introduit l'obligation pour les collectivités d'amortir un actif à partir de la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont rattachés. Cette date correspond à la date de mise en service, précision faite que la collectivité peut décider, notamment pour des catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé au niveau de l'inventaire, de continuer à gérer les amortissements en annualité (biens acquis par lot, matériel) ;
- les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif) ;
- la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels ;
- le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.
- des natures de comptes plus détaillées et des fonctions harmonisées entre collectivités au vu de leurs compétences soit des transpositions à prévoir.

Le passage à l'instruction M57 est un préalable indispensable pour les collectivités visant la certification de leurs comptes, ainsi que pour les collectivités souhaitant expérimenter le compte financier unique (CFU), document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif.

Pour couvrir toute la gamme des compétences des collectivités territoriales, le plan de comptes M57 s'est d'abord appuyé sur le modèle départemental (M52) qui disposait d'un spectre large de comptes, puis cette base a été enrichie de comptes spécifiques aux régions et aux communes.

Un plan de comptes M57 simplifié, applicable par les collectivités locales de petite taille, est disponible depuis le 1er janvier 2022. Dans la pratique, il s'agit du référentiel M57 tel que vous le connaissez déjà. Les entités concernées adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant.

Les états financiers établis en M57 (bilan, compte de résultat, voire annexe pour les collectivités engagées dans un processus de certification) apportent une information financière enrichie au lecteur, que ce soit le citoyen, l'organe délibérant ou les partenaires de la collectivité.



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 10 - Subventions aux associations - Année 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023,

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 8 mars 2023,

Après avis de la commission Action Sociale et Proximité du 2 mars 2023,

Après avis de la commission des Sports du 1^{er} mars 2023,

Après avis de la commission des Finances du 15 mars 2023,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu le budget principal primitif 2023 de la ville,

Vu les conventions d'objectifs triennales signées en 2022 avec les associations suivantes : le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, la Fondation Cziffra, le Bel Age, le Cinéma Jeanne d'Arc,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Ne prennent pas part au vote : **Pour Le Comité de Jumelage : M. LEFEVRE et Mme LUDMANN - Pour Les Jardins Familiaux : Mme MAUPAS par le pouvoir donné à M. GAUDUBOIS – Pour l'Association des Villes Françaises : Mme VALLER et Mme GLASTRA - Pour La Retraite Sportive : Mme LUDMANN – Pour Les Trois Armes de Senlis : Mme MIFSUD**),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2023 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour les subventions exceptionnelles d'un montant alloué sur présentation d'un bilan ou de facture et au vu de la réalisation des objectifs,

- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 6574 du budget primitif de la ville.

Patriotique	
Union Nationale des Combattants	600,00 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150,00 €
Société des membres de la légion d'honneur	150,00 €
Total	900,00 €

Social	
Club du Bel Age	7 210,00 €
Subvention exceptionnelle : anniversaire 50 ans de l'association 20 € par inscrit senlisien au repas dans la limite d'un plafond de 1500 €	1 500,00 €
Association des Jardins Familiaux	2 000,00 €
Subvention exceptionnelle : congrès départemental	1 800,00 €
APF France Handicap (Association des Paralysés de France)	300,00 €
Unafam Oise	500,00 €
Association locale ADMR de Senlis ADPS	5 000,00 €
Samu Social	500,00 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400,00 €
Les Bibliothèques sonores	400,00 €
Secours Catholique Senlisien	1 000,00 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800,00 €
Senlis automne	1 350,00 €
France Alzheimer Oise	700,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
AEM 60	1 000,00 €
UDAF (médiation familiale)	1 000,00 €
UDAF (accompagnement de la parentalité)	2 000,00 €
Association des diabétiques de l'Oise AFD60	150,00 €
Les Restaurants du Cœur	3 000,00 €
Total	31 110,00 €

Sports	
Rugby Club de Senlis	25 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Coupe du monde	2 500,00 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	40 000,00 €
Subvention exceptionnelle : Montée en N3	8 000,00 €
Amicale de pétanque	500,00 €
Les Trois Armes	2 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000,00 €

	Subvention exceptionnelle : Travaux de la caserne	1 500,00 €
GSS section judo		2 000,00 €
Lutte Olympique		800,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	300,00 €
Senlis Athlé		500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Organisation Senlis'Oise	4 000,00 €
Senlis Handball		3 500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Tournoi Langenfeld	500,00 €
Senlis Basketball		4 500,00 €
Tennis club de Senlis		3 000,00 €
Etoile de Mer Senlisienne		1 000,00 €
Gymnastique féminine Senlisienne - GSS		1 800,00 €
Ligne et Forme		1 000,00 €
Compagnie d'Arc du Montauban		1 000,00 €
Tennis de table		1 500,00 €
Full Contact B-Bac	Subvention exceptionnelle Equipement Gymnase Fontaine des Prés	200,00 €
Association d'Union des Quartiers		1 200,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	600,00 €
Bei Long Quan		500,00 €
Association pour l'étude de l'Aïkido		500,00 €
Vélo Club de Senlis		500,00 €
Club aéromodélisme Senlisien		400,00 €
Cercle d'Echecs Senlisien		500,00 €
Billard Club		500,00 €
Senlis Futsal		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Equipement Gymnase Fontaine des Prés	800,00 €
Taekwondo		500,00 €
Centre Equestre de Senlis		1 500,00 €
Retraite sportive senlisienne		200,00 €
Xtrem Challenge		1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle : Trail de Senlis	500,00 €
	Subvention exceptionnelle : Urban Trail	2 000,00 €
	Total	118 300,00 €

Culture / Loisirs	
Croque l'Image	300,00 €
Senlis Quilts	250,00 €
Art et Amitié	500,00 €
L'Oiseau Lyre	1 000,00 €
Collegium	500,00 €
Ensemble Choral du Haubergier	500,00 €
La Boîte à Son et Image	1 200,00 €
Salle Cinéma Jeanne d'Arc	43 500,00 €
Centre de danse Blanquer	500,00 €
M Laure Danse	1 000,00 €
Senlis Fitness Danse	500,00 €
Studio M	900,00 €

Association philatélique senlisienne	800,00 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare	400,00 €
Cité d'Antan	3 500,00 €
Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Les figurants de l'histoire	4 800,00 €
Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000,00 €
Mémoire Senlisienne	500,00 €
Subvention exceptionnelle : achat matériel informatique pour inventaire des collections	1 000,00 €
Club de Bridge de Senlis	450,00 €
Club de Modélisme Naval Senlisien	550,00 €
Association des joueurs nés	200,00 €
Comité de Jumelage de Senlis	1 600,00 €
Subvention exceptionnelle : 20 ^{ème} anniversaire jumelage Montale	3 000,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 200,00 €
Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	900,00 €
Société des Amis de la Vénerie	2 000,00 €
Autour de Mozart	900,00 €
Fondation Cziffra	8 000,00 €
Conservatoire César Franck	900,00 €
Ecole de Musique de Senlis	900,00 €
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	5 000,00 €
Les Amis des Orgues de Senlis	400,00 €
A vous de Jouer	600,00 €
Tous en scène	600,00 €
La petite vadrouille	600,00 €
Total	109 450,00 €

Vie locale

Les chats libres de Senlis	5 000,00 €
L'Eveil Senlisien	400,00 €
Senlis AVF	900,00 €
Association culturelle Franco Portugaise	400,00 €
Bien être aux Fours à Chaux	500,00 €
Les écureuils de Brichebay	500,00 €
Au tiers Lieu	500,00 €
Association des Habitants de la Rue Daniel Boulanger DBES	500,00 €
ABMARS - Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250,00 €
Mars 60	400,00 €
AU5V - Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	1 200,00 €
Total	10 550,00 €

Commerce et animations

ACS - Commerçants de Senlis	3 500,00 €
La Maille Rouge Team	3 500,00 €
Total	7 000,00 €

Éducation et Jeunesse	
Association Commerce International du Lycée H. Capet	700,00 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	300,00 €
Total	1 000,00 €
Total	278 310,00 €




 Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 8 - Votants : 32 - Absent : 1

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absent :** M. GUÉDRAS - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement - Modification de l'Autorisation de Programme et Ajustement des Crédits de Paiements

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 Avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 2 février 2023,

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2101 Conservatoire de Musique et de danse, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2102 Groupe scolaire Beauval, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2103 Rue des Jardiniers Partie 2, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2104 Poches de stationnement,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 modifiant l'AP/CP n°1801 Restauration des Grandes Orgues, l'AP/CP n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'AP/CP n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 (intégrant la suite des phases),

Vu les délibérations du 7 avril 2022 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement n°2201 Ecoquartier,

Vu les délibérations du 7 avril 2022 et du 13 décembre 2022 modifiant les AP/CP,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant les évolutions, les aléas, le calendrier des travaux de chacune des opérations,

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°1801 Restauration des Grandes Orgues pour ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	1 152 760,66	1 090 821,14	1 038 661,14	95%	785 546,18		371 274,70	47%
2018	31 909,62	31 909,62	31 909,62		0,00	0,00	0,00	
2019	170 851,04	170 851,04	170 851,04		0,00	0,00	0,00	
2020	32 057,27	32 057,27	32 057,27		84 304,76	84 304,76	84 304,76	
2021	596 816,91	596 816,91	596 816,91		286 969,94	286 969,94	286 969,94	
2022	321 125,82	179 186,30	179 186,30		414 271,48	0,00	0,00	
2023		80 000,00				414 271,48	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2102 Groupe scolaire Beauval en ajustant les Crédits de Paiement 2023 conformément à la délibération du 13 décembre 2022 :

Année	AP modifiée 13/12/2022	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	% Rec.
Total	1 332 000,00	695 542,84	52%	588 000,00	92 100,00	16%
2021	79 881,84	79 881,84		0,00	0,00	
2022	615 661,00	615 661,00		92 100,00	92 100,00	
2023	636 457,16			495 900,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2103 Rue des Jardiniers Partie 2 en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	AP modifiée 13/12/2022	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	% Rec.
Total	570 000,00	21 259,84	4%	132 000,00	58 400,00	44%
2021	9 080,20	9 080,20		0,00	0,00	
2022	12 179,64	12 179,64		58 400,00	58 400,00	
2023	548 740,16			73 600,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 en dépenses et en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	4 500 000,00	2 384 237,00	1 721 391,04	72%	2 150 000,00	1 160 000,00	129 232,14	11%
2020	17 040,00	17 040,00	17 040,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00	
2021	94 197,23	94 197,23	94 197,23		0,00	0,00	0,00	
2022	1 610 153,81	1 610 153,81	1 610 153,81		105 232,14	105 232,14	105 232,14	
2023	1 209 846,19	662 845,96			1 294 767,86	1 030 767,86		
2024	500 000,00				240 000,00	0,00	0,00	
2025	500 000,00				230 000,00	0,00	0,00	
2026	568 762,77				256 000,00	0,00	0,00	

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2104 Poches de stationnement en recettes et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Autorisation de programme modifiée	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Autorisation de programme modifiée	Encaissé	% Rec.
Total	1 380 000,00	1 380 000,00	12 508,23	1%	264 500,00	652 000,00	18 400,00	3%
2021		0,00	0,00		0,00		0,00	
2022	12 508,23	12 508,23	12 508,23		18 400,00	18 400,00	18 400,00	
2023	1 367 491,77	828 000,00			246 100,00	386 400,00		
2024		539 491,77	0,00			247 200,00		

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en dépenses et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	3 205 400,00	4 047 000,00	75 090,41	2%	1 330 000,00	0,00	0,00	0,00%
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64					
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56					
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21					
2023	1 057 778,79	300 000,00						
2024	2 072 530,80	1 800 000,00						
2025		1 871 909,59						

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2101 Conservatoire de Musique et de danse et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	3 205 400,00	4 047 000,00	75 090,41	2%	1 760 000,00	0,00	0,00	0,00%
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64					
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56					
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21					
2023	1 057 778,79	300 000,00						
2024	2 072 530,80	1 800 000,00						
2025		1 871 909,59						

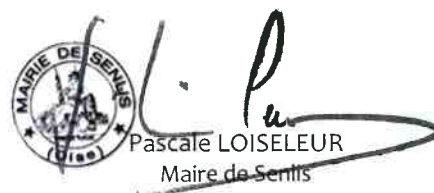
- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme 2201 EcoQuartier et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP	Encaissé	% Rec.
Total	4 642 000,00	4 642 000,00	111 578,77	2%	2 900 000,00	2 900 000,00	0,00	0,00%
2022	195 000,00	111 578,77	111 578,77		265 000,00		0,00	0,00%
2023	2 000 000,00	600 000,00			1 010 000,00	265 000,00	0,00	
2024	2 147 000,00	3 100 000,00			805 000,00	1 010 000,00	0,00	
2025	300 000,00	830 421,23			820 000,00	1 625 000,00	0,00	

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à Mme REYNAL, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme BENOIST),

- a révisé les Autorisations de Programmes et a ajusté les Crédits de paiement comme décrit ci-dessus :

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme décrite ci-dessus peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de cette délibération précisant et révisant les crédits d'ouverture de l'autorisation de programme.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 12 - Budget annexe de l'Eau Potable - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion, Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget Eau potable de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 mars 2023,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget de l'eau potable.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Conseil municipal du 22 mars 2023

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Note de Synthèse / Annexe
Délibérations n° 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Note de présentation synthétique
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Compte Administratif 2022
Budget primitif 2023
Surtaxe eau et assainissement

PREAMBULE

- Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note synthétique de présentation des informations financières sur le budget annexe permet de saisir les enjeux et sera disponible sur le site internet de la ville,
- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.
- Un comparatif avec le budget proposé en 2023 permet d'avoir une vision globale des équilibres proposés.

PREAMBULE

- Les budgets annexes sont soumis à la nomenclature M49 et sont votés et gérés en HT suite à décision du conseil municipal du 15 décembre 2021.
- Leur statut de service public industriel et commercial suppose que l'activité soit retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service. Pour ces deux budgets l'exploitation est concédée à un fermier par délégation de service public.
- Le financement est assuré essentiellement par la surtaxe perçue par le délégataire sur les usagers du service au tarif fixé par la commune.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- Le budget annexe eau potable retrace l'activité de production de transport et de distribution d'eau potable.
- L'exploitation du service eau potable est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1er février 2012 avec la société VEOLIA pour 20 ans soit une échéance au 31 janvier 2032.

Compte administratif 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réalisées	161 788,32 €	237 832,12 €
Total des recettes réalisées	413 468,07 €	101 911,34 €
soit un solde de l'exercice	251 679,75 €	-135 920,78 €
reporté N-1	1 025 885,97 €	236 856,40 €
soit un solde global	1 277 565,72 €	100 935,62 €

Résultat excédentaire en section de fonctionnement à porter au BP 2023 diminué de la couverture du besoin d'investissement

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES, soit un solde négatif

- 473 189,22 €

Solde global CA

+ 100 935,62 €

- 372 253,60 €

besoin d'investissement à couvrir

Les résultats sont donc affectés comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution reporté invt		100 935,62 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés		372 253,60 €
002 résultat reporté fctt		905 312,12 €

Budget annexe Eau - Fonctionnement

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	22 823,41 €	60 000,00 €	35 000,00 €	amo RQPS, abonnement ADTO Annonces
012	Charges de personnel	55 944,91 €	60 000,00 €	75 000,00 €	Remboursement à la ville des personnels mis à disposition+vacations d'un hydrogéologue agréé
67	Charges exceptionnelles		5 000,00 €	5 000,00 €	
	Autofinancement				
042	(dont dotations aux amortissements	83 020,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	
023	virement à la section investissement)		1 175 000,00 €	1 125 000,00 €	
TOTAL GENERAL		161 788,32 €	1 450 000,00 €	1 360 000,00 €	

RECETTES			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
002	Résultat reporté de fonctionnement		1 025 885,97 €	905 312,12 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	6 772,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	amortissement subventions d'équipements
70	Produits du service	406 696,07 €	404 114,03 €	429 687,88 €	produits des surtaxes eau
TOTAL GENERAL		413 468,07 €	1 450 000,00 €	1 360 000,00 €	

Budget annexe Eau - Investissements

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
040	Opérations d'ordre entre sections	6 772,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	amortissement subventions équipements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	9 445,67 €	40 000,00 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020 (réalisé au CA2022) tva 2021(BP2023)
13	Subvention reçue	9 041,00 €	9 100,00 €		Remboursement trop perçu de subvention sur état réalisé
20	Immobilisations incorporelles		50 000,00 €	42 000,00 €	étude nouveau forage
21-23	Immobilisations en cours	212 573,45 €	1 520 900,00 €	1 807 000,00 €	règle 473 189,22+ dépenses nouvelles 1,33M€ détaillées ci-dessous
TOTAL GENERAL		237 832,12 €	1 640 000,00 €	1 904 000,00 €	

RECETTES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
001	Résultat reporté d'investissement		236 856,40 €	100 935,62 €	Résultat 2022 excédentaire
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			372 253,60 €	Besoin d'investissement couvert par l'affectation de résultat de l'excédent de fonctionnement
021	Virement de la section de fonctionnement		1 175 000,00 €	1 125 000,00 €	Autofinancement
040	Opérations d'ordre entre sections	83 020,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	Dotations aux amortissements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	9 445,67 €	40 000,00 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020 (réalisé au CA2022) tva 2021(BP2023)
13	Subventions d'investissement reçues			125 810,78 €	Subventions Agence de l'Eau essentiellement Piézomètres
27	Autres immobilisations financières	9 445,67 €	38 143,60 €	30 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2020-2021
TOTAL GENERAL		101 911,34 €	1 640 000,00 €	1 904 000,00 €	

Budget annexe eau Investissements

PROGRAMME 2023	DETAIL DU PROJET	MONTANT
Opération Eco-Quartier (av G Clémenceau notamment)	Travaux renforcement du réseau d'eau potable	400 000,00 €
Avenant n°3 eau potable	Travaux de raccordement du forage de Bonsecours 2 à l'unité de traitement de Bonsecours 1 : 51 835 HT Travaux de sécurisation du réservoir de Tombray et du forage d'Aumont : 32 408,50 HT Pose de 4 débitmètres complémentaires de sectorisation : 32 000 HT	117 000,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource d'eau pour la création d'un nouveau forage	Maitrise d'œuvre et études préalables (géotechnique,,,))	42 000,00 €
Réglementaire : Branchements en plomb 2023	Remplacement des branchements	50 000,00 €
Récurrent : Travaux d'urgence et petits investissements	Imprévus, fuite, réparation, extension réseau sur PC, renouvellement des vannes	446 000,00 €
Opération rues adjacentes à la rue du Châtel	Impasse du Courtillet et Rue de la Tonnellerie	191 000,00 €
Autres opérations	Travaux maillage de la conduite d'eau potable au niveau de Rond point de l'Obélisque	130 000,00 €

Budget annexe Eau – Surtaxe eau

Evolution de la surtaxe eau sur 5 ans :

2018	2019	2020	2021	2022
379 190,09	443 201,35	373 211,36	401 050,10	406 696,07

Le montant de la surtaxe d'eau est ainsi fixé depuis 2013 comme suit : Il est proposé de reconduire ce même tarif

TRANCHE (en m ³)	SURTAXE EAU
	Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

Budget annexe Eau

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Affecter les résultats de l'exercice 2022**
- **Adopter le budget primitif 2023**
- **Adopter la surtaxe eau 2023**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Le budget annexe Assainissement retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées.
- L'exploitation du service assainissement est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1^{er} février 2012 avec la société VEOLIA pour 12 ans soit une échéance au 31 janvier 2024. A ce titre une consultation est lancée en délégation de service public.

Compte administratif 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses réalisées	607 638,88 €	686 893,21 €
Total des recettes réalisées	896 494,13 €	585 336,98 €
soit un solde de l'exercice	288 855,25 €	-101 556,23 €
reporté N-1	445 542,57 €	526 963,80 €
soit un solde global	734 397,82 €	425 407,57 €

Résultat excédentaire en section de fonctionnement à porter au BP 2023 diminué de la couverture du besoin d'investissement

RESTES A REALISER (RàR) A REPORTER EN 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES, soit un solde négatif

- 452 885,76 €

Solde global CA

+ 425 407,57 €

- 27 478,19 €

besoin d'investissement à couvrir

Les résultats sont donc affectés comme suit

	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution reporté invt		425 407,57 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés		27 478,19 €
002 résultat reporté fctt		706 919,63 €

Budget annexe Assainissement - Fonctionnement

DEPENSES		CA 2022	BUDGET PRIMITIF		Observations
			Crédits Ouverts 2022	BP 2023	
011	Charges à caractère général	43 346,44 €	62 000,00 €	78 000,00 €	amo nouvelle DSP, RQPS, abonnement ADTO Annonces, frais avocats
012	Charges de personnel	55 944,91 €	60 000,00 €	66 000,00 €	Remboursement à la ville des personnels mis à disposition
66	Charges financières	-31,47 €	1 000,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles		10 000,00 €	460 000,00 €	Annulation de titre procédure judiciaire engagée par la SCI GEP SENLIS LOGISTICS à l'encontre de la Ville, demandant l'annulation et le remboursement d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif
68	Provisions pour risques contentieux			17 000,00 €	cf délibération
	Autofinancement				
042	(dont dotations aux amortissements	508 379,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	
023	virement à la section investissement)		723 000,00 €	1 036 000,00 €	
TOTAL GENERAL		607 638,88 €	1 416 000,00 €	2 217 000,00 €	

RECETTES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
002	Résultat reporté de fonctionnement		445 542,57 €	706 919,63 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	147 811,45 €	200 000,00 €	200 000,00 €	dotations amortissement
74	Dotations subventions participations	49 021,84 €	90 000,00 €	50 000,00 €	Primes d'épuration
70	Produits du service				
	Surtaxe	324 001,79 €	290 457,43 €	319 080,37 €	produits des surtaxes eau
	Participation Financement Assainissement Collectif	366 242,00 €	382 000,00 €	933 000,00 €	PFAC selon détail ci-dessous
	Participation pour rejets des eaux usées - Communes extérieures	9 417,05 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Communes d'Aumont Chamant et Courteuil
TOTAL GENERAL		896 494,13 €	1 416 000,00 €	2 217 000,00 €	

Budget annexe Assainissement – PFAC 2023

La prévision de recettes sur la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), dont la dernière délibération en date du 30 septembre 2021 fixe, sur modifications, les modalités d'exécution de la PFAC, sont les suivantes :

- Branchements OPAC pour l'opération de construction sur Brunehaut pour 369k€
- Branchements pour la réhabilitation de la clinique Saint Joseph place Saint Maurice pour 123k€
- Réémission d'un titre au vu de l'annulation du titre à prévoir sur le branchement pour Amazon au vu de la mise en service effective de celui-ci (application des tarifs 2018 et non 2019) pour 441k€

Pour 2022, ont été titrés le branchement des logements collectifs rue Fours à Chaux (batiments Ordener 18 et 27) pour 353k€ et le solde pour des habitations individuelles (13k€).

Budget annexe Assainissement - Investissements

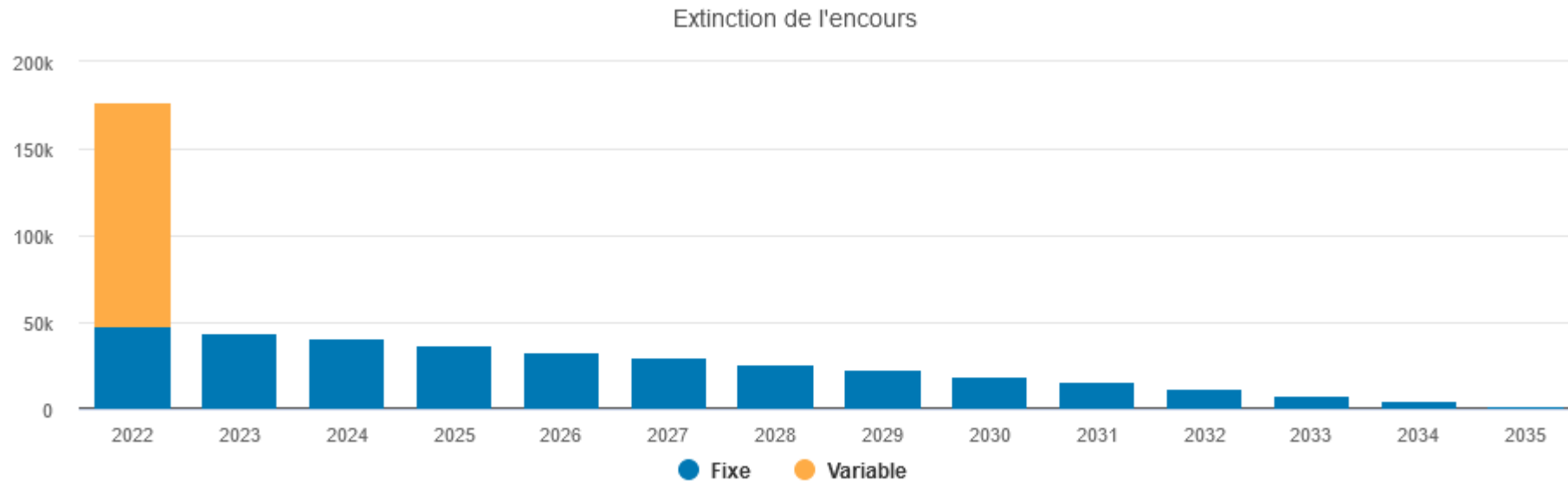
DEPENSES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
040	Opérations d'ordre entre sections	147 811,45 €	200 000,00 €	200 000,00 €	amortissement subventions équipements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	32 875,99 €	60 000,00 €	35 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
16	Emprunts	133 061,90 €	140 000,00 €	5 000,00 €	prêts d'avance avec l'Agence de l'Eau (taux 0%)
21/23	Immobilisations travaux	187 801,68 €	976 000,00 €	1 744 942,19 €	y compris restes à réaliser 453k€ et dépenses nouvelles d'équipement (détail ci-dessous)
20	Immobilisations incorporelles	185 342,19 €	554 000,00 €	324 057,81 €	
	Etudes	0,00 €	116 000,00 €		
	AP/CP Diagnostic réseaux	139 764,69 €	376 000,00 €	264 835,31 €	
	AP/CP Schéma gestion eaux pluviales	45 577,50 €	62 000,00 €	59 222,50 €	
TOTAL GENERAL		686 893,21 €	1 930 000,00 €	2 309 000,00 €	
RECETTES		CA 2022	Crédits Ouverts 2022	BP 2023	Observations
001	Résultat reporté d'investissement		526 963,80 €	425 407,57 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			27 478,19 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		723 000,00 €	1 036 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	508 379,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	dotations aux amortissements
041	Opérations d'ordre Patrimoniaie dans la section	32 875,99 €	60 000,00 €	35 000,00 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
27	Autres immobilisations financières	32 875,99 €	60 036,20 €	35 048,24 €	Remboursement de tva par le fermier 2021
13	Subventions d'investissement reçues	11 206,00 €	0,00 €	190 066,00 €	
	AP/CP Diagnostic réseaux		0,00 €	153 962,00 €	
	AP/CP Schéma gestion eaux pluviales		0,00 €	36 104,00 €	
TOTAL GENERAL		585 336,98 €	1 930 000,00 €	2 309 000,00 €	

Budget annexe assainissement Investissements

PROGRAMME 2023	DETAIL DU PROJET	MONTANT
CP2023 - Diagnostic réseaux d'assainissement n°2001 (AP2020-2023 (D) : 383k€ Révisé 407 k€)	AMO et bureau d'étude	264 835,31 €
CP2023 - Schéma de gestion des eaux pluviales n°2002 (AP2020-2023(D) : 91k€ Révisé 106 k€)	Schéma en vue de l'optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration = AMO et bureau d'étude	59 222,50 €
Opération Eco-Quartier (av G Clémenceau notamment)	Maitrise d'œuvre et travaux d'aménagement du quartier	400 000,00 €
Récurrent : Extension des réseaux - travaux d'urgence	Travaux Extension ou modification sur PC ou demande des riverains + Travaux urgents	209 000,00 €
Réglementaire : station d'épuration de Senlis (analyse études)	Diagnostic des micro polluants de la STEP	43 000,00 €
Inspection télévisuelle du réseau d'assainissement	Diverses rues (études en prévision de travaux)	13 000,00 €
Opération rues adjacentes à la rue du Châtel	Impasse du Courtillet et Rue de la Tonnellerie	287 000,00 €
Route de Saint Léonard / sentier de l'hôtel Dieu des Marais - Déversoir d'orage DO2 - jardins familiaux	Sous total	340 000,00 €
	études préalables et moe	40 000,00 €
	Travaux prévus au vu de l'étude de doublement et de modification du réseau avec creation d'un nouveau poste de relevage	300 000,00 €

La dette

L'endettement sur le budget annexe assainissement s'élève à 44 159,48 € au 31/12/2022. Un emprunt s'est terminé en 2022 auprès du Crédit foncier et représentait 70% de l'encours. Il reste deux emprunts auprès de l'Agence de l'Eau. Ils ont un coût en intérêt nul.



Au vu des projets 2023 et de l'autofinancement il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt.

Budget annexe Assainissement – Surtaxe Assainissement

Evolution de la surtaxe assainissement sur 5 ans :

2018	2019	2020	2021	2022
765 499,77 €	492 105,93 €	303 452,45 €	295 561,64 €	324 001,79 €

Le montant de la surtaxe d'assainissement est fixé comme suit, et est inchangé depuis 2019 – Il est proposé de reconduire ce même tarif :

TRANCHE (en m ³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif en euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245

Budget annexe Assainissement

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Affecter les résultats de l'exercice 2022**
- **Adopter le budget primitif 2023**
- **Adopter la surtaxe assainissement 2023**

Résultats budgétaires de l'exercice

31703 - SERVICE EAU POTABLE SENLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 640 000,00	1 450 000,00	3 090 000,00
Titres de recette émis (b)	101 911,34	413 468,07	515 379,41
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	101 911,34	413 468,07	515 379,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 640 000,00	1 450 000,00	3 090 000,00
Mandats émis (f)	237 832,12	161 788,32	399 620,44
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	237 832,12	161 788,32	399 620,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		251 679,75	115 758,97
(h - d) Déficit	135 920,78		

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 12 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31703 - SERVICE EAU POTABLE SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAU POTABLE SENLIS					
Investissement	236 856,40		-135 920,78		100 935,62
Fonctionnement	1 025 885,97		251 679,75		1 277 565,72
Sous-Total	1 262 742,37		115 758,97		1 378 501,34
TOTAL III	1 262 742,37		115 758,97		1 378 501,34
TOTAL I + II + III	1 262 742,37		115 758,97		1 378 501,34



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 8 - Votants : 32 - Absent : 1

Présents : Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme LOISELEUR (intéressée donc absence lors du vote du Compte Administratif)
Secrétaire de séance : Mme VALLER - **Présidence de séance :** M. GAUDUBOIS.

N° 13 – Budget annexe de l'Eau potable - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau potable comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	161 788,32 €
Recettes de fonctionnement :	413 468,07 €

Soit un excédent de fonctionnement 2022 de	251 679,75 €
Résultat antérieur reporté	1 025 885,97 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	+ 1 277 565,72 €
Dépenses d'investissement :	237 832,12 €
Recettes d'investissement :	101 911,34 €
Soit un déficit d'investissement 2022 de :	- 135 920,78 €
Résultat antérieur reporté	+ 236 856,40 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	+ 100 935,62 €

Par ailleurs, en considérant les restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement	473 189,22 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Soit un solde négatif de la section d'investissement après prise en compte des RAR de : - 372 253,60 €, en besoin de financement de la section d'investissement.

L'exposé entendu, Monsieur GAUDUBOIS a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget annexe Eau potable pour 2022 comme indiqué ci-dessus.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 13 - Annexe 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Numéro SIRET 21600603100217	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE SENLIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE SENLIS (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	22
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	24
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	25
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	36
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	39
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	40
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	41
A8.3 - Opérations liées aux cessions	42
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	43
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	44
A10 - Etat des travaux en régie	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	54
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	55

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

61

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

62

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 161 788,32	G 413 468,07	G-A 251 679,75
	Section d'investissement	B 237 832,12	H 101 911,34	H-B -135 920,78

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 025 885,97 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 236 856,40 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 399 620,44	Q= G+H+I+J 1 778 121,78	=Q-P 1 378 501,34

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 473 189,22	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 473 189,22	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 161 788,32	= G+I+K 1 439 354,04	1 277 565,72
	Section d'investissement	= B+D+F 711 021,34	= H+J+L 338 767,74	-372 253,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 872 809,66	= G+H+I+J+K+L 1 778 121,78	905 312,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 473 189,22	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET EAU POTABLE SENLIS - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	473 189,22	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	60 000,00	12 555,91	10 267,50	0,00	37 176,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		120 000,00	68 500,82	10 267,50	0,00	41 231,68
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		125 000,00	68 500,82	10 267,50	0,00	46 231,68
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 175 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00	83 020,00			66 980,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 325 000,00	83 020,00			1 241 980,00
TOTAL		1 450 000,00	151 520,82	10 267,50	0,00	1 288 211,68
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00	6 772,00			13 228,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 000,00	6 772,00			13 228,00
TOTAL		424 114,03	413 468,07	0,00	0,00	10 645,96
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 025 885,97				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 520 900,00	212 573,45	473 189,22	835 137,33
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 570 900,00	212 573,45	473 189,22	885 137,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00	9 041,00	0,00	59,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	9 100,00	9 041,00	0,00	59,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 580 000,00	221 614,45	473 189,22	885 196,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 000,00	6 772,00		13 228,00
041	Opérations patrimoniales (2)	40 000,00	9 445,67		30 554,33
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00	16 217,67		43 782,33
	TOTAL	1 640 000,00	237 832,12	473 189,22	928 978,66
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
	Total des recettes financières	38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 175 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	150 000,00	83 020,00		66 980,00
041	Opérations patrimoniales (2)	40 000,00	9 445,67		30 554,33
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 365 000,00	92 465,67		1 272 534,33
	TOTAL	1 403 143,60	101 911,34	0,00	1 301 232,26
	Pour information	236 856,40			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 823,41		22 823,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 944,91		55 944,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	83 020,00	83 020,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		78 768,32	83 020,00	161 788,32

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	161 788,32
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 041,00	6 772,00	15 813,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	212 573,45	0,00	212 573,45
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	9 445,67	9 445,67
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		221 614,45	16 217,67	237 832,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	237 832,12
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	406 696,07		406 696,07
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 772,00	6 772,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		406 696,07	6 772,00	413 468,07

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 025 885,97
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 439 354,04
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	9 445,67	9 445,67
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 445,67	0,00	9 445,67
28	Amortissement des immobilisations		83 020,00	83 020,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		9 445,67	92 465,67	101 911,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	236 856,40
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	338 767,74
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	60 000,00	12 555,91	10 267,50	0,00	37 176,59
61523	Entretien, réparations réseaux	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	3 680,24	10 267,50	0,00	6 052,26
6226	Honoraires	3 350,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 650,00	287,67	0,00	0,00	6 362,33
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	5 238,00	0,00	0,00	2 262,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		120 000,00	68 500,82	10 267,50	0,00	41 231,68
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		125 000,00	68 500,82	10 267,50	0,00	46 231,68
023	Virement à la section d'investissement	1 175 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	150 000,00	83 020,00			66 980,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	150 000,00	83 020,00			66 980,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 325 000,00	83 020,00			1 241 980,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 325 000,00	83 020,00			1 241 980,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 450 000,00	151 520,82	10 267,50	0,00	1 288 211,68
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		404 114,03	406 696,07	0,00	0,00	-2 582,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 000,00	6 772,00			13 228,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	20 000,00	6 772,00			13 228,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	6 772,00			13 228,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		424 114,03	413 468,07	0,00	0,00	10 645,96
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 025 885,97				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 520 900,00	212 573,45	473 189,22	835 137,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 520 900,00	212 573,45	473 189,22	835 137,33
Total des dépenses d'équipement		1 570 900,00	212 573,45	473 189,22	885 137,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00	9 041,00	0,00	59,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	9 100,00	9 041,00	0,00	59,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		9 100,00	9 041,00	0,00	59,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 580 000,00	221 614,45	473 189,22	885 196,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00	6 772,00		13 228,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	20 000,00	6 772,00		13 228,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	10 000,00	6 772,00		3 228,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 000,00	0,00		10 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	40 000,00	9 445,67		30 554,33
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	40 000,00	9 445,67		30 554,33
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	16 217,67		43 782,33
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 640 000,00	237 832,12	473 189,22	928 978,66
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
Total des recettes financières		38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		38 143,60	9 445,67	0,00	28 697,93
021	Virement de la section d'exploitation	1 175 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	150 000,00	83 020,00		66 980,00
28135	Installations générales, agencements, ..	20 000,00	0,00		20 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	25 000,00	0,00		25 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	105 000,00	83 020,00		21 980,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 325 000,00	83 020,00		1 241 980,00
041	Opérations patrimoniales (6)	40 000,00	9 445,67		30 554,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	40 000,00	9 445,67		30 554,33
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 365 000,00	92 465,67		1 272 534,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 403 143,60	101 911,34	0,00	1 301 232,26
Pour information		236 856,40			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	1992-12-04

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		20 000,00	I 6 772,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	6 772,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 000,00	6 772,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 772,00	473 189,22	0,00	479 961,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 363 143,60	92 465,67
Ressources propres externes de l'année (a)		38 143,60	9 445,67
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	38 143,60	9 445,67
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 325 000,00	83 020,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	20 000,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	25 000,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	105 000,00	83 020,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 175 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	92 465,67	0,00	236 856,40	0,00	329 322,07

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 479 961,22
Ressources propres disponibles	IV 329 322,07
Solde	V = IV – II (3) -150 639,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice... 33
 Nombre de membres présents... 24 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés... 32
 VOTES : Pour... 32
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Monsieur GAUDUBOIS,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Véronique 	NGUYEN PHUOC YONG Jean-Pierre 	PALIN Sainte-Agathe Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFÈVRE Sylvain 
GAUDION Philippe par pouvoir à M. REIGNAULT	MAUPAS Régine par pouvoir à M. GAUDUBOIS	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique par pouvoir à M. LECOINTE
DIEDRICH Wilfried par pouvoir à Mme VALLER	LEPITRE Hélène par pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard par pouvoir à Mme PRUVOST- BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien par pouvoir à Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi par pouvoir à Mme BENOIST		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023

A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 14 - Budget annexe Eau potable - Affectation des résultats 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-5,

Vu l'avis de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'Eau potable de la Ville de Senlis fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 100 935,62 € et un excédent de fonctionnement de 1 277 565,72 €,
Considérant que le montant des restes à réaliser de la section d'investissement est égal à 473 189,22 € de dépenses,

Considérant en conséquence que le Compte Administratif 2022 du budget annexe Eau Potable fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement, après report de 372 253,60 €,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget annexe Eau potable comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		100 935,62 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		372 253,60 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		905 312,12 €



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 15 - Budget annexe Eau potable – Budget primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté au conseil municipal du 2 février 2023,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a adopté le Budget Primitif annexe EAU 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 1 360 000,00 € en section de fonctionnement,
- 1 904 000,00 € en section d'investissement.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 15 - Annexe 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Numéro SIRET 21600603100217	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE SENLIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE SENLIS (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 360 000,00	454 687,88
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 905 312,12
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 360 000,00	1 360 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 430 810,78	1 803 064,38
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	473 189,22	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 100 935,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 904 000,00	1 904 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 264 000,00	3 264 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		120 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		125 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 175 000,00	0,00	1 125 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 325 000,00	0,00	1 245 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
TOTAL		1 450 000,00	0,00	1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	404 114,03	0,00	429 687,88	429 687,88	429 687,88
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		404 114,03	0,00	429 687,88	429 687,88	429 687,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		404 114,03	0,00	429 687,88	429 687,88	429 687,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		424 114,03	0,00	454 687,88	454 687,88	454 687,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	905 312,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 220 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 333 810,78	1 333 810,78	1 333 810,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 520 900,00	473 189,22	0,00	0,00	473 189,22
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 570 900,00	473 189,22	1 375 810,78	1 375 810,78	1 849 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 580 000,00	473 189,22	1 375 810,78	1 375 810,78	1 849 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
	TOTAL	1 640 000,00	473 189,22	1 430 810,78	1 430 810,78	1 904 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	125 810,78	125 810,78	125 810,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	125 810,78	125 810,78	125 810,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	372 253,60	372 253,60	372 253,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 143,60	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes financières	38 143,60	0,00	402 253,60	402 253,60	402 253,60
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	38 143,60	0,00	528 064,38	528 064,38	528 064,38
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 175 000,00		1 125 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET EAU POTABLE SENLIS - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 365 000,00		1 275 000,00	1 275 000,00	1 275 000,00
TOTAL		1 403 143,60	0,00	1 803 064,38	1 803 064,38	1 803 064,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	100 935,62
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

1 220 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	35 000,00		35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 000,00		75 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	120 000,00	120 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 125 000,00	1 125 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	115 000,00	1 245 000,00	1 360 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00	25 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	42 000,00	0,00	42 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 333 810,78	0,00	1 333 810,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	473 189,22	0,00	473 189,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	30 000,00	30 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 849 000,00	55 000,00	1 904 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	429 687,88		429 687,88
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		429 687,88	25 000,00	454 687,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	905 312,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	125 810,78	0,00	125 810,78
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 000,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00
28	Amortissement des immobilisations		120 000,00	120 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 125 000,00	1 125 000,00
Recettes d'investissement – Total		155 810,78	1 275 000,00	1 430 810,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	100 935,62
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	372 253,60
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	35 000,00	35 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	19 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6226	Honoraires	3 350,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 650,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	75 000,00	75 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	75 000,00	75 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		120 000,00	110 000,00	110 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		125 000,00	115 000,00	115 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 175 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	150 000,00	120 000,00	120 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	150 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 325 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 325 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 450 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandat des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	404 114,03	429 687,88	429 687,88
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	404 114,03	429 687,88	429 687,88
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		404 114,03	429 687,88	429 687,88
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		404 114,03	429 687,88	429 687,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	20 000,00	25 000,00	25 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	20 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		424 114,03	454 687,88	454 687,88

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	905 312,12
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 360 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	42 000,00	42 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	42 000,00	42 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	1 333 810,78	1 333 810,78
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 333 810,78	1 333 810,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 520 900,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 520 900,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 570 900,00	1 375 810,78	1 375 810,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	9 100,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 100,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 580 000,00	1 375 810,78	1 375 810,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	20 000,00	25 000,00	25 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>20 000,00</i>	<i>25 000,00</i>	<i>25 000,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
139118	<i>Sub. équipt cpte résult. Autres</i>	<i>10 000,00</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	40 000,00	30 000,00	30 000,00
2762	<i>Créances transfert droit déduct° TVA</i>	<i>40 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	55 000,00	55 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 640 000,00	1 430 810,78	1 430 810,78

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	473 189,22
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	125 810,78	125 810,78
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	125 810,78	125 810,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	125 810,78	125 810,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	372 253,60	372 253,60
1068	Autres réserves	0,00	372 253,60	372 253,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 143,60	30 000,00	30 000,00
2762	Créances transfert droit deduct° TVA	38 143,60	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières		38 143,60	402 253,60	402 253,60
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		38 143,60	528 064,38	528 064,38
021	Virement de la section d'exploitation	1 175 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	150 000,00	120 000,00	120 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	20 000,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	25 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	105 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 325 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	40 000,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	40 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 365 000,00	1 275 000,00	1 275 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 403 143,60	1 803 064,38	1 803 064,38

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	100 935,62
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 904 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	1992-12-04

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		25 000,00	I 25 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 000,00	25 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	25 000,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	25 000,00	473 189,22	0,00	498 189,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 275 000,00	1 275 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		30 000,00	30 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	30 000,00	30 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 245 000,00	1 245 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ...	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	120 000,00	120 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 125 000,00	1 125 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 275 000,00	0,00	100 935,62	372 253,60	1 748 189,22

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	498 189,22
Ressources propres disponibles	IV	1 748 189,22
Solde	V = IV – II (6)	1 250 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ETAT DES RESTES A REALISER 2022
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 BUDGET ANNEXE EAU VILLE DE SENLIS



Nature	N° engagement	Libellé tiers		Marché	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
		Libellé tiers	Libellé				
2315	AT22008301P	SEAO VEOLIA	Réalisation parking Saint Lazare Quartier Ordener Lot 4 - Eau potable	2021/38	7 685,00	1 537,00	9 222,00
2315	AT22025701P	AGENCE COLAS SENLIS	Réalisation d'un forage dirigé pour le remplacement de la conduite d'eau potable	2021/11	42 762,26	8 552,45	51 314,71
2315	AT22025801P	AGENCE COLAS SENLIS	Remplacement d'une conduite eau potable par forage dirigé - Pont de la Nc	2021/11	37 422,04	7 484,41	44 906,45
2315	AT22027101P	AGENCE COLAS SENLIS	FOUILLES REMBLAIS CANALISATION SOUS PRESSION EAU P OTABKE	2021/11	373 077,56	74 615,51	447 693,07
2315	ST21003601P	ARANA ENVIRONNEMENT	Maitrise d'oeuvre réalisation des piézomètres suivi de la qualité des nappes B	2021/21	9 540,00	1 908,00	11 448,00
2315	ST22002701P	SEAO VEOLIA	Création branchement eau potable square verdun		2 702,36	540,47	3 242,83
			TOTAL GENERAL		473 189,22	94 637,84	567 827,06



Le 10 Février 2023
 Vu l'exacititude,
 L'Adjoint délégué aux Finances

Patrick GAUDUBOIS

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice...33...
 Nombre de membres présents...25 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés...33...
 VOTES : Pour...33...
 Contre...0...
 Abstentions...0...

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Madame le Maire,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

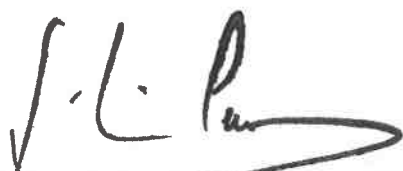
Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

LOISELEUR Pascale 	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Veronique 	NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFÈVRE Sylvain 
GAUDION Philippe <i>par pouvoir à</i> H. REIGNAULT	MAUPAS Régine <i>par pouvoir à</i> H. GAUDUBOIS	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique <i>par pouvoir à</i> M. LECOMTE
DIEDRICH Wilfried <i>par pouvoir à</i> Mme VALLER	LEPITRE Hélène <i>par pouvoir à</i> Mme PALIN SAINTE AGATHE	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard <i>par pouvoir à</i> Mme PRUVOST-BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien <i>par pouvoir à</i> Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi <i>par pouvoir à</i> Mme BENOIST		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023

A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023



Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 16 - Actualisation de la surtaxe sur le prix de l'eau

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-1,

VU Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU et ses différents avenants, prévoyant l'institution d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinée à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine

Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU prévoit l'institution d'une redevance d'assainissement et d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinées à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine L'exploitation du service eau potable est assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1er février 2012 avec la société VEOLIA pour 20 ans soit une échéance au 31 janvier 2032.

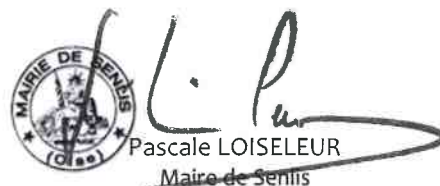
Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2023.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a décidé de reconduire les tarifs, conformément au tableau ci-après :

TRANCHE (en m ³)	SURTAXE EAU Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 17 – Budget annexe de l'Assainissement - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion,

Vu l'avis de la Commission de Finance rendu le 15 mars 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget Assainissement de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis concernant le budget annexe de l'Assainissement.

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Résultats budgétaires de l'exercice

31701 - SERVICE ASSAINT SENLIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 930 000,00	1 416 000,00	3 346 000,00
Titres de recette émis (b)	594 965,94	925 384,24	1 520 350,18
Réductions de titres (c)	9 628,96	28 890,11	38 519,07
Recettes nettes (d = b - c)	585 336,98	896 494,13	1 481 831,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 930 000,00	1 416 000,00	3 346 000,00
Mandats émis (f)	686 893,21	607 670,35	1 294 563,56
Annulations de mandats (g)		31,47	31,47
Depenses nettes (h = f - g)	686 893,21	607 638,88	1 294 532,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		288 855,25	187 299,02
(h - d) Déficit	101 556,23		

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 17 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31701 - SERVICE ASSAINT SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE ASSAINT SENLIS	526 963,80		-101 556,23		425 407,57
Investissement	445 542,57		288 855,25		734 397,82
Fonctionnement	972 506,37		187 299,02		1 159 805,39
Sous-Total	972 506,37		187 299,02		1 159 805,39
TOTAL III	972 506,37		187 299,02		1 159 805,39
TOTAL I + II + III	972 506,37		187 299,02		1 159 805,39

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 8 - Votants : 32 - Absent : 1

Présents : Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme LOISELEUR (intéressée donc absence lors du vote du Compte Administratif)
Secrétaire de séance : Mme VALLER - **Présidence de séance :** M. GAUDUBOIS.

N° 18 – Budget annexe de l'Assainissement - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	607 638,88 €
Recettes de fonctionnement :	896 494,13 €

Soit un excédent de fonctionnement 2022 de	288 855,25 €
Résultat antérieur reporté	-445 542,57 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	+ 734 397,82 €
Dépenses d'investissement :	686 893,21 €
Recettes d'investissement :	585 336,98 €
Soit un déficit d'investissement 2022 de :	- 101 556,23 €
Résultat antérieur reporté	+ 526 963,80 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	+ 425 407,57 €

Par ailleurs, en considérant les restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes

Dépenses d'investissement	452 885,76 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Soit un solde négatif de la section d'investissement après prise en compte des RAR de : - 27 478,19 €, en besoin de financement de la section d'investissement.

L'exposé entendu, Monsieur GAUDUBOIS a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget annexe Assainissement pour 2022 comme indiqué ci-dessus.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Numéro SIRET 21600603100191	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE SENLIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	37
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A8.3 - Opérations liées aux cessions	43
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	44
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	45
A10 - Etat des travaux en régie	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	57
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

62

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 607 638,88	G 896 494,13	G-A 288 855,25
	Section d'investissement	B 686 893,21	H 585 336,98	H-B -101 556,23

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 445 542,57 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 526 963,80 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 294 532,09	Q= G+H+I+J 2 454 337,48	=Q-P 1 159 805,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 452 885,76	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 452 885,76	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 607 638,88	= G+I+K 1 342 036,70	734 397,82
	Section d'investissement	= B+D+F 1 139 778,97	= H+J+L 1 112 300,78	-27 478,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 747 417,85	= G+H+I+J+K+L 2 454 337,48	706 919,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 452 885,76	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	452 885,76	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62 000,00	36 676,44	6 670,00	0,00	18 653,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		122 000,00	92 621,35	6 670,00	0,00	22 708,65
66	Charges financières	1 000,00	-31,47	0,00	0,00	1 031,47
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		133 000,00	92 589,88	6 670,00	0,00	33 740,12
023	Virement à la section d'investissement (4)	723 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	560 000,00	508 379,00			51 621,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 283 000,00	508 379,00			774 621,00
TOTAL		1 416 000,00	600 968,88	6 670,00	0,00	808 361,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 457,43	699 660,84	0,00	0,00	-19 203,41
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	90 000,00	49 021,84	0,00	0,00	40 978,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		770 457,43	748 682,68	0,00	0,00	21 774,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		770 457,43	748 682,68	0,00	0,00	21 774,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00	147 811,45			52 188,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00	147 811,45			52 188,55
TOTAL		970 457,43	896 494,13	0,00	0,00	73 963,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		445 542,57				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	554 000,00	185 342,19	0,00	368 657,81
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	976 000,00	187 801,68	452 885,76	335 312,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 530 000,00	373 143,87	452 885,76	703 970,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	133 061,90	0,00	6 938,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	140 000,00	133 061,90	0,00	6 938,10
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 670 000,00	506 205,77	452 885,76	710 908,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	200 000,00	147 811,45		52 188,55
041	Opérations patrimoniales (2)	60 000,00	32 875,99		27 124,01
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	260 000,00	180 687,44		79 312,56
	TOTAL	1 930 000,00	686 893,21	452 885,76	790 221,03
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	11 206,00	0,00	-11 206,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	11 206,00	0,00	-11 206,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 036,20	32 875,99	0,00	27 160,21
	Total des recettes financières	60 036,20	32 875,99	0,00	27 160,21
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 036,20	44 081,99	0,00	15 954,21
021	Virement de la section d'exploitation (2)	723 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	560 000,00	508 379,00		51 621,00
041	Opérations patrimoniales (2)	60 000,00	32 875,99		27 124,01
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 343 000,00	541 254,99		801 745,01
	TOTAL	1 403 036,20	585 336,98	0,00	817 699,22
	Pour information	526 963,80			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	43 346,44		43 346,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 944,91		55 944,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-31,47	0,00	-31,47
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	508 379,00	508 379,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		99 259,88	508 379,00	607 638,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	607 638,88
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	147 811,45	147 811,45
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	133 061,90	0,00	133 061,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	185 342,19	0,00	185 342,19
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	187 801,68	0,00	187 801,68
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	32 875,99	32 875,99
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		506 205,77	180 687,44	686 893,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	686 893,21
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	699 660,84		699 660,84
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	49 021,84		49 021,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	147 811,45	147 811,45
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		748 682,68	147 811,45	896 494,13

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	445 542,57
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 342 036,70
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 206,00	0,00	11 206,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 414,96	1 414,96
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	31 461,03	31 461,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	32 875,99	0,00	32 875,99
28	Amortissement des immobilisations		508 379,00	508 379,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		44 081,99	541 254,99	585 336,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	526 963,80
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 112 300,78
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	62 000,00	36 676,44	6 670,00	0,00	18 653,56
61523	Entretien, réparations réseaux	17 310,00	15 200,94	0,00	0,00	2 109,06
617	Etudes et recherches	29 690,00	12 887,50	6 670,00	0,00	10 132,50
6226	Honoraires	3 350,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	5 238,00	0,00	0,00	2 762,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	55 944,91	0,00	0,00	4 055,09
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		122 000,00	92 621,35	6 670,00	0,00	22 708,65
66	Charges financières (b) (5)	1 000,00	-31,47	0,00	0,00	1 031,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-31,47	0,00	0,00	31,47
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		133 000,00	92 589,88	6 670,00	0,00	33 740,12
023	Virement à la section d'investissement	723 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	560 000,00	508 379,00			51 621,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	560 000,00	508 379,00			51 621,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 283 000,00	508 379,00			774 621,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 283 000,00	508 379,00			774 621,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 416 000,00	600 968,88	6 670,00	0,00	808 361,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-31,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 457,43	699 660,84	0,00	0,00	-19 203,41
704	Travaux	382 000,00	366 242,00	0,00	0,00	15 758,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	290 457,43	324 001,79	0,00	0,00	-33 544,36
70613	Participations assainissement collectif	8 000,00	9 417,05	0,00	0,00	-1 417,05
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	90 000,00	49 021,84	0,00	0,00	40 978,16
741	Primes d'épuration	90 000,00	49 021,84	0,00	0,00	40 978,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		770 457,43	748 682,68	0,00	0,00	21 774,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		770 457,43	748 682,68	0,00	0,00	21 774,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00	147 811,45			52 188,55
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200 000,00	147 811,45			52 188,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	147 811,45			52 188,55
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		970 457,43	896 494,13	0,00	0,00	73 963,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		445 542,57				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	554 000,00	185 342,19	0,00	368 657,81
2031	Frais d'études	554 000,00	185 342,19	0,00	368 657,81
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	976 000,00	187 801,68	452 885,76	335 312,56
2315	Installat°, matériel et outillage techni	976 000,00	187 801,68	452 885,76	335 312,56
Total des dépenses d'équipement		1 530 000,00	373 143,87	452 885,76	703 970,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	133 061,90	0,00	6 938,10
1641	Emprunts en euros	135 000,00	129 491,77	0,00	5 508,23
1681	Autres emprunts	5 000,00	3 570,13	0,00	1 429,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		140 000,00	133 061,90	0,00	6 938,10
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 670 000,00	506 205,77	452 885,76	710 908,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	200 000,00	147 811,45		52 188,55
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	200 000,00	147 811,45		52 188,55
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	175 000,00	130 173,73		44 826,27
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 000,00	4 514,89		5 485,11
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	15 000,00	13 044,83		1 955,17
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	78,00		-78,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	60 000,00	32 875,99		27 124,01
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	60 000,00	32 875,99		27 124,01
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		260 000,00	180 687,44		79 312,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 930 000,00	686 893,21	452 885,76	790 221,03
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	11 206,00	0,00	-11 206,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	11 206,00	0,00	-11 206,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	11 206,00	0,00	-11 206,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 036,20	32 875,99	0,00	27 160,21
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	60 036,20	32 875,99	0,00	27 160,21
Total des recettes financières		60 036,20	32 875,99	0,00	27 160,21
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 036,20	44 081,99	0,00	15 954,21
021	Virement de la section d'exploitation	723 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	560 000,00	508 379,00		51 621,00
28131	Bâtiments	0,00	4,00		-4,00
28135	Installations générales, agencements, ..	200 000,00	191 221,00		8 779,00
28151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	188 529,00		11 471,00
28153	Installations à caractère spécifique	160 000,00	128 625,00		31 375,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 283 000,00	508 379,00		774 621,00
041	Opérations patrimoniales (6)	60 000,00	32 875,99		27 124,01
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	1 414,96		-1 414,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	60 000,00	31 461,03		28 538,97
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 343 000,00	541 254,99		801 745,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 403 036,20	585 336,98	0,00	817 699,22
Pour information		526 963,80			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
7779366K (PA-2002-01)	CREDIT FONCIER	06/12/2002		25/12/2003	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,085	2,284		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					53 552,00									
1681 Autres emprunts (total)					53 552,00									
1078497 (AS-2018-01)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/10/2018		09/10/2019	16 892,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1084444 (ASS-1084444)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	09/07/2019		19/05/2021	36 660,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					2 053 552,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					129 491,77	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					129 491,77	0,00	0,00	0,00
7779366K (PA-2002-01)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR12M	0,000	129 491,77	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		44 159,48					3 570,13	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		44 159,48					3 570,13	0,00	0,00	0,00
1078497 (AS-2018-01)	N	0,00	A-1	12 387,48	10,78	F	FIXE	0,000	1 126,13	0,00	0,00	0,00
1084444 (ASS-1084444)	N	0,00	A-1	31 772,00	12,39	F	FIXE	0,000	2 444,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		44 159,48					133 061,90	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	44 159,48	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	1992-12-04

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		340 000,00	I 280 873,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		140 000,00	133 061,90
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	135 000,00	129 491,77
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	5 000,00	3 570,13
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	147 811,45
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	200 000,00	147 811,45
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	280 873,35	452 885,76	0,00	733 759,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 343 036,20	III 541 254,99
Ressources propres externes de l'année (a)		60 036,20	32 875,99
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	60 036,20	32 875,99
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 283 000,00	508 379,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28131	<i>Bâtiments</i>	0,00	4,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	200 000,00	191 221,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	200 000,00	188 529,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	160 000,00	128 625,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	723 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	541 254,99	0,00	526 963,80	0,00	1 068 218,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 733 759,11
Ressources propres disponibles	IV 1 068 218,79
Solde	V = IV – II (3) 334 459,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 24 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés 32
 VOTES : Pour 32
 Contre 0
 Abstentions 0

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Monsieur GAUDUBOIS,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Véronique 	NGUYEN PHUOC YONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFÈVRE Sylvain 
GAUDION Philippe par pouvoir à M. REIGNAULT	MAUPAS Régine par pouvoir à M. GAUDUBOIS	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique par pouvoir à M. LECOMTE
DIEDRICH Wilfried par pouvoir à Mme VALLER	LEPITRE Hélène par pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard par pouvoir à Mme PRUVOST-BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien par pouvoir à Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi par pouvoir à Mme BENOIST.		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023



A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 19 - Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2311-5,

Vu l'avis de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Senlis fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 425 407.57 € et un excédent de fonctionnement de 734 397.82 € :

Considérant que le montant des restes à réaliser de la section d'investissement est égal à 452 885.76 € de dépenses,

Considérant en conséquence que le Compte Administratif 2022 du budget annexe Assainissement fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement, après report, de 27 478.19 €

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		425 407.57 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		27 478,19 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		706 919.63 €



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Acte exécutoire le 23 MARS 2023 - Reçu par la Préfecture le 23 MARS 2023 et publié sur le site internet de la Ville le 23 MARS 2023

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 20 - Budget annexe Assainissement Budget Primitif 2023

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté au conseil municipal du 2 février 2023,


Considérant les documents budgétaires réglementaires détaillés du Budget primitif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a adopté le Budget Primitif annexe Assainissement 2023 tel que présenté et dont la balance s'équilibre comme suit :

- 2 217 000 € en section de fonctionnement,
- 2 309 000 € en section d'investissement.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 20 - Annexe 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Numéro SIRET 21600603100191	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE SENLIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 217 000,00	1 510 080,37
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 706 919,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 217 000,00	2 217 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 856 114,24	1 883 592,43
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	452 885,76	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 425 407,57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 309 000,00	2 309 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 526 000,00	4 526 000,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	62 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		122 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		133 000,00	0,00	621 000,00	621 000,00	621 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	723 000,00	0,00	1 036 000,00	1 036 000,00	1 036 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 283 000,00	0,00	1 596 000,00	1 596 000,00	1 596 000,00
TOTAL		1 416 000,00	0,00	2 217 000,00	2 217 000,00	2 217 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 457,43	0,00	1 260 080,37	1 260 080,37	1 260 080,37
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	90 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		770 457,43	0,00	1 310 080,37	1 310 080,37	1 310 080,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		770 457,43	0,00	1 310 080,37	1 310 080,37	1 310 080,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL		970 457,43	0,00	1 510 080,37	1 510 080,37	1 510 080,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	706 919,63
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 396 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	554 000,00	0,00	367 057,81	367 057,81	367 057,81
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 249 056,43	1 249 056,43	1 249 056,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	946 693,97	452 885,76	0,00	0,00	452 885,76
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 500 693,97	452 885,76	1 616 114,24	1 616 114,24	2 069 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	140 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 640 693,97	452 885,76	1 656 114,24	1 656 114,24	2 109 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	260 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL	1 900 693,97	452 885,76	1 856 114,24	1 856 114,24	2 309 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 309 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	190 066,00	190 066,00	190 066,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	190 066,00	190 066,00	190 066,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	27 478,19	27 478,19	27 478,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 036,20	0,00	35 048,24	35 048,24	35 048,24
	Total des recettes financières	60 036,20	0,00	62 526,43	62 526,43	62 526,43
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 036,20	0,00	252 592,43	252 592,43	252 592,43
021	Virement de la section d'exploitation (4)	723 000,00		1 036 000,00	1 036 000,00	1 036 000,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	560 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 343 000,00		1 631 000,00	1 631 000,00	1 631 000,00
TOTAL		1 403 036,20	0,00	1 883 592,43	1 883 592,43	1 883 592,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		425 407,57
--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 309 000,00
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 396 000,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	78 000,00		78 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 000,00		66 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	460 000,00	0,00	460 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	17 000,00	560 000,00	577 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 036 000,00	1 036 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	621 000,00	1 596 000,00	2 217 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00	200 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	367 057,81	0,00	367 057,81
21	Immobilisations corporelles (6)	1 249 056,43	0,00	1 249 056,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	452 885,76	0,00	452 885,76
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	35 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 109 000,00	200 000,00	2 309 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 309 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 260 080,37		1 260 080,37
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00		50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	200 000,00	200 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 310 080,37	200 000,00	1 510 080,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	706 919,63
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	190 066,00	0,00	190 066,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	35 000,00	35 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	35 048,24	0,00	35 048,24
28	Amortissement des immobilisations		560 000,00	560 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 036 000,00	1 036 000,00
Recettes d'investissement – Total		225 114,24	1 631 000,00	1 856 114,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	425 407,57
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	27 478,19
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 309 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	62 000,00	78 000,00	78 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	18 000,00	18 000,00
6161	Multirisques	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	28 000,00	28 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	66 000,00	66 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	60 000,00	66 000,00	66 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		122 000,00	144 000,00	144 000,00
66	Charges financières (b) (8)	1 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	460 000,00	460 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	460 000,00	460 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	17 000,00	17 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	800,00	800,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	16 200,00	16 200,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		133 000,00	621 000,00	621 000,00
023	Virement à la section d'investissement	723 000,00	1 036 000,00	1 036 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	560 000,00	560 000,00	560 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	560 000,00	560 000,00	560 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 283 000,00	1 596 000,00	1 596 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 283 000,00	1 596 000,00	1 596 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 416 000,00	2 217 000,00	2 217 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 457,43	1 260 080,37	1 260 080,37
704	Travaux	382 000,00	933 000,00	933 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	290 457,43	319 080,37	319 080,37
70613	Participations assainissement collectif	8 000,00	8 000,00	8 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	90 000,00	50 000,00	50 000,00
741	Primes d'épuration	90 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		770 457,43	1 310 080,37	1 310 080,37
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		770 457,43	1 310 080,37	1 310 080,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		970 457,43	1 510 080,37	1 510 080,37

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	706 919,63
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 217 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	554 000,00	367 057,81	367 057,81
2031	Frais d'études	554 000,00	367 057,81	367 057,81
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	1 249 056,43	1 249 056,43
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	1 249 056,43	1 249 056,43
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	946 693,97	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	946 693,97	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 500 693,97	1 616 114,24	1 616 114,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	5 000,00	5 000,00
1641	Emprunts en euros	135 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	35 000,00	35 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		140 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 640 693,97	1 656 114,24	1 656 114,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	175 000,00	175 000,00	175 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	15 000,00	14 000,00	14 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	1 000,00	1 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	60 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		260 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 900 693,97	1 856 114,24	1 856 114,24

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	452 885,76
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 309 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	190 066,00	190 066,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	190 066,00	190 066,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	190 066,00	190 066,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	27 478,19	27 478,19
1068	Autres réserves	0,00	27 478,19	27 478,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	60 036,20	35 048,24	35 048,24
2762	Créances transfert droit deduct° TVA	60 036,20	35 048,24	35 048,24
Total des recettes financières		60 036,20	62 526,43	62 526,43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		60 036,20	252 592,43	252 592,43
021	Virement de la section d'exploitation	723 000,00	1 036 000,00	1 036 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	560 000,00	560 000,00	560 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	200 000,00	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	200 000,00	200 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 283 000,00	1 596 000,00	1 596 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	60 000,00	35 000,00	35 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	60 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 343 000,00	1 631 000,00	1 631 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 403 036,20	1 883 592,43	1 883 592,43

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	425 407,57
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 309 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					53 552,00									
1681 Autres emprunts (total)					53 552,00									
1078497 (AS-2018-01)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/10/2018	09/10/2018	09/10/2019	16 892,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1084444 (ASS-1084444)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	09/07/2019	19/05/2020	19/05/2021	36 660,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET ASSAINISSEMENT SENLIS - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					53 552,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N				Capital	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		44 159,59					3 570,23	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		44 159,59					3 570,23	0,00	0,00	0,00	
1078497 (AS-2018-01)	N	0,00	A-1	12 387,49	10,78	F	FIXE	0,000	1 126,13	0,00	0,00	0,00	
1084444 (ASS-1084444)	N	0,00	A-1	31 772,10	12,39	F	FIXE	0,000	2 444,10	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		44 159,59					3 570,23	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	44 159,59	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	1992-12-04

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	16 143,90		0,00	16 143,90	0,00	16 143,90
SCI GEP SENLIS LOGISTICS c/ Ville (PFAC)	16 143,90	22/03/2023	0,00	16 143,90	0,00	16 143,90
Dépréciations (2)	542,00		0,00	542,00	0,00	542,00
15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	542,00	22/03/2023	0,00	542,00	0,00	542,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	16 685,90		0,00	16 685,90	0,00	16 685,90

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		205 000,00	I 205 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 000,00	5 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	5 000,00	5 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	200 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	200 000,00	200 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	205 000,00	452 885,76	0,00	657 885,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 631 048,24	III 1 631 048,24
Ressources propres externes de l'année (a)		35 048,24	35 048,24
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	35 048,24	35 048,24
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 596 000,00	1 596 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	200 000,00	200 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	200 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	160 000,00	160 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 036 000,00	1 036 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 631 048,24	0,00	425 407,57	27 478,19	2 083 934,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 657 885,76
Ressources propres disponibles	IV 2 083 934,00
Solde	V = IV – II (6) 1 426 048,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



ETAT DES RESTES A REALISER 2022
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VILLE DE SENLIS

Nature	N° engagement	Libellé tiers	Libellé	Marché	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2315	AT22014501P	SATER	Contrôles externes travaux réseau EU		5 680,00	1 136,00	6 816,00
2315	AT22027001P	AGENCE COLAS SENLIS	FOUILLES REMBLAIS CANALISATIONS	2021/11	373 905,51	74 781,10	448 686,61
2315	AT22027301P	AGENCE COLAS SENLIS	Travaux de réhabilitation de réseaux EU Impasse Notre Dame de Bonsecours	2021/11	50 910,36	10 182,07	61 092,43
2315	AT22027401P	SEAO VEOLIA	Travaux de mise en conformité à l'entrée du poste de refoulement d'assainissement avec r		10 539,89	2 107,98	12 647,87
2315	ST22001401P	SEAO VEOLIA	FOURNITURE DETECTEURS HYDROCARBURES RESEAUX AVENUE DU POTEAU SENLIS		11 850,00	2 370,00	14 220,00
			TOTAL GENERAL		452 885,76	90 577,15	543 462,91

Le 10 février 2023
 Vu l'exacititude,
 L'Adjoint délégué aux Finances

Patrick GAUDUBOIS



IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 25 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés 33
 VOTES : Pour 33
 Contre 0
 Abstentions 0

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Madame le Maire,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

LOISELEUR Pascale 	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Veronique 	NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFEVRE Sylvain 
GAUDION Philippe <i>par pouvoir à</i> H. REIGNAULT 	MAUPAS Régine <i>par pouvoir à</i> H. GAUDUBOIS 	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique <i>par pouvoir à</i> H. LECOINTE 
DIEDRICH Wilfried <i>par pouvoir à</i> Hme VALLER 	LEPITRE Hélène <i>par pouvoir à</i> Hme PALIN SAINTE AGATHE 	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard <i>par pouvoir à</i> Hme PRUVOST-BITAR 	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien <i>par pouvoir à</i> Hme REYNAL 	GEOFFROY Rémi <i>par pouvoir à</i> Hme BENOIST 		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023

A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 21 - Actualisation de la surtaxe sur l'assainissement

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-1,

VU Le contrat d'affermage passé avec la Société VEOLIA EAU et ses différents avenants, prévoyant l'institution d'une redevance d'assainissement destinée à financer en partie les équipements de la commune dans ce domaine

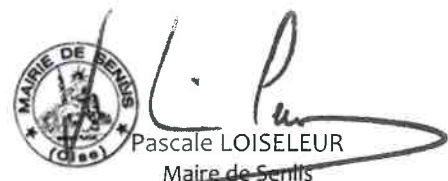
Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2023.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a décidé de reconduire les tarifs, conformément au tableau ci-après :

TRANCHE (en m ³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Tarif en euros
1 à 30	0
31 à 60	0,2657
61 à 120	0,6315
+ de 120	0,6245



Mairie de Senlis
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 22 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement – Modification de l'Autorisation de Programme et Ajustement des Crédits de Paiements

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 Avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 2 février 2023

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Pôle d'Echange Multimodal (PEM), l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001 Diagnostic réseau assainissement, l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002 Schéma de gestion des eaux pluviales, et, du 8 avril 2021, du 7 avril 2022 modifiant ces AP/CP,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Considérant les évolutions, les aléas, le calendrier des études de chacune des opérations,

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2002 Schéma de gestion des eaux pluviales et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP à prévoir	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	91 000,00	106 000,00	46 777,50	51%	72 207,00	36 103,00	36 103,00	50%
2021	1 200,00	1 200,00	1 200,00		36 103,00	36 103,00		

2022	62 000,00	45 577,50	45 577,50		0,00	0,00		
2023	27 800,00	59 222,50	0,00		36 104,00	0,00		

- Il convient de modifier l'Autorisation de Programme n°2001 Diagnostic réseau assainissement et ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP à prévoir	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
Total	383 000,00	407 000,00	142 164,69	37,1%	307 924,00	153 962,00	153 962,00	50%
2021	2 400,00	2 400,00	2 400,00		153 962,00	153 962,00		
2022	376 000,00	139 764,69	139 764,69		0,00			
2023	4 600,00	264 835,31	0,00		153 962,00	0,00		

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a révisé les Autorisations de Programmes et ajuster les Crédits de paiement comme décrit ci-dessus.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 23 - Budget annexe assainissement de la ville - Provisions pour risques, charges et dépréciation

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2321-2 et R. 2321-2,

Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la commune en fonction du risque financier encouru ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision pour tout risque.

Considérant les affaires en cours et le montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter,

Vu les crédits ouverts au Budget annexe assainissement de la Ville,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a provisionné les sommes suivantes :

Provision pour litiges au titre de procès	
Création : SCI GEP SENLIS LOGISTICS c/ Ville, annulation et le remboursement d'un titre de recette émis le 24 janvier 2022 au titre de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC),	16 143,90 €
Provision pour dépréciation	
Création : sur proposition du comptable et sur la base d'une méthode statistique 15% des restes à recouvrer au 31/12/2021 et antérieur	542,00 €

- a imputé cette provision aux comptes prévus à cet effet au budget assainissement, soit 6875/01 pour risques contentieux et 6817/01 pour charges et dépréciation.


Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 24 – Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare - Compte de Gestion 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion, Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 mars 2023,

Le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget ZAC ÉcoQuartier de la gare de Senlis. Il est conforme au Compte Administratif qui vous sera présenté.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition provisoire portant la synthèse du Compte de Gestion du Trésorier Municipal. L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal de Senlis.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2022 Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare dont les écritures et le résultat (ci annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Conseil municipal du 22 mars 2023

Note de présentation synthétique
BUDGET ANNEXE ZAC ECOQUARTIER
Compte de Gestion et Compte Administratif 2022
Dissolution du budget annexe

PREAMBULE

- Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note synthétique de présentation des informations financières sur le budget annexe ZAC ECOQUARTIER permet de saisir les enjeux et sera disponible sur le site internet de la ville,
- Les informations contenues dans le compte administratif 2022 sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

PREAMBULE

Le budget annexe ZAC pour l'opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'EcoQuartier de la gare a été créé par délibération du 12 février 2015. Il est géré HT et est soumis à la nomenclature M14.

Au vu de l'évolution du programme, le suivi de la comptabilité des stocks et la création d'un budget distinct pour déterminer les coûts de production ne sont plus d'actualité. En effet, les acquisitions foncières et cessions servant au financement de l'opération ne sont pas gérées par la ville.

L'opération est une opération classique d'aménagement d'équipements publics qui fera l'objet d'une gestion sous forme de programme en AP/CP sur le budget principal. La TVA suit le régime classique du Fonds de Compensation de TVA.

Comme indiqué en 2022, il est proposé sa dissolution. En effet en 2022 sont constatées les opérations ayant permis le remboursement de l'avance faite par le budget principal pour un total de 740 000€ à sa création pour abonder la trésorerie de ce budget.

Budget annexe ZAC

FONCTIONNEMENT	Chapitre	Nature	Libellé	bp 2022	Réalisé 2022
Opération d'ordre entre section	042	7133	Variation encours Production (stock cédé)	90 533,18	90 533,18
Total Dépenses				90 533,18	90 533,18
	70	7018	Cession de stocks au budget principal	90 533,18	90 533,18
Total Recettes				90 533,18	90 533,18
INVESTISSEMENT	Chapitre	Nature	Libellé	bp 2022	Réalisé 2022
	16	168741	AUTRES DETTES	740 000,00	740 000,00
Total Dépenses				740 000,00	740 000,00
	001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	649 466,82	0,00
Opération d'ordre entre section	040	3354	VARIATION ENCOURS ETUDES	90 533,18	90 533,18
Total Recettes				740 000,00	90 533,18
COMPTE ADMINISTRATIF 2022				Solde d'exécution	-649 466,82
				Résultat antérieur reporté	649 466,82
				Résultat exercice	0,00

Budget annexe ZAC

Au vu de la présentation réalisée, le Conseil municipal est appelé à :

- **Approuver le Compte de gestion 2022**
- **Adopter le Compte Administratif 2022**
- **Approuver la dissolution du budget annexe ZAC pour l'opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'EcoQuartier de la gare, créé par délibération du 12 février 2015**

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	740 000,00	90 533,18	830 533,18
Titres de recette émis (b)	90 533,18	90 533,18	181 066,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	90 533,18	90 533,18	181 066,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	740 000,00	90 533,18	830 533,18
Mandats émis (f)	740 000,00	90 533,18	830 533,18
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	740 000,00	90 533,18	830 533,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			649 466,82
(h - d) Déficit			

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération N° 24 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31704 - ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS					
Investissement	649 466,82		-649 466,82		
Fonctionnement	649 466,82		-649 466,82		
Sous-Total	649 466,82		-649 466,82		
TOTAL II	649 466,82		-649 466,82		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	649 466,82		-649 466,82		

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 8 - Votants : 32 - Absent : 1

Présents : Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LÉPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme LOISELEUR (intéressée donc absence lors du vote du Compte Administratif)
Secrétaire de séance : Mme VALLER - **Présidence de séance :** M. GAUDUBOIS.

N° 25 - Budget annexe ZAC ÉcoQuartier de la gare - Compte Administratif 2022

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par Madame le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Madame le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2313-1,

Considérant les documents budgétaires règlementaires détaillés du Compte Administratif et la présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles joints,

Après avis de la Commission des Finances du 15 mars 2023,

Pour permettre d'en délibérer et conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit quitter la salle des séances au moment du vote en demandant aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un des conseillers pour la présider.

Auparavant, Madame le Maire se tient à la disposition du Conseil Municipal pour fournir tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile sur ce Compte Administratif.

Puis Madame le Maire, avant de sortir, propose au Conseil Municipal de bien vouloir désigner, à main levée, si le Conseil Municipal en émet le souhait, à l'unanimité, Monsieur Patrick GAUDUBOIS comme Président de séance.

Puis considérant que Monsieur Patrick GAUDUBOIS est désigné à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) pour présider au vote de ce Compte Administratif,

Est soumise, à votre approbation, l'adoption du Compte Administratif 2022 du budget ZAC EcoQuartier de la gare comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	90 533,18 €
Recettes de fonctionnement :	90 533,18 €

Dépenses d'investissement : 740 000,00 €
Recettes d'investissement : 90 533,18 €

Soit un solde négatif d'investissement de : 649 466,82 €

Résultat antérieur reporté : 649 466,82 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 0 €

L'exposé entendu, **Monsieur GAUDUBOIS** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a arrêté le Compte Administratif du budget ZAC EcoQuartier de la gare pour 2022 comme indiqué ci-dessus.

 
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Municipal du 22 mars 2023
Délibération n° 25 - Annexe 1

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

- MAIRIE DE SENLIS (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET DE LA MAIRIE DE
SENLIS (2)**

Numéro SIRET : 21600603100225

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60612	MAIRIE DE SENLIS BUDGET ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	90 533,18	G	90 533,18
	Section d'investissement	B	740 000,00	H	90 533,18

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	649 466,82 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	830 533,18	= G+H+I+J	830 533,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	90 533,18	= G+I+K	90 533,18
	Section d'investissement	= B+D+F	740 000,00	= H+J+L	740 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	830 533,18	= G+H+I+J+K+L	830 533,18

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	90 533,18	90 533,18			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		90 533,18	90 533,18			0,00
TOTAL		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	90 533,18	90 533,18		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	90 533,18	90 533,18		0,00
	TOTAL	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00

MAIRIE DE SENLIS - BUDGET ZAC ECO QUARTIER GARE SENLIS - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 649 466,82			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		90 533,18	90 533,18
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	90 533,18	90 533,18
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	740 000,00	0,00	740 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		740 000,00	0,00	740 000,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	90 533,18		90 533,18
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		90 533,18	0,00	90 533,18
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	90 533,18	90 533,18
Recettes d'investissement – Total		0,00	90 533,18	90 533,18
Pour information				649 466,82
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				649 466,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	90 533,18	90 533,18			0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	90 533,18	90 533,18			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 533,18	90 533,18			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		90 533,18	90 533,18			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		740 000,00	740 000,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	90 533,18	90 533,18		0,00
3354	Etudes et prestations de services	90 533,18	90 533,18		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		90 533,18	90 533,18		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		90 533,18	90 533,18		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		90 533,18	90 533,18	0,00	0,00
Pour information		649 466,82			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice... 33
 Nombre de membres présents... 24 + 8 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés... 32
 VOTES : Pour... 32
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Acte exécutoire le 23/03/2023
 Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Monsieur GAUDUBOIS,
 A Hôtel de ville – Salle d'Honneur, le 22/03/2023
 Madame le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Senlis, le 22/03/2023
 Les membres du conseil municipal

	ROBERT Marie-Christine 	GAUDUBOIS Patrick 	SIBILLE Elisabeth 	GUEDRAS Daniel 
LUDMANN Véronique 	NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre 	PALIN SAINTE AGATHE Martine 	REIGNAULT Patrice 	MIFSUD Florence 
LECOMTE François-Xavier 	BALOSSIER Françoise 	CURTIL Benoit 	GORSE-CAILLOU Isabelle 	LEFEVRE Sylvain 
GAUDION Philippe par pouvoir à M. REIGNAULT	MAUPAS Régine par pouvoir à H. GAUDUBOIS	PIERA Pascale 	GLASTRA Delphine 	BOUTEMY Véronique par pouvoir à H. LECOMTE
DIEDRICH Wilfried par pouvoir à Mme VALLER	LEPITRE Hélène par pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE	BARON Jean-Marc 	VALLER Ghislaine 	CHAPUIS Thibaut 
MARLOT Mathieu 	FLEURETTE Bernard par pouvoir à Mme PRUVOST-BITAR	PRUVOST-BITAR Véronique 	AUNOS Sandrine 	REYNAL Sophie 
BENOIST Magalie 	BOULANGER Damien par pouvoir à Mme REYNAL	GEOFFROY Rémi par pouvoir à Mme BENOIST		

Certifié exécutoire par Madame Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le /03/2023, et de la publication le /03/2023



A Mairie de Senlis le /03/2023

publication sur le site internet de la Ville le /03/2023

Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS – Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 26 - Budget annexe ZAC EcoQuartier de la gare - Dissolution

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 12 février 2015 créant le budget annexe ZAC EcoQuartier de la gare,

Vu les avances remboursables faites par le budget principal en date des 17/12/2015 (n° mandat 6378) pour 570 000 € et 30/12/2016 (n° mandat 7720) pour 170 000 € sur le compte 27638 pour abonder la trésorerie du budget annexe

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 2 février 2023 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2023,

Considérant l'évolution du programme, le suivi de la comptabilité des stocks et la création d'un budget distinct pour déterminer les coûts de production ne sont plus nécessaires,

Considérant la gestion sous forme de programme en AP/CP sur le budget principal et l'opération étant une opération classique d'aménagement d'équipements publics,

En accord avec le trésorier municipal, il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe à la fin de l'exercice 2022 et d'intégrer les frais d'études effectuées sur ce budget annexe sur le budget principal de la ville pour 90 533,18€,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a acté la dissolution du Budget annexe ZAC EcoQuartier au 31 décembre 2022,

- a approuvé l'intégration des frais d'études pour un total de 90 533,18 € sur le budget principal de la ville,

- a autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et aviser le service des impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au contrôle de légalité, par courrier adressé au Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, ou via l'application Télérecours citoyens, accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 27 - Convention d'utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Senlis

Madame ROBERT expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-29,

VU la délibération n° 22 du 29 mars 2018 portant décision de restaurer les grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Senlis,

CONSIDÉRANT les souhaits, d'une part, pour la ville de Senlis de développer un projet culturel autour des grandes orgues, pour la Paroisse de la cathédrale d'utiliser l'instrument notamment pour l'accompagnement de l'exercice du culte, et, d'autre part pour l'association des Amis des Orgues de le valoriser,

CONSIDÉRANT également la nécessité de prévoir les conditions d'entretien des orgues afin d'assurer la pérennité de ce bien patrimonial,

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de ce projet,

VU le projet de convention d'utilisation entre la Ville, l'Affectataire et l'association des Amis des Orgues, jointe à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission des Affaires Culturelles du 8 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé la convention d'utilisation des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame entre la Ville, la Paroisse, et l'association des Amis des Orgues,
- a autorisé Madame le Maire à signer la convention.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis



CONVENTION

RELATIVE A L'ENTRETIEN, L'UTILISATION ET LA VALORISATION DES ORGUES DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE LA VILLE DE SENLIS

Acte exécutoire le 23/03/2023
Reçu par la Préfecture le 23/03/2023
Publié sur le Site Internet de la Ville le 23/03/2023

Entre

- **la Ville de Senlis**, représentée par son Maire, en qualité de propriétaire
- **la paroisse de la cathédrale Notre-Dame de Senlis**, représentée par son Curé, en qualité d'affectataire
- **l'Association des Amis de des Orgues de Senlis**, représentée par son président

PREAMBULE :

Élément symbolique du paysage de Senlis, la cathédrale Notre-Dame de Senlis est le fruit d'une longue histoire. En 1801, le Concordat transfère la propriété de la cathédrale à la Ville de Senlis, classée au titre des monuments historiques depuis 1840. Par là-même, elle est également propriétaire des grandes orgues installées dans la cathédrale dont le buffet fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques par la liste de 1840.

En 2019, après réalisation d'une étude préalable et la définition d'un protocole établi sous le contrôle scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des travaux de restauration sont entrepris par la Ville de Senlis, maître d'ouvrage. L'opération est alors financée par la Ville de Senlis, l'État (ministère de la Culture), le Conseil régional des Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Oise, l'association « Les Amis des Orgues de Senlis » et le fonds de dotation « Patrimoine de Senlis ».

Suite à la fin de ces travaux, les grandes orgues ayant été inaugurés le 10 décembre 2022, la ville de Senlis, propriétaire de l'orgue, le curé affectataire de la cathédrale et l'association des Amis des Orgues ont tenu à préciser par la présente convention les conditions d'entretien, d'utilisation et de valorisation de l'instrument.

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1 : OBJECTIFS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

ARTICLE 1 : LA VILLE DE SENLIS

Propriétaire des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame, la Ville de Senlis engage sa responsabilité en ce qui concerne son entretien et sa valorisation.

Dans ce cadre, la Ville de Senlis assume en concertation avec les signataires de la convention, une mission de coordination portant sur le suivi du contrat d'entretien.

Tout projet proposé par la direction de la culture de la ville pour la valorisation des grandes orgues passera nécessairement par une convention avec le curé affectataire une fois le projet défini. L'animateur du patrimoine du service Pays d'art et d'histoire de Senlis à Ermenonville participera en tant que de besoin à la médiation des événements portant sur le rayonnement des Grandes Orgues à destination de tous les publics.

ARTICLE 2 : LA PAROISSE AFFECTATAIRE

La loi et la jurisprudence de 1905 affectent au culte les églises et leur mobilier devenus propriétés des communes ou de l'État depuis 1905.

La paroisse affectataire s'engage à faciliter les demandes qui lui sont adressées pour l'organisation de concerts, d'actions et de visites pédagogiques dans la mesure où elles sont compatibles avec les orientations définies par le Conseil permanent de l'épiscopat français, précisées par les Directives diocésaines du 14 février 2003, et le calendrier des célébrations.

ARTICLE 3 : L'ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES DE SENLIS

L'association des Amis des orgues de Senlis a contribué à la réalisation du projet de restauration de l'instrument. Elle est l'interlocutrice de la paroisse et de la ville pour être force de proposition d'utilisation et de valorisation des orgues.

TITRE II : LES UTILISATIONS

ARTICLE 4 : USAGE LITURGIQUE OU CULTUEL

Les orgues auront pour fonction première le soutien de toutes les célébrations religieuses sous toutes leurs formes, selon les règles liturgiques. Ce rôle liturgique relève de la seule responsabilité de l'affectataire et s'inscrit dans l'organisation générale de la liturgie et de sa programmation.

L'organiste titulaire est désigné par l'affectataire, conformément aux directives diocésaines. Il est tenu de veiller au maintien du bon service de l'instrument, en lien avec la ville de Senlis et le facteur chargé de l'entretien, en les informant de tout incident de fonctionnement.

L'affectataire informe la Ville de Senlis du nom de l'organiste titulaire et de tout changement dans la désignation de ce responsable.

ARTICLE 5 : USAGE CULTUREL ET PEDAGOGIQUE

Les orgues pourront être utilisés à l'occasion de manifestations musicales ou d'activités d'enseignement acceptées dans la cathédrale après accord préalable de la Paroisse.

Dans le cadre de manifestations culturelles, les demandes d'utilisation des orgues feront l'objet de l'envoi d'un formulaire de demande à l'affectataire, qui en informe la Ville de Senlis. Un calendrier d'utilisation est établi par la paroisse.

La cathédrale sera remise en état par les organisateurs des actions culturelles après chaque utilisation de l'instrument (rangement des chaises, ...).

Les activités d'enseignement et autres actions pédagogiques effectuées sur les grandes orgues seront également soumises à l'autorisation du curé affectataire. Un planning d'utilisation sera établi par l'organiste titulaire.

En cas de célébrations culturelles (obsèques, mariages, baptêmes ou autres célébrations) qu'un calendrier annuel ne peut prévoir, le planning d'utilisation sera réaménagé. A cette fin, les utilisateurs seront avisés le plus tôt possible de l'heure et de la durée de la cérémonie par l'affectataire.

TITRE III : L'ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT

ARTICLE 6 : ENTRETIEN

Les orgues bénéficient chaque année d'au minimum de deux visites ordinaires d'entretien. La Ville de Senlis, avec ses services techniques, a la responsabilité de vérifier l'exécution régulière du contrat d'entretien.

A titre exceptionnel, et sur justification technique, l'organiste titulaire peut proposer à la ville un entretien supplémentaire qui sera effectué par le propriétaire. Tous travaux d'entretien et de réparation ne relevant pas du contrat d'entretien ne pourront être engagés que sur présentation de devis, après accord préalable du propriétaire.

Un contrat sera passé entre le facteur d'orgues retenu et la Ville de Senlis qui assumera la charge financière de l'entretien.

ARTICLE 7 : SUIVI DE L'ENTRETIEN

Pour faciliter le bon entretien de l'instrument, les organistes utilisateurs inscriront, au jour le jour, en les datant, sur un cahier d'entretien, les incidents et les défauts qu'ils constateront. L'organiste titulaire veille à la bonne tenue de ce cahier et à son accessibilité aux différents utilisateurs de l'instrument.

Le facteur d'orgue devra prévenir l'organiste titulaire des dates et heures des visites d'entretien de façon à lui (ou une autre personne qu'il aura désignée) permettre d'être présent ce jour-là et de lui faire part de ses remarques, des difficultés ou dégradations rencontrées. A l'issue de la visite d'entretien, le facteur d'orgues devra consigner sur le cahier d'entretien les interventions qu'il a effectuées et toutes les observations utiles au bon fonctionnement de l'instrument.

TITRE IV : ASSURANCES

ARTICLE 8 : ASSURANCE

L'affectataire est tenu de s'assurer en « garantie responsabilité civile et biens confiés » pour les orgues.

Le propriétaire est tenu de s'assurer en garantie « dommages et incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles » pour l'instrument ainsi qu'en responsabilité civile d'organisateur pour les manifestations réalisées à l'initiative de ses services culturels.

L'association des Amis des orgues est tenue de s'assurer en « garantie responsabilité civile et biens confiés » pour toutes les manifestations qu'elle organise.

La paroisse affectataire étant juridiquement responsable, il lui appartient de s'assurer auprès des organisateurs que les garanties ont été prises.

TITRE V : DURÉE, RENOUVELLEMENT, LITIGES

ARTICLE 9 : DUREE, REVISION ET LITIGES

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle peut être révisée sur demande de l'une des trois parties signataires signifiée par un courrier recommandé avec accusé de réception.

Si besoin, une réunion d'évaluation peut être organisée sur demande de l'une des parties signataires de la convention.

Les contestations ou différends pouvant survenir seront de préférence réglés à l'amiable par une commission paritaire de concertation constituée du Maire de la Ville de Senlis, du curé affectataire, du Président de l'association ou de leurs représentants.

En cas de désaccord persistant, le litige sera du ressort du Tribunal administratif d'Amiens.

ARTICLE 10 : DESTINATAIRES

La présente convention est rédigée en trois exemplaires originaux destinés aux trois signataires :
le propriétaire, l'affectataire, l'Association des Amis des Orgues.

Fait en trois exemplaires

A Senlis, le

Pour la Ville de Senlis

Le Maire

Pour la Paroisse de Senlis,

L'Affectataire

Pour l'Association des Amis des Orgues,

Le Président

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mercredi 22 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 16 mars 2023 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le mercredi 22 mars 2023 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 8 - Votants : 33 - Absent : 0

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme PIERA - Mme GLASTRA - M. BARON - Mme VALLER - M. CHAPUIS - M. MARLOT - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - Mme MAUPAS à M. GAUDUBOIS - Mme BOUTEMY à M. LECOMTE - M. DIEDRICH à Mme VALLER - Mme LEPITRE à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme REYNAL - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 28 - Création de tarifs pour le Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville

Madame ROBERT expose :

Vu la délibération n°15 du conseil municipal en séance du 11 décembre 2014, reçue par la Sous-Préfecture et affichée le 12 décembre 2014, portant sur la signature de la convention de mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire,

Vu la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la convention Pays d'Art et d'Histoire du 10 septembre 2015 passée entre les communes de Mont-L'Évêque, Fontaine-Chaalis, Ermenonville et Senlis désignant la ville de Senlis comme structure porteuse du Pays d'Art et d'Histoire,

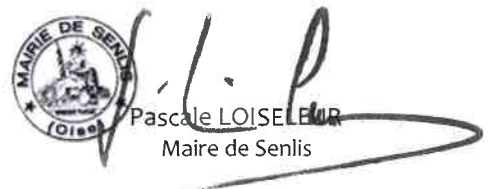
Considérant le souhait d'instaurer des tarifs pour les actions de médiation du Pays d'Art et d'Histoire,

Vu l'avis de la commission des Affaires Culturelles le 8 mars 2023,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a approuvé la création des nouveaux tarifs suivants :

- Tarif plein pour les individuels et les groupes: **6 euros par personne**
- Pour les moins de 18 ans : **gratuité**
- L'ensemble des actions (visites, ateliers...) à destination des établissements scolaires et des centres de loisirs de Senlis et des communes membres du PAH : **gratuité**
- Forfait unique, établissements scolaires et centres de loisirs hors communes membres : **75 euros**



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis